

10

ELEMENTS FINANCIERS

	<i>Page</i>
<u>Etats financiers consolidés</u>	223
<u>Notes annexes aux comptes consolidés</u>	230
<u>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</u>	343

Sommaire

Etats financiers consolidés

Bilan consolidé	223
Compte de résultat consolidé	225
Evolution des capitaux propres	227
Tableau des flux de trésorerie	229

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1	Principales règles d'évaluation	230
Note 2	Evolution du périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises	250
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	252
Note 4	Gestion des risques associés aux instruments financiers	257
Note 5	Caisse et banques centrales	275
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	276
Note 7	Instruments dérivés de couverture	279
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente	280
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit	281
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle	282
Note 11	Portefeuilles reclassés	283
Note 12	Opérations de location financement et assimilées	284
Note 13	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	284
Note 14	Actifs et passifs d'impôts	285
Note 15	Autres actifs	285
Note 16	Actifs et passifs non courants destinés à être cédés	286
Note 17	Immobilisations corporelles et incorporelles	287
Note 18	Ecarts d'acquisition par pôles et sous-pôles	288
Note 19	Dettes envers les établissements de crédit	290
Note 20	Dettes envers la clientèle	291
Note 21	Dettes représentées par un titre	292
Note 22	Autres passifs	292
Note 23	Comptes et plans d'épargne-logement	293
Note 24	Provisions et dépréciations	294
Note 25	Avantages au personnel	295
Note 26	Dettes subordonnées	300
Note 27	Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis	300
Note 28	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	303
Note 29	Engagements	304
Note 30	Actifs remis et reçus en garantie	306
Note 31	Echéances par durée restant à courir	306
Note 32	Opérations en devises	308
Note 33	Activités d'assurance	308
Note 34	Produits et charges d'intérêts	312
Note 35	Produits et charges de commissions	313
Note 36	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	314
Note 37	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	315
Note 38	Produits et charges des autres activités	315
Note 39	Frais de personnel	316
Note 40	Plans d'avantages en actions	316
Note 41	Coût du risque	323
Note 42	Impôts sur les bénéfices	324
Note 43	Résultat par action	325
Note 44	Transactions avec les parties liées	325
Note 45	Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation	328
Note 46	Information sectorielle	339
Note 47	Honoraires des Commissaires aux comptes	342

■ ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Bilan consolidé

Actif

		IFRS	
		31.12.2010	31.12.2009
<i>(En M EUR)</i>			
Caisse, Banques centrales	Note 5	14 081	14 394
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	455 160	400 157
Instruments dérivés de couverture	Note 7	8 162	5 561
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	103 836	90 433
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 9	70 268	67 655
Prêts et créances sur la clientèle	Note 10	371 898	344 543
Opérations de location financement et assimilées	Note 12	29 115	28 856
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 376	2 562
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 13	1 882	2 122
Actifs d'impôts	Note 14	5 445	5 493
Autres actifs	Note 15	43 506	37 438
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	64	375
Participation aux bénéfices différée	Note 33	1 068	320
Participations dans les entreprises mises en équivalence		1 968	2 001
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 17	15 812	15 171
Ecarts d'acquisition	Note 18	7 431	6 620
Total		1 132 072	1 023 701

Bilan consolidé (suite)

Passif

(En M EUR)		IFRS	
		31.12.2010	31.12.2009
Banques centrales		2 778	3 100
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	358 963	302 753
Instruments dérivés de couverture	Note 7	9 267	7 348
Dettes envers les établissements de crédit (*)	Note 19	77 311	89 460
Dettes envers la clientèle	Note 20	337 447	300 054
Dettes représentées par un titre (*)	Note 21	141 385	133 573
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		875	774
Passifs d'impôts	Note 14	1 343	1 423
Autres passifs	Note 22	55 003	48 800
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	6	261
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 33	82 670	74 451
Provisions	Note 24	2 026	2 311
Dettes subordonnées (*)	Note 26	12 023	12 555
Total dettes		1 081 097	976 863
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital souscrit		933	925
Instruments de capitaux propres et réserves liées		24 021	23 544
Réserves consolidées		18 106	18 336
Résultat de l'exercice		3 917	678
Sous-total		46 977	43 483
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Note 28	(556)	(1 279)
Sous-total Capitaux propres part du Groupe		46 421	42 204
Participations ne donnant pas le contrôle		4 554	4 634
Total capitaux propres		50 975	46 838
Total		1 132 072	1 023 701

(*) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

Compte de résultat consolidé

		IFRS	
		2010	2009
<i>(En M EUR)</i>			
Intérêts et produits assimilés	Note 34	28 294	30 545
Intérêts et charges assimilées	Note 34	(16 324)	(18 910)
Dividendes sur titres à revenu variable		318	329
Commissions (produits)	Note 35	10 038	10 445
Commissions (charges)	Note 35	(2 553)	(2 633)
Résultat net des opérations financières		5 374	947
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 36	5 341	1 002
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	Note 37	33	(55)
Produits des autres activités	Note 38	19 662	18 281
Charges des autres activités	Note 38	(18 391)	(17 274)
Produit net bancaire		26 418	21 730
Frais de personnel	Note 39	(9 559)	(9 157)
Autres frais administratifs		(6 053)	(5 679)
Dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(933)	(930)
Résultat brut d'exploitation		9 873	5 964
Coût du risque	Note 41	(4 160)	(5 848)
Résultat d'exploitation		5 713	116
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		119	15
Gains ou pertes nets sur autres actifs ⁽¹⁾		11	711
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 18	1	(42)
Résultat avant impôts		5 844	800
Impôts sur les bénéfices	Note 42	(1 542)	308
Résultat net de l'ensemble consolidé		4 302	1 108
Participations ne donnant pas le contrôle		385	430
Résultat net part du Groupe		3 917	678
Résultat par action ordinaire	Note 43	4,96	0,45
Résultat dilué par action ordinaire	Note 43	4,94	0,45

(1) La cession des actifs et passifs à Crédit Agricole Asset Management dans le cadre de l'opération Amundi a généré une plus-value nette de 732 M EUR au 31 décembre 2009.

Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

		IFRS	
		2010	2009
<i>(En M EUR)</i>			
Résultat net		4 302	1 108
Ecart de conversion		925	(74)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		78	1 512
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		(125)	(149)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		5	10
Impôts		(34)	(414)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Note 28	849	885
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		5 151	1 993
Dont part du Groupe		4 640	1 552
Dont participations ne donnant pas le contrôle		511	441

Evolution des capitaux propres

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (Cf. note 27)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact impôt					
<i>(En M EUR)</i>													
Capitaux propres au 31 décembre 2008	726	19 217	(1 490)	19 785	(1 115)	(2 090)	407	645	36 085	4 843	(41)	4 802	40 887
Augmentation de capital	199	5 322		-					5 521			-	5 521
Elimination des titres auto-détenus			(25)	(80)					(105)			-	(105)
Emissions d'instruments de capitaux propres		286		115					401			-	401
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		234							234	-		-	234
Distribution 2009				(1 144)					(1 144)	(342)		(342)	(1 486)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				(341)					(341)	(267)		(267)	(608)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	199	5 842	(25)	(1 450)	-	-	-	-	4 566	(609)	-	(609)	3 957
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres						1 447	(147)		1 300		49	49	1 349
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat						(2)	(1)		(3)		16	16	13
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat									(399)	(399)	(13)	(13)	(412)
Ecarts de conversion et autres variations				1	(34)				(33)	-	(41)	(41)	(74)
Résultat 2009				678					678	430		430	1 108
Sous-total	-	-	-	679	(34)	1 445	(148)	(399)	1 543	430	11	441	1 984
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence						10	1	(1)	10			-	10
Capitaux propres au 31 décembre 2009	925	25 059	(1 515)	19 014	(1 149)	(635)	260	245	42 204	4 664	(30)	4 634	46 838
Augmentation de capital (Cf. note 27)	8	230							238			-	238
Elimination des titres auto-détenus ⁽¹⁾			180	(166)					14			-	14
Emissions d'instruments de capitaux propres (Cf. note 27)		(16)		175					159	(500)		(500)	(341)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions ⁽²⁾		83							83	-		-	83
Distribution 2010 (Cf. note 27)				(693)					(693)	(283)		(283)	(976)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾⁽⁴⁾				(227)					(227)	193		193	(34)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	8	297	180	(911)	-	-	-	-	(426)	(590)	-	(590)	(1 016)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres (Cf. note 28)						452	(124)		328		12	12	340
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat (Cf. note 28)						(362)	-		(362)		(25)	(25)	(387)
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat (Cf. note 28)									(37)	(37)	6	6	(31)
Ecarts de conversion et autres variations (Cf. note 28)				3	792				795	(1)	133	132	927
Résultat 2010				3 917					3 917	385		385	4 302
Sous-total	-	-	-	3 920	792	90	(124)	(37)	4 641	384	126	510	5 151
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence						5	-	(3)	2			-	2
Capitaux propres au 31 décembre 2010	933	25 356	(1 335)	22 023	(357)	(540)	136	205	46 421	4 458	96	4 554	50 975

(1) Au 31 décembre 2010, les 28 284 362 actions détenues par les sociétés du Groupe, à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 3,79% du capital de Société Générale S.A.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés est de 1 335 M EUR, dont 235 M EUR au titre des activités de transaction.

L'évolution de l'autocontrôle sur l'année 2010 s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Activités de Transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
Cessions nettes d'achats	93	87	180
	93	87	180
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les fonds propres	-	(168)	(168)
Dividendes attachés et éliminés des résultats consolidés	-	2	2
	-	(166)	(166)

(2) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres relatif à l'année 2010 est de 83 M EUR : 26 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre des plans d'options d'achat ou de souscriptions d'actions et 57 M EUR dans le cadre des attributions gratuites d'actions.

(3) Impact sur les capitaux propres part du Groupe des transactions réalisées au titre des participations ne donnant pas le contrôle :

Annulation plus-value de cession	(2)
Rachats de participations ne donnant pas le contrôle ne faisant pas l'objet d'une option de vente	(185)
Transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires n'ayant pas le contrôle	(39)
Résultat afférent aux participations ne donnant pas le contrôle représentatives d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe affecté aux réserves, part du Groupe	(1)
Total	(227)

(4) Les 193 M EUR de mouvements relatifs à l'année 2010 enregistrés dans les réserves des participations ne donnant pas le contrôle sont le résultat des opérations suivantes :

- 356 M EUR d'augmentations de capital dont 263 M EUR relatifs à Rosbank et 90 M EUR à Geniki.
- -62 M EUR d'effet négatif des transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires n'ayant pas le contrôle dont -63 M EUR correspondant à l'engagement du Groupe, dans le cadre de la réorganisation de son dispositif en Russie, à racheter 2,53% de Rosbank après la fusion de celle-ci avec BSGV.
- -101 M EUR d'effet négatif des variations de périmètre dont -60 M EUR liés aux rachats de participations ne donnant pas le contrôle de Rosbank et -17 M EUR de rachats d'actions aux actionnaires n'ayant pas le contrôle de Banco Pecunia.

Tableau des flux de trésorerie

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
FLUX DE TRESORERIE NET DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Bénéfice net après impôt (I)	4 302	1 108
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 910	2 815
Dotations nettes aux provisions	10 172	10 081
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	(119)	(15)
Impôts différés	117	(1 695)
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	(142)	(126)
Variation des produits constatés d'avance	180	69
Variation des charges constatées d'avance	(15)	30
Variation des produits courus non encaissés	(9)	440
Variation des charges courues non décaissées	(85)	(1 733)
Autres mouvements	3 418	2 907
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	16 427	12 773
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat⁽¹⁾ (III)	(5 341)	(1 002)
Opérations interbancaires	(14 435)	(19 930)
Opérations avec la clientèle	1 499	18 767
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	373	(8 682)
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	2 555	3 794
Augmentations/diminutions nettes des actifs/passifs opérationnels (IV)	(10 008)	(6 051)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A) = (I) + (II) + (III) + (IV)	5 380	6 828
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	161	(1 453)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(2 616)	(2 131)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	(2 455)	(3 584)
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires ⁽²⁾	(1 240)	4 216
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(657)	(1 626)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)	(1 897)	2 590
FLUX NET DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A) + (B) + (C)	1 028	5 834
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	11 303	7 242
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	6 306	4 533
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	11 303	11 303
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	7 334	6 306
VARIATION DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	1 028	5 834

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

(2) Cf. note 27 :

- Dont remboursements d'actions de préférence pour 500 M EUR,
- Dont distribution 2010 de 896 M EUR hors dividendes payés en actions.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 15 février 2011.

Note 1

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales,

le groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (*International Accounting Standards*) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2010.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

NORMES IFRS ET INTERPRETATIONS IFRIC APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2010

Normes ou interprétations :	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union européenne
Amélioration aux IFRS – Mai 2008 – « Amendements à IFRS 5 sur les cessions partielles de titres »	22 mai 2008	23 janvier 2009
IFRIC 12 « Accords de concession de services »	30 novembre 2006	25 mars 2009
IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »	3 juillet 2008	4 juin 2009
IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers »	3 juillet 2008	22 juillet 2009
Amendements à IAS 39 « Eléments éligibles à la couverture »	31 juillet 2008	15 septembre 2009
IFRS 1 révisée « Première adoption des IFRS version restructurée »	27 novembre 2008	25 novembre 2009
IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »	27 novembre 2008	26 novembre 2009
IFRIC 18 « Transfert d'actifs provenant de clients »	29 janvier 2009	27 novembre 2009
Amélioration aux IFRS – avril 2009	16 avril 2009	23 mars 2010
Amendements à IFRS 2 « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »	18 juin 2009	23 mars 2010
Amendements à IFRS 1 « Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants »	23 juillet 2009	23 juin 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

• Amélioration aux IFRS – mai 2008 – IFRS 5

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 35 amendements mineurs venant modifier 20 normes. Ils sont entrés en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 sauf pour les amendements d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » dont la date de première application a été repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

• IFRIC 12 « Accords de concession de services »

Cette interprétation précise le traitement comptable des concessions.

• IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »

Cette interprétation précise le traitement comptable des opérations de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.

- **IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers »**

Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant d'une activité de vente de biens immobiliers, en particulier dans le cas de la vente d'immeubles résidentiels.

- **Amendements à IAS 39 « Eléments éligibles à la couverture »**

Cet amendement vient préciser les modalités d'application des dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture dans deux cas particuliers : la couverture du risque d'inflation et la prise en compte de la valeur temps des options dans la relation de couverture. L'application de cet amendement est rétrospective.

- **IFRS 1 révisée « Première adoption des IFRS version restructurée »**

Cette révision de la norme IFRS 1 porte exclusivement sur sa structure de présentation qui a été totalement remaniée et simplifiée, tandis que son contenu technique est resté, quant à lui, inchangé. Cette restructuration permet d'intégrer plus facilement les futures évolutions des normes.

- **IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »**

Cette interprétation traite des problématiques d'évaluation et de comptabilisation des distributions de dividendes en nature aux actionnaires.

- **IFRIC 18 « Transfert d'actifs provenant de clients »**

Cette interprétation traite de la comptabilisation d'un transfert d'une immobilisation corporelle dans les comptes de l'entité qui la reçoit. Elle détermine les circonstances et les conditions dans lesquelles le chiffre d'affaires lié à ce transfert d'actifs par un client doit être comptabilisé dans le cadre d'un contrat commercial.

- **Amélioration aux IFRS – avril 2009**

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 12 amendements à des normes déjà existantes.

- **Amendements à IFRS 2 « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »**

L'IASB a précisé le traitement comptable, dans les états financiers individuels d'une filiale, des transactions au sein d'un groupe dont le paiement est fondé sur des actions et pour lesquelles le règlement sera effectué en trésorerie. Les biens ou services reçus doivent être mesurés par la filiale selon son propre point de vue et ne pas tenir compte du traitement au sein de l'entité du Groupe qui procède à leur règlement en titres ou en espèces.

- **Amendements à IFRS 1 « Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants »**

Ces amendements introduisent de nouvelles exceptions concernant l'application rétrospective des IFRS par les entités appartenant à certains secteurs d'activité (actifs pétroliers et gaziers, contrats de locations) et adoptant pour la première fois les IFRS.

Le Groupe a appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2009 les normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » telles qu'adoptées par l'Union européenne le 3 juin 2009 et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Hormis l'application des nouvelles normes et amendements décrits ci-dessus, ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2009 et en 2010.

RECOURS A DES ESTIMATIONS

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat, Instruments dérivés de couverture ou Actifs financiers disponibles à la vente* (Cf. paragraphe 2 et note 3) ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (*Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (Cf. paragraphe 2 et notes 4 et 18);

- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite à l'actif du bilan (Cf. paragraphe 2 et notes 23, 24, 25 et 33) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (Cf. paragraphe 1 et note 2) ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité (Cf. paragraphe 1).

■ 1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du groupe Société Générale.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels du Groupe intégrant les succursales à l'étranger et toutes les filiales significatives contrôlées par celui-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

● Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;

- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

● Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

● Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

CAS PARTICULIERS DES ENTITES AD-HOC

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités *ad-hoc* ») sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité *ad-hoc* sont les suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités *ad-hoc* contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités *ad-hoc* qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en *Dettes*.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITES ETRANGERES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – Ecart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises, ainsi que les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ECARTS D'ACQUISITION

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme

IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Ecarts d'acquisition*; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Les *Participations ne donnant pas le contrôle* sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les *Participations ne donnant pas le contrôle* à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe*. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires au sein des capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur

comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

ENGAGEMENTS DE RACHAT ACCORDES A DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE FILIALES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options peut être établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière ou bien être fixé comme devant être la juste valeur des titres de la filiale au jour de l'exercice des options.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif financier au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique *Autres passifs* ;
- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux *Participations ne donnant pas le contrôle*. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des *Participations ne donnant pas le contrôle* sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des *Participations ne donnant pas le contrôle* sont intégralement comptabilisées dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des actionnaires minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des *Participations ne donnant pas le contrôle* et des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux *Participations ne donnant pas le contrôle* faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat consolidé.

Pour le traitement des engagements de rachat relatifs à des regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2009, l'application des normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » ne modifie pas les principes comptables retenus jusqu'à présent par le Groupe en cohérence avec le traitement des acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle. Ces principes comptables sont susceptibles d'être révisés au cours des prochains exercices en fonction des précisions qui pourraient être apportées par l'IFRIC ou l'IASB.

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous-pôle d'activités les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous-pôle à l'exception du Hors Pôles incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous-pôle est réaffectée au Hors Pôles. Les transactions entre les différents sous-pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Le Groupe est géré en cinq pôles d'activité :

- les Réseaux France qui regroupent les réseaux domestiques Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama. Le groupe Boursorama précédemment rattaché au pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs a été intégré depuis le 1^{er} janvier 2010 dans les Réseaux France. Les données comparatives 2009 ont été retraitées en conséquence ;
- les Réseaux Internationaux qui regroupent les activités de banque de détail à l'étranger ;
- les Services Financiers Spécialisés et Assurances qui regroupent les filiales de Financements Spécialisés aux entreprises (financement des ventes et des biens d'équipement professionnel, location longue durée et gestion de flottes automobiles, et location et gestion des parcs informatiques, activité qui a été cédée au 2^e semestre 2010) et aux particuliers (crédit à la consommation), ainsi que les activités d'assurance-vie et dommages ;
- la Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs. Les métiers des Services aux Investisseurs incluent les activités de courtage exercées par Newedge ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale ;

- la Banque de Financement et d'Investissement, regroupant :
 - « Global Markets », qui regroupe l'ensemble des activités de marché « Actions » et « Taux, Changes et Matières Premières »,
 - « Financement et Conseil », qui couvre l'ensemble des services de conseil en stratégie, levées de capitaux et financements structurés,
 - « Actifs gérés en extinction » qui gère les actifs financiers devenus illiquides dans le contexte de la crise financière.

A ces pôles opérationnels s'ajoute le Hors Pôles qui représente notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des pôles. A ce titre, lui sont rattachés le coût de financement des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activités est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activités. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté au Hors Pôles.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

OPERATIONS EN DEVICES

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont constatés en capitaux propres et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est

coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas ou n'est plus considéré comme actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation.

S'il existe des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments, et s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, alors le Groupe peut utiliser ces techniques. Le recours à des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation correctement ajustés des risques que prendrait en compte tout intervenant de marché est autorisé. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles. Les hypothèses internes prennent en compte notamment le risque de contrepartie, le risque de non performance, le risque de liquidité et le risque de modèle, le cas échéant.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination

du prix de marché. Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (Cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

• Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

- **Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat**

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance**

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date de clôture. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension ou d'un prêt sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine. Dans le cas de mises en pension, l'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en *Dettes* au passif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du Groupe. Toutefois, en cas de cession ultérieure des titres empruntés, une dette de restitution de ces titres à leur prêteur est inscrite au passif du bilan du Groupe parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Dans le cas des titres reçus en pension, le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit en *Prêts et créances* à l'actif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*.

RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* parmi les actifs financiers détenus à des fins de transaction peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la*

juste valeur par résultat vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédit*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

• Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

DETTES SUBORDONNEES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

• Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* au compte de résultat.

• Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la

partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net à l'étranger libellé en devises

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux

instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci-avant.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

• Actifs financiers évalués au coût amorti

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *Coût du risque* au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en *Coût du risque* une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore

- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de *scenarii* de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad-hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

● Actifs financiers disponibles à la vente

La dépréciation d'un actif financier disponible à la vente est constatée en charge dans le compte de résultat dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50% de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILEES

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilées* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique *Charges des autres activités* du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location financement à l'actif du bilan.

Les immobilisations issues d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont classés en *Immeubles de placement*. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement du bien.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles*. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
Agencements	Plomberie, canalisations	10 ans
	Protection incendie	
	Finitions, second œuvre, abords	

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée non définie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date de clôture. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unité génératrice de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles*, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont classés au sein du *Produit net bancaire* dans la rubrique *Produits des autres activités*.

PROVISIONS

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'EPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

GARANTIES FINANCIERES DONNEES

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

• Titres subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et n'intégrant pas des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts ainsi que les actions émises par une filiale du Groupe dans le cadre du financement de son activité de crédit-bail immobilier sont qualifiés d'instruments de dettes.

Ces titres subordonnés à durée indéterminée sont alors classés en *Dettes subordonnées*.

A contrario, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Emis par Société Générale, ces titres sont présentés parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

• Actions de préférence

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par le Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

Emises par des filiales, ces actions de préférence sont présentées parmi les *Participations ne donnant pas le contrôle*. Les rémunérations versées aux porteurs de ces dernières sont inscrites en *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat.

• Titres super subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe, ces titres ont été classés en capitaux propres.

Emis par Société Générale, ces titres sont présentés parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE

Les *Participations ne donnant pas le contrôle* correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

ACTIONS PROPRES

Les actions Société Générale détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ou les actions de filiales contrôlées par le Groupe de façon exclusive et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont inscrits lors de leur enregistrement initial parmi les capitaux propres. Les primes payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en *Capitaux propres*, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendu.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestations de services et Autres*.

Dans le cadre des opérations de syndication, le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est aligné sur celui des autres participants en y intégrant si nécessaire une quote-part des commissions de prise ferme et de participation ; le solde de ces commissions est enregistré en résultat à la fin de la période de syndication. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération. Ces commissions sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Produits de commissions – Opérations sur marchés primaires*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ».

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;

- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;

- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENT SUR BASE D' ACTIONS SOCIETE GENERALE OU ACTIONS EMISES PAR DES ENTITES CONSOLIDEES

Les paiements en actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Rémunérations du personnel* selon les modalités décrites ci-après.

• Le Plan mondial d'actionnariat salarié

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement, abondement et décote*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

• Autres paiements basés sur des actions

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer *via* ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la juste valeur de ces instruments, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique *Instruments de capitaux propres et réserves liées* en capitaux propres. A chaque date de clôture, le nombre de ces instruments est révisé pour tenir compte des conditions de performance et de présence et ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (options d'achat d'actions sur sociétés non cotées et rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur de ces options est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement.

COÛT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* se limite aux dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

IMPOTS SUR LE RESULTAT

• Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôts sur les bénéficiaires* du compte de résultat.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés

sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôt différé peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat consolidé à l'exception des impôts différés se rapportant à des *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* parmi les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*, pour lesquels la charge ou le produit est inscrit dans cette même rubrique des capitaux propres.

ACTIVITES D'ASSURANCE

• Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

• Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement des provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés et des provisions pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques décès, l'invalidité et l'incapacité de travail.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte avec clause discrétionnaire de participation aux bénéfices ou avec une clause d'assurance significative sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et

pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques protection habitations, auto et garanties accidents de la vie.

En application des principes définis par la norme IFRS 4 et conformément à la réglementation locale applicable au regard de cette dernière, les contrats d'assurance avec une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » consistant à comptabiliser dans le poste *Participation aux bénéfices différée* les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Cette provision à la participation aux bénéfices différée est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Afin de démontrer le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée en cas de moins-value latente nette, il est démontré que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-values latentes. Pour cela, les approches suivantes sont retenues :

La première consiste à simuler des *scenarii* de stress déterministes (« normés » ou extrêmes). On démontre que dans ces *scenarii*, il n'y a pas de réalisation de moins-values significatives au titre des actifs en stock à la date d'inventaire dans les *scenarii* testés.

L'objectif de la seconde approche est de s'assurer qu'à moyen-long terme, les ventes réalisées pour faire face aux besoins de liquidité ne génèrent pas de moins-values significatives. Cette approche est vérifiée sur des projections réalisées à partir de *scenarii* extrêmes.

Par ailleurs, le test d'adéquation des passifs est effectué semestriellement au moyen d'un modèle stochastique faisant appel à des hypothèses de paramètres conformes à ceux utilisés pour la MCEV (*Market Consistent Embedded Value*). Ce test prend en compte l'ensemble des *cash-flows* futurs contractuels y compris les frais de gestion, les commissions, les options et garanties sur les contrats.

■ 3. Présentation des états financiers

UTILISATION DU FORMAT D'ETATS DE SYNTHESE BANCAIRE RECOMMANDE PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, dans sa recommandation n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009.

En application des amendements aux normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, le libellé des rubriques « Intérêts minoritaires » au

bilan et dans le compte de résultat consolidés est remplacé par « *Participations ne donnant pas le contrôle* ». Ce changement de libellé n'a pas d'incidence significative sur le contenu de ces rubriques.

REGLE DE COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe inscrit au bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- ils sont conclus avec la même entité juridique ;
- ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations ;
- ils sont couverts sous l'égide d'un contrat cadre prévoyant un droit permanent et opposable aux tiers à compenser les sommes dues le même jour ;
- ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des montants d'espèces associés.

Le Groupe inscrit également au bilan le montant net de la juste valeur des options sur indices, négociées sur un marché organisé, ayant comme sous-jacents des actions au sein d'une même entité juridique qui respectent les conditions suivantes :

- le marché sur lequel elles sont traitées oblige un règlement en net ;

- elles sont traitées dans le cadre d'une même stratégie ;
- elles sont négociées sur le même marché organisé ;
- le dénouement des options par livraison physique des actifs sous-jacents n'est pas possible sur ces marchés organisés ;
- elles ont les mêmes caractéristiques (compensation des options d'achat avec des options d'achat d'une part et des options de vente avec des options de vente d'autre part) ;
- elles ont le même sous-jacent, la même devise et la même date d'échéance.

TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

A fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RESULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés tels que les porteurs d'actions de préférence ou de titres subordonnés ou super subordonnés classés en capitaux propres. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir en cas de conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est ainsi tenu compte de l'effet dilutif des plans d'options et d'attribution d'actions gratuites. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

■ 4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010. Ces normes et interprétations entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

NORMES COMPTABLES, INTERPRETATIONS OU AMENDEMENTS ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE

Normes ou interprétations :	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »	23 décembre 2009	1 ^{er} février 2010
Amendements à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants »	30 juin 2010	1 ^{er} juillet 2010
IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »	19 juillet 2010	1 ^{er} janvier 2011
Modification d' IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »	19 juillet 2010	1 ^{er} janvier 2011
IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »	23 juillet 2010	1 ^{er} juillet 2010

- **Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »**

Cet amendement traite de la comptabilisation des droits de souscription (droits préférentiels de souscription, options, *warrants*...) émis dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de l'émetteur. Ces droits étaient auparavant comptabilisés comme des dérivés. A présent, sous certaines conditions restrictives, ils peuvent être classés en capitaux propres quelle que soit la devise dans laquelle leur prix d'exercice est libellé.

- **Amendements à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants »**

Les premiers adoptants sont autorisés à utiliser, au même titre que les préparateurs existants d'états financiers selon les normes IFRS, les dispositions transitoires incluses dans les amendements IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ».

- **IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »**

Cette version révisée simplifie les informations à fournir par les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'Etat ou sous influence notable de l'Etat et clarifie la notion de parties liées.

- **Modification d'IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »**

Cet amendement précise les conditions dans lesquelles un actif net peut être comptabilisé au titre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en cas de versement exceptionnel effectué d'avance et permettant de diminuer les contributions futures.

- **IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »**

Cette interprétation précise le traitement comptable dans les comptes du débiteur d'un échange d'instruments de dettes contre des instruments de capitaux propres. Ces derniers doivent être évalués à leur juste valeur. L'écart entre la valeur comptable de la dette éteinte et la juste valeur retenue pour l'évaluation des instruments de capitaux propres émis doit être comptabilisé en résultat.

NORMES COMPTABLES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE AU 31 DECEMBRE 2010

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »	12 novembre 2009 et 28 octobre 2010	1 ^{er} janvier 2013
Amélioration aux IFRS – mai 2010	6 mai 2010	1 ^{er} juillet 2010 au plus tôt
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »	7 octobre 2010	1 ^{er} juillet 2011
Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »	20 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2012

- **IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »**

Cette norme, qui représente la première phase de la refonte de la norme IAS 39, définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. La méthodologie de dépréciation des actifs financiers, ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures qui viendront compléter la norme IFRS 9.

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). A défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

● Amélioration aux IFRS – mai 2010

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 6 amendements à des normes déjà existantes.

● Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »

Cet amendement permet d'améliorer la compréhension des opérations de transferts d'actifs financiers (telles que les titrisations), y compris des effets induits par les risques restant à la charge du cédant. Des informations particulières sont également requises en cas d'opérations effectuées à une date proche de la clôture.

● Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »

Le calcul des impôts différés dépend de la manière dont une entité espère recouvrer un actif, soit en l'utilisant, soit en le vendant. L'amendement introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvré par une vente, à moins que l'entité ait clairement l'intention de le réaliser d'une autre manière. Cette présomption concerne uniquement les immobilisations corporelles et les actifs incorporels évalués ou réévalués à la juste valeur.

Note 2

Evolution du périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises

■ 1. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 872 sociétés au 31 décembre 2010 :

- 703 sociétés intégrées globalement ;
- 90 sociétés intégrées proportionnellement ;
- 79 sociétés mises en équivalence.

Ne sont retenues dans le périmètre de consolidation que les entités qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 0,02% de celui du Groupe dans le cas d'une intégration globale ou proportionnelle ou dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0,10% des capitaux propres consolidés du Groupe. Ces critères ne s'appliquent pas aux paliers de sous-consolidation.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2010, par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2009, sont les suivantes :

- Au cours du premier semestre 2010 :
 - Le Groupe, via sa filiale TCW Inc., a fait l'acquisition en février de 100% de Metropolitan West Asset Management qui a par conséquent été intégrée globalement.
 - Les 35% de Sogessur qui n'étaient pas détenus par le Groupe ont été acquis suite à l'exercice de l'option d'achat qui avait été accordée par les actionnaires minoritaires à Société Générale S.A.
 - Banco SG Brazil S.A. a fait l'acquisition des 30% de Banco Pecunia S.A. qu'il ne détenait pas, portant ainsi le taux d'intérêt du Groupe à 100%.
 - Le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation, Podgoricka Banca SG Group détenue à 90,56%. Cette société située au Monténégro est consolidée par intégration globale.
 - SG Cyprus Ltd, antérieurement consolidée par intégration globale, est à présent consolidée par mise en équivalence suite à la cession des titres détenus par Société Générale S.A. à SG Liban.
 - IBK SGAM, précédemment détenue par le Groupe à hauteur de 50%, a été cédée à la société IBK qui partageait avec SGAM S.A. le contrôle de cette entité.

- Le fonds The Global Commodities Finance Fund Limited est sorti du périmètre de consolidation suite au rachat de toutes les parts et le transfert de tous ses actifs et passifs dans Société Générale S.A.
- La participation du Groupe dans La Marocaine Vie passe de 85,97% à 88,88% suite à une augmentation de capital inégalement souscrite.
- Le Groupe a déconsolidé, au cours du premier semestre 2010, sa filiale Clickoptions qui a été fusionnée avec Société Générale S.A. au cours du second semestre.
- La participation dans Banka Société Générale Albania Sh.A., anciennement nommée Banka Popullore Sh.A, avait été portée à 85,94%, soit une augmentation de 10,93% par rapport au 31 décembre 2009, sous le double effet d'un rachat de minoritaires et d'une augmentation de capital inégalement souscrite.
- La participation dans Boursorama S.A. passait à 55,53%, soit une baisse de 0,25% par rapport au 31 décembre 2009, suite à une augmentation de capital réservée liée à la levée de stock-options.
- La participation du Groupe dans New Esporta Holding Limited passe de 96,77% à 90,54%, soit une variation de 6,23% par rapport au 31 décembre 2009, du fait d'une dilution sur une augmentation de capital souscrite par la direction.
- Au cours du second semestre 2010 :
 - Le Groupe a augmenté sa participation dans Bank Republic de 1,18% pour la porter à 81,18% à l'issue d'une augmentation de capital.
 - Le Groupe, via sa filiale Crédit du Nord, a réalisé l'acquisition de 100% de la Société Marseillaise de Crédit en septembre 2010. Celle-ci a été consolidée par intégration globale au sein du sous-groupe Crédit du Nord.
 - SG Asset Management Banque sort du périmètre de consolidation du Groupe après la fusion dont elle a fait l'objet dans Société Générale S.A.
 - Le groupe Société Générale a cédé sa participation de 49% dans Gaselys, en septembre 2010, après l'exercice par GDF-Suez de l'option d'achat qu'il détenait. La quote-part de mise en équivalence de cette entité avait été reclassée en *Actifs non courants destinés à être cédés* au cours du premier semestre 2010.
 - Le Groupe a finalisé la cession du groupe ECS qui est ainsi sorti du périmètre de consolidation en octobre 2010. Les actifs et passifs de ce groupe étaient reclassés en *Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés* au 30 juin 2010.
 - Adria Leasing Spa détenue par le Groupe à hauteur de 100%, a été fusionnée dans Fraer Leasing Spa qui était

détenue à 67,75%. A l'issue de cette opération, le taux de détention du Groupe dans Fraer augmente de 5,68% pour s'établir à 73,43%.

- Un rachat de minoritaires et l'évolution de l'auto contrôle ont fait augmenter de 2,25% le taux de détention du Groupe dans Boursorama S.A. qui s'élève à présent à 57,78%.
- En conséquence d'une augmentation de capital dans laquelle Société Générale S.A. a souscrit au-delà de sa quote-part, le Groupe a porté sa participation dans Geniki à 88,44%, soit une hausse de 34,47%.
- La participation du Groupe dans Rosbank s'établit en hausse de 9,56% à 74,89% par l'effet conjugué d'une augmentation de capital et de rachats de minoritaires. Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation de son dispositif en Russie, le Groupe a enregistré une dette matérialisant son engagement à racheter 2,53% de Rosbank, après que celle-ci ait fusionné avec BSGV.
- Le taux d'intérêt du Groupe dans New Esporta Holding Limited baisse de 90,54% à 90,18% suite à une augmentation de capital à laquelle le Groupe n'a pas souscrit.
- Le rachat par Société Générale des minoritaires de Lightning Asset Finance Limited a entraîné une hausse de 49% de la participation du Groupe dans cette entité, la portant ainsi à 100%.

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui seront cédés à Amundi courant 2011 sont classés dans les rubriques *Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés*.

■ 2. Regroupements d'entreprises

Le principal regroupement d'entreprises réalisé au cours du 2^e semestre 2010 par le Groupe est l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit. L'allocation du prix d'acquisition a été réalisée de manière provisoire et pourra faire l'objet d'ajustements dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

Acquisition de la Société Marseillaise de Crédit

Le Groupe, via sa filiale Crédit du Nord détenue à 100%, a acquis la totalité du capital de la Société Marseillaise de Crédit le 21 septembre 2010 auprès du groupe BPCE pour un montant de 872 M EUR.

L'opération a obtenu préalablement l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de l'Autorité de la Concurrence et recueilli l'avis des Instances Représentatives du Personnel compétentes.

Cette prise de contrôle conduit le Groupe à consolider en intégration globale cette acquisition.

Fondée en 1865, la Société Marseillaise de Crédit est un acteur bancaire important du Sud-Est de la France où elle bénéficie d'un fort ancrage régional et d'une marque reconnue. Disposant de 144 agences, la Société Marseillaise de Crédit compte près de 200 000 clients et emploie plus de 1 200 collaborateurs.

En date d'acquisition, les actifs et passifs identifiables de la Société Marseillaise de Crédit sont les suivants :

(En M EUR)

Actif	
Créances sur les établissements de crédit	581
Créances sur la clientèle	2 613
Autres actifs courants	445
Immobilisations	108
Autres	83
Total Actif	3 830
Passif	
Dettes envers les établissements de crédit	12
Comptes créditeurs – clientèle	3 280
Autres	177
Fonds propres	361
Total Passif	3 830

La différence de première consolidation est en cours d'affectation. L'écart d'acquisition provisoire ainsi constaté en date de prise de contrôle dans l'unité génératrice de trésorerie « Crédit du Nord » s'élève à 511 M EUR.

SMC a contribué au résultat net de l'ensemble consolidé pour un montant de 4 M EUR au titre de l'année 2010.

Note 3

Juste valeur des instruments financiers

Cette note précise, dans une première partie, les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes : note 6 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », note 7 « Instruments dérivés de couverture », note 8 « Actifs financiers disponibles à la vente », note 9 « Prêts et créances sur les établissements de crédit », note 10 « Prêts et créances sur la clientèle », note 12 « Opérations de location financement et assimilées », note 13 « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », note 11 « Portefeuilles reclassés », note 19 « Dettes envers les établissements de crédit », note 20 « Dettes envers la clientèle » et note 21 « Dettes représentées par un titre ».

Dans une deuxième partie, elle détaille les méthodes retenues pour la valorisation des instruments financiers affectés par la crise financière.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

■ 1. Méthodes de valorisation

1.1. INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués en juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Préalablement à leur utilisation, ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe qui complètent cette validation *a priori* par des contrôles de cohérence *a posteriori*. Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles mensuels approfondis par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe, complétés si besoin par les réserves nécessaires (*bid-ask*, liquidité).

A des fins d'information en annexe des comptes consolidés, les instruments financiers en juste valeur au bilan sont présentés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se composera des niveaux suivants :

- niveau 1 (N1) : instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit essentiellement d'actions, d'obligations d'Etats et de dérivés ;
- niveau 2 (N2) : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit

directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix ;

- niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). Il s'agit essentiellement des instruments pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat (dérivés ayant des échéances plus longues que celles traitées habituellement sur les marchés) et des instruments financiers des « Actifs gérés en extinction » dès lors que les paramètres de valorisation de ces produits ne sont pas observables.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

A titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 7 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 7 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché. Cela a été le cas au cours du premier semestre 2008, sur un ensemble de CDO (*Collateralised Debt Obligations*), CLO (*Collateralised Loan Obligations*), ABS (*Asset Backed Securities*), CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*) américains (Cf. paragraphe 2 – Instruments financiers affectés par la crise financière).

● Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert,...) ;

- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs,...) ;

- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de *business plans*, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

● Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation (Cf. note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés »). S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

● Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

1.2. LES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS EVALUES A LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués en juste valeur au bilan, l'information chiffrée présentée ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

● Prêts, créances et opérations de location financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement aux grandes entreprises est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publié par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances, les créances de location financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable, dès lors qu'il n'y a pas de fluctuation significative des *spreads* de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

• Dettes envers la clientèle

La juste valeur des dettes envers la clientèle est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Pour les dettes à taux variable, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

■ 2. Instruments financiers affectés par la crise financière

Sur l'exercice 2010, le groupe Société Générale a continué d'être affecté par le contexte de forte volatilité des instruments financiers et d'un environnement économique incertain, principalement sur :

- ses positions sur tranches Super Senior et Senior de CDO (*Collateralised Debt Obligations*) non couverts exposés à l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis ;
- ses positions de RMBS « US » (*Residential Mortgage Backed Securities*) ;
- ses positions de CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*) ;
- son exposition au risque de contrepartie sur les assureurs *monolines*.

2.1. CAS DES TRANCHES SUPER SENIOR ET SENIOR DE CDO NON COUVERTS EXPOSES A L'IMMOBILIER RESIDENTIEL AUX ETATS-UNIS

En l'absence de transactions observables, la valorisation des tranches Super Senior et Senior de CDO non couverts exposés à l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis a été réalisée à l'aide d'un modèle utilisant pour l'essentiel des données non observables ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Dès lors qu'il y a des données observables, les résultats du modèle sont comparés et ajustés de manière à converger. L'approche du groupe Société Générale est centrée sur la valorisation des « *pools* » de prêts immobiliers individuels, sous-jacents des obligations structurées, de façon à estimer leur valeur, dans un *scenario* prospectif de crédit stressé (par opposition à une approche « *Marked-to-Market* »), des obligations RMBS, et, par voie de conséquence, celle des tranches de CDO.

La méthodologie employée utilise quatre variables clés pour valoriser les *pools* de prêts, à savoir la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la vitesse de prépaiement et l'horizon de défaut.

Pour rappel, des décotes complémentaires ont été passées de manière à prendre en compte l'illiquidité des tranches concernées. La décote d'illiquidité est définie comme la perte supplémentaire induite par une augmentation de 10% des pertes cumulées dans le *scenario* de crédit (par exemple sur les sous-jacents relevant de l'année de production 2005 de 15% à 16,5%), complétée, pour les sous-jacents *subprime* de 2006 et 2007, par un supplément de décote résultant d'un alignement sur l'indice de référence ABX.

L'exposition brute sur les tranches Super Senior et Senior de CDO de RMBS « US » en juste valeur au bilan est passée de 1,6 Md EUR au 31 décembre 2009 à 3,9 Md EUR au 31 décembre 2010 suite à l'entrée dans le périmètre de six CDO de RMBS après la commutation de protections acquises auprès d'un assureur *monoline*. Sur cette position, les pertes de valeur enregistrées au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 0,1 Md EUR et viennent affecter négativement l'encours des obligations et autres instruments de dettes en juste valeur par résultat présenté à l'actif du bilan consolidé. L'exposition nette sur ces tranches de CDO ressort ainsi à 1,7 Md EUR à fin décembre 2010.

TAUX DE PERTES CUMULEES (*) SUR LE SUBPRIME (CALCULES SUR LE NOMINAL INITIAL)

	2004	2005	2006	2007
Hypothèses de pertes cumulées fin 2009	6,1%	16,5%	39,6%	49,5%
Hypothèses de pertes cumulées fin 2010	6,1%	16,5%	39,6%	49,5%
Sensibilité des taux de perte cumulées		En M EUR		
+10% pertes cumulées sur toutes les années de production	⇒	⇒	(260)	

(*) Y compris décote de liquidité.

2.2. CAS DES RMBS « US » (RESIDENTIAL MORTGAGE BACKED SECURITIES)

Pour les positions relatives aux obligations ayant pour sous-jacents des risques *subprime* sur le secteur immobilier résidentiel américain, il est devenu difficile, depuis le second semestre 2007, d'observer des prix fiables individuellement sur tous les titres.

Dans ces conditions, la technique de valorisation s'est appuyée sur l'utilisation de prix observables sur les indices de référence, notamment l'indice ABX. Une duration a été déterminée pour les différents indices ABX et pour les titres RMBS en portefeuille avec des hypothèses de recouvrement (positions synthétiques) et de pré-paiement. Le spread de crédit implicite des indices a ensuite été déterminé à partir de leur prix.

Chaque obligation RMBS a été valorisée en utilisant le *spread* de crédit de son indice ABX de référence (même année de production et même rating). La méthode de valorisation intègre la base (écart entre les instruments cash et les indices dérivés) ainsi que l'aspect liquidité.

Le portefeuille de RMBS a fait l'objet de cessions au cours de l'exercice 2010. Au 31 décembre 2010, l'exposition nette résiduelle en juste valeur au bilan après prise en compte de couvertures sur indice ABX s'élève à 209 M EUR⁽¹⁾.

2.3. CAS DES CMBS (COMMERCIAL MORTGAGE BACKED SECURITIES)

De manière analogue aux RMBS, le portefeuille de CMBS est valorisé en utilisant des paramètres de marché. Chaque obligation CMBS « US » a été valorisée en utilisant le *spread* de crédit de son indice CMBX de référence (même année de production et même rating). La méthode de valorisation intègre la base (écart entre les instruments *cash* et les indices dérivés) ainsi que l'aspect liquidité.

Le portefeuille de CMBS a été largement couvert par achats de protections sur indices CMBX. Au 31 décembre 2010, l'exposition nette résiduelle en juste valeur au bilan après couverture s'élève à 262 M EUR⁽¹⁾.

2.4. EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES ASSUREURS MONOLINES

Les expositions au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance *monolines* figurent en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*. En effet, la juste valeur des expositions du

Groupe sur les assureurs *monolines* ayant accordé des rehaussements de crédit sur les actifs comportant notamment un sous-jacent immobilier américain prend en compte la dégradation du risque de contrepartie estimé sur ces acteurs.

Le resserrement des *spreads* de crédit ainsi que la commutation, la résiliation de protections acquises auprès d'un assureur *monoline* et les cessions d'actifs couverts réalisées en 2010 ont entraîné une baisse de la juste valeur de la protection acquise auprès de ces contreparties.

En conséquence, l'évaluation des sommes qui pourraient être dues au groupe Société Générale au titre des garanties *monolines* est passée de 3,9 Md EUR au 31 décembre 2009 à 1,8 Md EUR au 31 décembre 2010.

En prenant en compte les effets combinés des variations des positions de protections et l'achat de CDS (*Credit Default Swap*) complémentaires sur assureurs *monolines*, la couverture (CDS et réserves) de l'exposition brute reste stable à 77% à fin décembre 2010 par rapport à fin décembre 2009.

Les ajustements de valeur calculés au titre du risque de contrepartie sur ces actifs financiers ont diminué de 1,4 Md EUR au cours de l'exercice 2010, soit un total de 0,8 Md EUR. Cet ajustement est calculé sur la base de l'application de taux de pertes cumulées sévères (jusqu'à 90% sur les *monolines* les plus mal notés).

Les taux de pertes de valeur appliqués à chaque *monoline* sont revus chaque trimestre et ajustés si nécessaire.

L'exposition au risque de contrepartie sur les assureurs *monolines* se décompose en trois parties :

- l'exposition liée aux CDO de RMBS, pour lesquels notre méthodologie et les paramètres appliqués sont les mêmes que pour les CDO non assurés ;
- l'exposition liée aux CDO « hors marché résidentiel US » de non RMBS, CLO de Crédits Corporates et financements d'infrastructures, pour lesquels la méthodologie résulte de *Marked-to-Stress* (maximum de pertes cumulées historiques sur cinq ans par classe d'actifs) et d'un ajustement découlant des *Marked-to-Market* ;
- l'exposition liée aux autres titres rehaussés mesurée en *Marked-to-Market*.

(1) Hors portefeuille de dérivés de crédit exotiques.

EXPOSITION EN RISQUE DE CONTREPARTIE AUX « MONOLINES » (SCENARIO DE DEFAUT IMMEDIAT DE L'ENSEMBLE DES ASSUREURS MONOLINES CONTREPARTIES DU GROUPE SOCIETE GENERALE)

(En Md EUR)

	31.12.2009	31.12.2010	
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	3,9	1,8	
Nominal des couvertures achetées (*)	(0,7)	(0,6)	
Juste valeur de la protection nette de couvertures et avant ajustements de valeur	3,2	1,3	
Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur monolines (comptabilisés sur la protection)	(2,3)	(0,8)	
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur monolines	0,9	0,4	
Taux de couverture global sur juste valeur	77%	77%	

(*) le nominal des couvertures achetées auprès de contreparties bancaires a un impact « Marked-to-Market » de +108 M EUR au 31 décembre 2010, neutralisé depuis 2008 dans le compte de résultat.

Notation retenue la plus basse émise par Moody's ou S&P au 31 décembre 2010

AA : Assured Guaranty

BB : Radian, Syncora Capital Assurance

B : MBIA

CC : Ambac, CIG

3. Sensibilité de la juste valeur

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente et conservatrice, et plus particulièrement dans le contexte de forte volatilité des instruments financiers et d'un environnement économique incertain ; néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 31 décembre 2010 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée par le biais :

- soit d'une variation « forfaitaire » de 10% de la *cumloss* : cela concerne le taux de perte estimé par année de production des sous-jacents utilisés pour modéliser les tranches Super Senior et Senior de CDO de RMBS américain et les CDO de non RMBS. Pour une hausse de 10% du paramètre (exemple: passage de 25% à 27,5%), la valorisation diminuerait de 360 M EUR, et elle augmenterait de 359 M EUR pour une baisse de 10%⁽¹⁾ ;

(1) Les positions considérées dans ce calcul :

- incluent les éventuelles couvertures des obligations considérées (CDS) ;
- incluent le cas échéant les provisions effectuées sur les CDS monolines.

(2) C'est-à-dire reprenant :

- soit l'écart-type des prix de consensus qui contribuent à évaluer le paramètre (TOTEM...) néanmoins considéré comme non observable ;
- soit l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

- soit d'une variation « normée⁽²⁾ » des paramètres non observables, calculée sur des positions nettes.

Sensibilité à un écart type des paramètres non observables – valeur absolue en M EUR

Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés

Volatilité actions 20

Dividendes 6

Corrélations 13

Volatilité Mutual Funds 21

Volatilité Hedge Funds 54

Obligations et autres instruments de dettes, et dérivés

Corrélations Change/Change 10

Corrélations Change/Taux d'intérêt 5

Corrélation des Temps de défaut (CDO) 42

Corrélation Change/Temps de défaut (CDO) 2

Spreads de crédit non observables (CDO) 4

Autres

Corrélations Matières Premières 7

Note 4

Gestion des risques associés aux instruments financiers

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

La gestion des risques de Société Générale s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **le risque de crédit** (incluant le risque-pays) : risque de perte résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, qui résulte d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties homogènes ;
- **le risque de marché** : risque de perte due aux variations de prix des produits de marché, de la volatilité et des corrélations entre les risques. Ces variations peuvent notamment concerner les fluctuations des taux de change, des prix obligataires et des taux d'intérêt, des prix des titres et des matières premières, des prix des dérivés et des prix de tous les autres actifs, tels que l'immobilier ;
- **le risque de liquidité** : risque pour le Groupe de ne pas disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements au moment de leur exigibilité ;
- **le risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement de taux d'intérêt ou de taux de change.

1. Organisation, procédures et méthodes

1.1. STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE

Etant donné les nombreux métiers, marchés et régions où il opère, Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente de la maîtrise des risques. Plus précisément, cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée par les risques ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques.

Pour déterminer l'appétit du Groupe pour le risque, la Direction générale prend en considération des paramètres tels que :

- le couple risque/rentabilité des différentes activités du Groupe ;
- la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels et aux événements de crédit ou de marché ;
- les risques souverains et macro-économiques, tant sur les marchés émergents que sur les pays développés ;
- l'équilibre du portefeuille en termes de sources de profits.

1.2. PRINCIPES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET D'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion des risques du Groupe repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus, du Conseil d'administration jusqu'aux équipes opérationnelles sur le terrain ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des Directions opérationnelles ;
- le suivi des risques ainsi qu'une approche homogène de leur évaluation doivent être appliqués dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration, *via* le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les Directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et la Direction financière sont dédiées à la gestion et au contrôle permanent des risques en toute indépendance par rapport aux Directions opérationnelles.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration définit la stratégie de la Société en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition globale de ses activités au risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité de contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, il examine le Rapport annuel sur le contrôle interne qui est remis au Conseil d'administration et à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).

Le Comité des risques

Présidé par la Direction générale, le Comité des risques (CORISQ) se réunit au moins une fois par mois pour traiter des grandes orientations en matière de risque du Groupe. De manière générale, le comité, sur proposition de la Direction des risques, prend les principales décisions portant d'une part sur l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de suivi des risques du Groupe, et d'autre part sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, de marché et opérationnels).

Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité grands risques se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

La Direction des risques

La Direction des risques a pour principale mission de mettre en place un dispositif de maîtrise des risques et de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe. Dans l'exercice de ses fonctions, elle concilie l'indépendance par rapport aux métiers avec une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ;
- recense l'ensemble des risques du Groupe ;
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et reporte régulièrement sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire ;
- contribue à la définition des politiques de risque tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants ;

- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers ;
- définit le système d'information de suivi des risques, s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers et de sa cohérence avec le système d'information Groupe.

Les procédures Nouveau Produit

Il est de la responsabilité de chaque Direction de soumettre tout nouveau produit, métier ou activité à une procédure Nouveau Produit. Ces procédures Nouveau Produit, co-pilotées avec la Direction des risques, ont pour mission de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités et que, de ce fait, les développements futurs s'effectueront avec un maximum d'efficacité et de maîtrise ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions supports ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Cette procédure s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'externalisation de prestations essentielles ou importantes en passant par l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

La Direction financière

La gestion des risques structurels de taux, de change et des risques de liquidité, ainsi que le refinancement long terme du Groupe sont assurés au sein du Département gestion du bilan, tandis que le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés au sein du Département Gestion Financière et Capital, ces deux services étant rattachés à la Direction financière du Groupe.

La Direction financière est par ailleurs chargée d'évaluer et de gérer les autres grands types de risques, à savoir les risques stratégiques, d'activité, etc.

Le Comité de politique financière, présidé par la Direction générale, valide le dispositif d'analyse et de mesure des risques, ainsi que les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activités ou des entités.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus

d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*⁽¹⁾). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au Comité financier pour la fixation des limites de risque et de l'appétit du Groupe pour le risque.

■ 2. Les risques de crédit

2.1. PRINCIPES GENERAUX

● 2.1.1. Approbation et fixation des limites de risque

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi s'assurer que la structure de la transaction sera adaptée pour couvrir le risque de perte en cas de défaillance. L'approbation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Le processus d'approbation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de contrepartie (risques de crédit, d'absence de règlement ou de livraison et risque lié à l'émetteur) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la ligne-métier et aux unités de risque les plus qualifiées. Afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe, ce métier et cette unité examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnés ;
- cette ligne-métier et cette unité de risque doivent être indépendantes ;
- toutes les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement prendre en compte les notes de risque attribuées en interne aux contreparties telles qu'elles sont communiquées par les lignes-métiers et approuvées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à

l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les Directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité grands risques.

● 2.1.2. Gestion du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie ou de remplacement correspond à la valeur de marché des transactions réalisées avec les contreparties. Il représente le coût de remplacement, en cas de défaillance de la contrepartie, des opérations affichant une valeur positive en faveur du Groupe. Les transactions entraînant un risque de contrepartie regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés de gré à gré tels que les *swaps*, les options et les contrats à terme.

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance et des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

2.2. MESURE DES RISQUES ET NOTATION INTERNE

Le système de notation du Groupe se différencie fondamentalement entre la clientèle de détail et la clientèle entreprises, banques et souverains :

- pour les portefeuilles de la clientèle de détail, des modèles internes servent à mesurer les risques de crédit, exprimés à partir d'une probabilité de défaillance de l'emprunteur à horizon d'un an (*Probability of Default*, PD) et du pourcentage de perte en cas de défaillance de la contrepartie (*Loss Given Default*, LGD). Ces paramètres sont attribués automatiquement, en conformité avec les principes de l'Accord de Bâle ;
- pour les portefeuilles entreprises, banques et souverains, le dispositif de notation repose sur deux grands piliers : un dispositif de modèles de notation de contreparties comme aide à la décision du notateur qui attribue la note et un dispositif d'attribution automatique des paramètres de LGD et de facteur de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor*, CCF) en fonction des caractéristiques des transactions.

Dans les deux cas, un ensemble de procédures énonce les règles relatives aux notes (champ d'application, fréquence de

(1) ICAAP : *Internal Capital Adequacy Assessment Process*, il s'agit du processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le *back-testing* et la validation des modèles. Ces procédures permettent entre autre de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique et complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles.

Les modèles internes du Groupe permettent ainsi une évaluation quantitative des risques de crédit à partir de la probabilité de défaillance de la contrepartie et du taux de perte en cas de défaut. Ces éléments sont intégrés dans les demandes de crédit et le calcul du rendement des fonds propres corrigé par le risque. Ils sont utilisés comme outil pour structurer, tarifier et approuver les transactions. A cet effet, les notes des contreparties sont un des critères de détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

L'ensemble des modèles de risque du Groupe est construit et validé sur la base d'historiques internes les plus longs possibles, respectant des contraintes de représentativité (tant au regard des portefeuilles concernés que des effets de la

conjoncture sur la période considérée) et de prudence. De la sorte, les estimations de risque du Groupe ne présentent pas une sensibilité excessive aux variations de la conjoncture, tout en restant adaptées à la détection des éventuels risques dégradés. De plus, la modélisation des PD des grandes entreprises a été étalonnée par rapport aux statistiques de défaillance long terme provenant d'une agence de notation externe.

Ces modèles utilisés pour estimer les PD et LGD couvrent la grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe (Banque de détail et Banque de Financement et d'Investissement). Ils ont pour l'essentiel été validés AIRBA (*Advanced Internal Ratings Based Approach*) en 2007 et font l'objet depuis cette date, d'un suivi de performance régulier.

Par ailleurs, le Groupe a reçu la validation du régulateur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits de *Asset-Backed Commercial Paper*.

2.3. EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale au risque de crédit des actifs financiers du Groupe, nets de dépréciations et avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales) y compris les écarts de réévaluation sur les éléments couverts ou en juste valeur au bilan.

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	358 021	310 198
Instruments financiers dérivés de couverture	8 162	5 561
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	91 820	78 668
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	70 268	67 655
Prêts et créances émis sur la clientèle	371 898	344 543
Opérations de location financement et assimilées	29 115	28 856
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 882	2 122
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	931 166	837 603
Engagements de financement donnés	172 542	145 557
Engagements de garantie financière donnés	62 278	62 460
Provisions pour engagements par signature	(226)	(200)
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciation	234 594	207 817
Total de l'exposition nette de dépréciation (*)	1 165 760	1 045 420

(*) La partie non utilisée des crédits est retenue pour sa totalité.

2.4. GESTION DU PORTEFEUILLE DE CREDIT

• Utilisation des dérivés de crédit

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits « Corporate ». Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. La politique de gestion des surconcentrations conduit le Groupe à détenir des positions importantes de couvertures individuelles, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 49% du montant total des protections individuelles acquises.

Les montants notionnels des dérivés de crédit achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés au niveau du hors-bilan parmi les engagements de garanties reçus.

L'encours total des achats de protections *via* dérivés de crédit (*Credit Default Swap*, CDS) est passé de 13,0 Md EUR à 7,7 Md EUR à fin décembre 2010, essentiellement par le déboucement de certaines positions et également par la vente de protections CDS sur des contreparties *investment grade* sur lesquelles le Groupe n'est pas concentré.

L'objectif poursuivi était la réduction de la volatilité du résultat du portefeuille CPM (Credit Portfolio Management), ces dérivés de crédit étant valorisés au prix de marché.

Sur 2010, les *spreads* de CDS des émissions *investment grade* européennes (indice Itraxx) se sont élargis en raison de la crise de la dette souveraine, alors qu'ils sont restés quasiment stables dans les autres régions.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de rating supérieur ou égal à A-, la moyenne se situant en AA- et A+. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

Conformément à la norme IAS 39, tous les dérivés de crédit quelle que soit l'intention de gestion sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers.

2.5. PRISE DE GARANTIES ET COLLATERAUX

• Garanties et Collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque d'insolvabilité du débiteur (par exemple hypothèque ou couverture par le Crédit Logement dans le cas d'octroi de prêts hypothécaires aux particuliers). Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Par ailleurs, le groupe Société Générale a renforcé ses politiques de prise de garanties et collatéraux et d'actualisation de leur valorisation (base de collecte des sûretés, déclinaison de procédures opérationnelles).

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Société Générale mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont CDS).

• Accords de compensation globale

Afin de réduire son exposition au risque de crédit, le Groupe conclut avec des contreparties des accords de compensation globale (contrats ISDA ou équivalents pour les transactions sur les instruments financiers dérivés). Ces accords de compensation globale ne donnent pas lieu, dans la plupart des cas, à une compensation comptable des actifs et des passifs financiers. Cependant, le risque de crédit afférent aux actifs financiers faisant l'objet d'un accord de compensation globale est réduit dans la mesure où en cas de défaut les montants dus seront réglés sur une base nette.

• Assurances crédit

Outre le recours aux Agences de crédit export (par exemple Coface et Exim) et aux multilatéraux, le groupe Société Générale a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements de la Banque de Financement et d'Investissement contre les risques de non paiement.

Cette activité, Assurances crédit et risques politiques, bénéficie d'un dispositif d'encadrement et de suivi des risques validé par la Direction générale du Groupe. En effet, il repose sur des critères stricts d'éligibilité minimum pour chaque assureur, et une limite globale de l'activité complétée par des sous-limites par maturité ainsi que des limites individuelles afin de réduire la concentration par contrepartie.

La mise en place d'une telle politique participe au global à une saine réduction des risques.

2.6. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE CREDIT

• 2.6.1. Répartition du portefeuille de crédit au bilan

Les encours du portefeuille de crédit au bilan, hors dépréciations se répartissent comme suit au 31 décembre 2010 :

	31.12.2010				31.12.2009			
	Titres à revenus fixes ⁽¹⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽²⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total	Titres à revenus fixes ⁽¹⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽²⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total
<i>(Encours bruts en Md EUR)</i>								
Encours non dépréciés	92,01	376,16	42,14	510,31	79,29	354,60	40,82	474,72
dont encours non dépréciés avec impayés		7,11	0,01	7,12		6,87	0,01	6,88
Dépréciés	0,88	26,41	0,33	27,62	0,70	23,73	0,38	24,81
Total encours bruts	92,89	402,57	42,47	537,93	79,99	378,33	41,21	499,53
Autres (dépréciations, pensions,...)	0,82	(1,56)	27,80	27,06	0,80	(4,93)	26,44	22,31
Total net de dépréciation	93,71	401,01	70,27	564,99	80,79	373,40	67,65	521,84

(1) Les titres à revenus fixes comprennent les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance.

(2) Inclut les encours de location financement.

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente 1,7% des encours bilan non dépréciés et inclut les impayés techniques. Ce montant est stable par rapport à la proportion observée au 31 décembre 2009 (1,7% des encours bilan non dépréciés).

• 2.6.2. Information relative à la concentration des risques ⁽¹⁾

Le groupe Société Générale assure une gestion active de ses concentrations, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du portefeuille (concentrations géographique ou sectorielle).

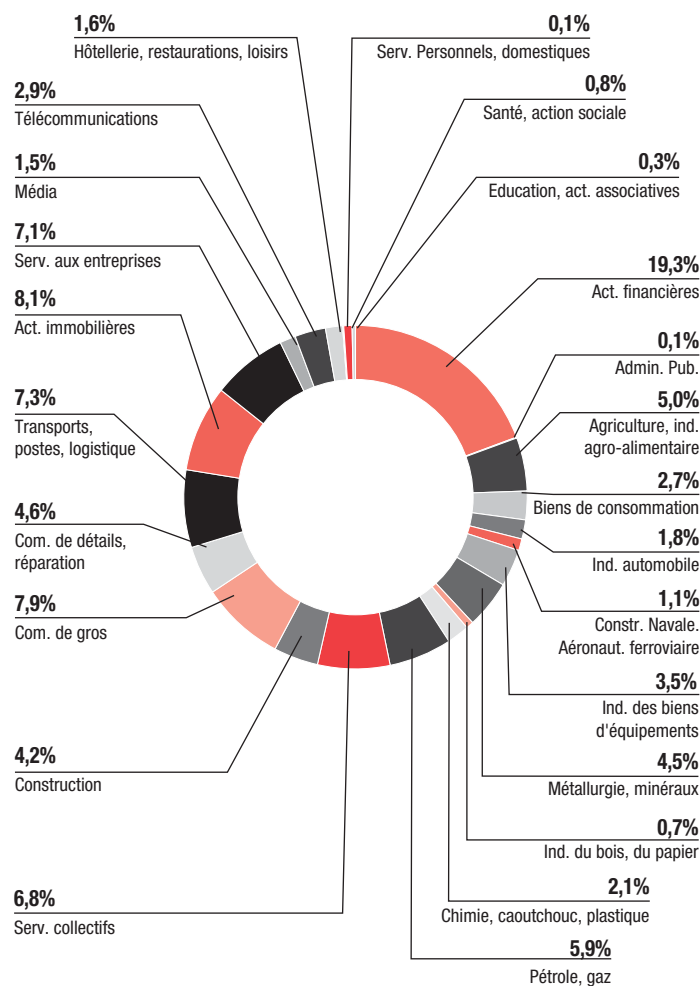
La concentration individuelle est un paramètre géré au moment de l'octroi. Les contreparties représentant les expositions les plus importantes de la banque sont revues régulièrement par la Direction générale.

Des analyses de portefeuille sont réalisées aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique et sont présentées périodiquement aux instances de direction du Groupe.

Au 31 décembre 2010, les encours de crédit (bilan et hors-bilan, hors immobilisations, titres de participations et comptes de régularisation) accordés par le Groupe à l'ensemble de ses clients représentent une exposition en cas de défaut de 709 Md EUR (dont 527 Md EUR d'encours au bilan).

Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties *Corporate* représentent 5% de ce portefeuille.

(1) La mesure adoptée pour les encours de crédit dans cette partie est l'EAD (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation et encours douteux.

VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS CORPORATE DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2010 (PORTEFEUILLE BALOIS ENTREPRISES, SOIT 300 Md EUR d'EAD (Exposure At Default) (*)


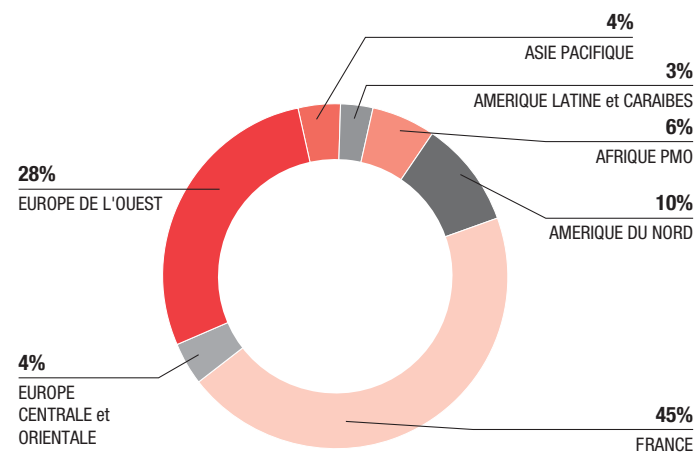
(*) EAD bilan et hors-bilan, hors immobilisations, comptes de régularisation et titres de participation.

Le portefeuille *Corporate* (Grandes Entreprises, PME et Financements spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

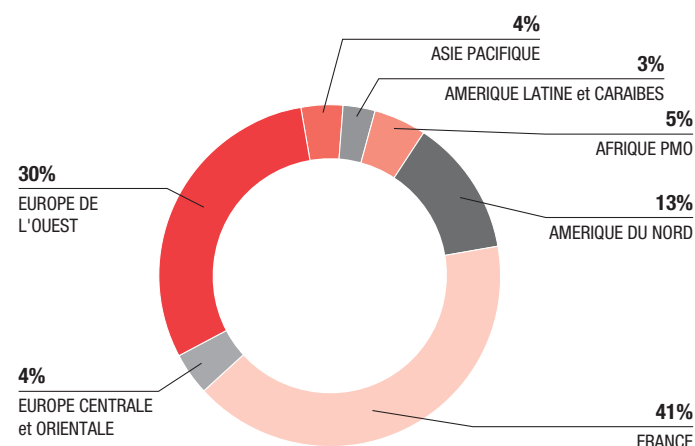
Au 31 décembre 2010, le portefeuille *Corporate* s'élève à 300 Md EUR (encours bilan et hors-bilan mesurés en EAD). Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10% du portefeuille.

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES ENCOURS RISQUE DE CREDIT DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2010 (TOUTES CLIENTELES CONFONDUES)

ENGAGEMENTS BILAN (soit 527 Md EUR d'EAD) :



ENGAGEMENTS BILAN ET HORS-BILAN (soit 709 Md EUR d'EAD) :



Au 31 décembre 2010, 85% des encours du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrés sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (24% sur le portefeuille non retail et 18% sur les particuliers).

• 2.6.3. Répartition des encours non dépréciés avec impayés

Au 31 décembre 2010, les encours non dépréciés avec impayés représentent 1,7% du portefeuille bilan non déprécié, contre 1,7% au 31 décembre 2009. Ils se répartissent comme suit :

	31.12.2010			31.12.2009		
	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Etablissements de crédit	% des encours bruts	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Etablissements de crédit	% des encours bruts
(En Md EUR)						
Impayés de moins de 90 jours	6,56	0,01	92,3%	6,36	0,01	92,6%
dont impayés de moins de 29 jours	3,84	-	54%	3,91	-	57,0%
Impayés entre 90 et 179 jours	0,31	-	4,4%	0,38	-	5,5%
Impayés de plus de 180 jours	0,23	-	3,2%	0,13	-	1,9%
TOTAL	7,10	0,01		6,87	0,01	

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques qui impactent principalement la catégorie d'impayés de moins de 29 jours. Les impayés techniques correspondent aux impayés qui résultent d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclaré correspond à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé, aussi faible soit-il (l'encours d'une créance présentant 1 euro d'impayé sera donc déclaré ci-dessus). Il convient de rappeler que les encours sont suivis dès le premier impayé. Ils peuvent être placés sous surveillance dès cet instant.

Après 90 jours d'impayés la contrepartie est considérée en défaut (à l'exception de certaines catégories d'encours, notamment ceux relatifs aux collectivités territoriales).

• 2.6.4. Encours renégociés

Les encours dits « renégociés » au sein du groupe Société Générale concernent tous types de clientèle (clientèle de détail et personnes morales). Ils correspondent à des financements restructurés (en principal et/ou intérêts et/ou échéances) du fait de la probable incapacité de la contrepartie à honorer ses engagements en l'absence d'une telle restructuration.

Sont exclus de ces encours les renégociations commerciales aboutissant à des aménagements de conditions de taux et/ou de durée de remboursement librement consentis par le Groupe pour préserver la qualité de sa relation avec un client.

Les pratiques bancaires du groupe Société Générale conduisent à maintenir en encours dépréciés la plupart des clients dont les créances ont été renégociées, tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements (définition du défaut bâlois). Le montant des encours de crédit renégociés au cours de l'exercice 2010 s'élève à 1,4 Md EUR (0,2 Md EUR pour l'exercice 2009).

Cette augmentation s'explique principalement par la renégociation de certains dossiers Corporate de montant significatif (cinq dossiers représentent près de 80% du montant de crédits renégociés de l'exercice 2010).

• 2.6.5. Garanties et collatéraux sur les encours dépréciés et sur les encours non dépréciés présentant des impayés

Les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se présentent comme suit :

	31.12.2010		31.12.2009	
	Clientèle de détail	Autres	Clientèle de détail	Autres
(En M EUR)				
Sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés	1 533	856	1 249	557
Sûretés relatives aux encours dépréciés	2 119	1 946	1 740	1 688

Les montants de sûretés présentés dans le tableau ci-dessus correspondent aux montants de sûretés (garanties et collatéraux) éligibles au sens du dispositif Bâle 2 plafonnés aux montants restant dûs. Certaines sûretés, du type cautions des dirigeants, nantissement de titres non cotés, notamment, ne sont donc pas comprises dans ces montants.

Il appartient à la filière Risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

2.7. DEPRECIATIONS

• 2.7.1. Dépréciations spécifiques sur risque de crédit

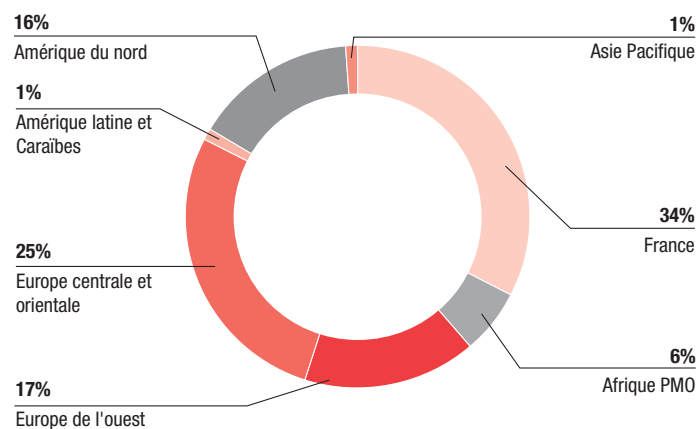
Les décisions de dépréciation spécifique sur des contreparties sont prises lorsqu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération de fonds. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée comme dépréciée dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ; et/ou
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés ; et/ou
- une procédure de recouvrement est entamée (à l'exception de certaines catégories d'encours, telles que les engagements sur collectivités locales) ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Pour les « Souverains », le défaut est constaté lorsque le service de la dette n'est plus assuré ou lorsqu'une offre d'échange est proposée avec perte de valeur pour les créanciers.

Au 31 décembre 2010, les encours individuellement dépréciés sur prêts et créances s'élevaient à 26,7 Md EUR (contre 24,2 Md EUR au 31 décembre 2009), dont 3,6 Md EUR d'encours relatifs aux actifs gérés en extinction au sein de la Banque de Financement et d'Investissement. Ils se répartissent comme suit :



Au 31 décembre 2009, les encours individuellement dépréciés se répartissaient comme suit : 37% en France, 20% en Europe centrale et orientale, 17% en Europe de l'ouest, 17% en Amérique du nord, 6% en Afrique, Proche et Moyen-Orient, 2% en Asie Pacifique et 1% en Amérique latine et Caraïbes.

Au 31 décembre 2010, ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 14,2 Md EUR dont 1,7 Md EUR sur les actifs gérés en extinction.

• 2.7.2. Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes

Les dépréciations sur groupe d'actifs homogènes sont des dépréciations collectives constituées :

- sur la base d'ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque (listes de contreparties fragilisées identifiées comme sensibles) ;
- sur la base de segments de portefeuille dépréciés suite à la constatation d'une dégradation du risque (pays ou secteur).

Ces dépréciations sont calculées à partir notamment de pertes observées historiquement, ajustées au contexte et d'analyses régulières du portefeuille global par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie. Elles sont revues trimestriellement par la Direction des risques.

Le montant des dépréciations sur groupe d'actifs homogènes pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1,2 Md EUR au 31 décembre 2010 ; il s'élevait à 1,2 Md EUR au 31 décembre 2009.

• 2.7.3. Stock de dépréciations

La variation du stock de dépréciations s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2009	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2010
Dépréciations spécifiques établissements de crédit + clientèle + crédit-bail	11 648	3 646	(1 547)	453	14 200
Groupes d'actifs homogènes	1 181	30	-	33	1 244
Actifs disponibles à la vente et titres détenus jusqu'à échéance, titres à revenus fixes	433	220	-	8	661
Autres	206	47	(42)	(17)	194
Total	13 468	3 943	(1 589)	477	16 299

■ 3. Risques de marché

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du *trading book*, et également certains portefeuilles classés en *banking book*.

3.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE MARCHE

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (*front office*), le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce Département est en charge :

- du suivi permanent et quotidien, indépendamment des salles de marchés, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et le Conseil d'administration et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du *reporting* des risques de marché du Groupe ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe.

Outre ces fonctions relatives aux risques de marché *stricto sensu*, le Département surveille et contrôle également le nominal brut des positions. Ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading*.

Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants du *front office*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec le *front office* et les services comptables ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

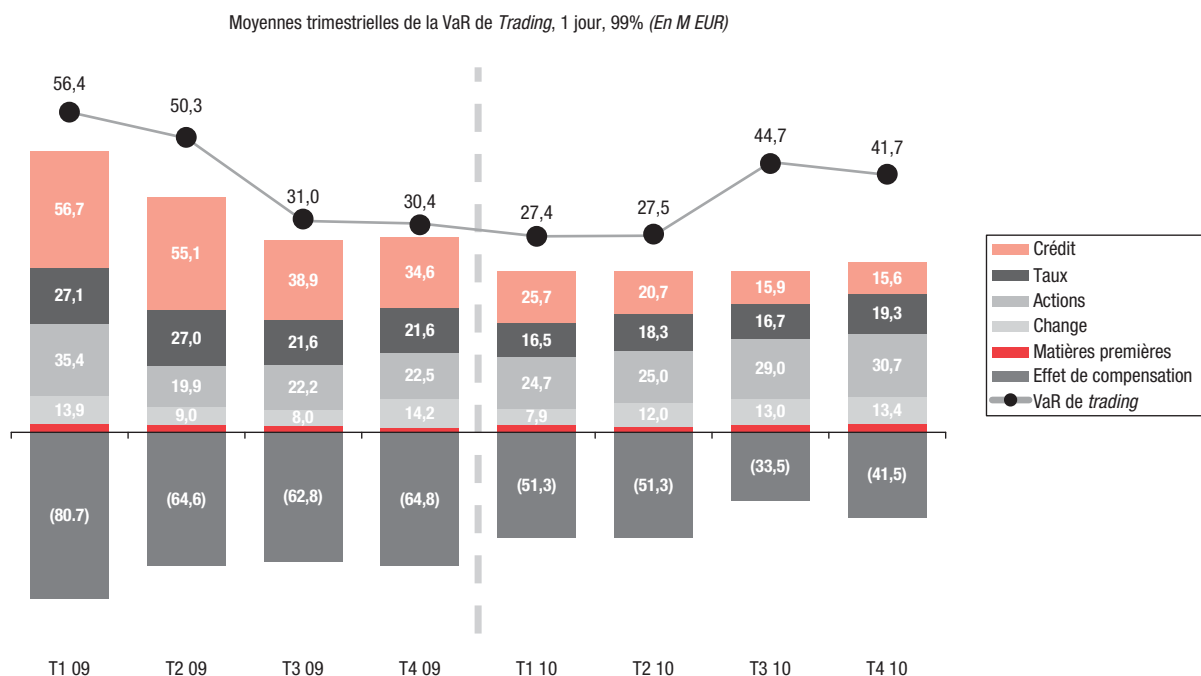
Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites en VaR (Valeur en Risque), *stress tests* (*scenarii* extrêmes) et sensibilité générale aux taux d'intérêt par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et au management des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulatif des faits marquants en matière de risque de marché et spécifiant l'utilisation des limites relevant de la Direction générale et du Conseil d'administration.

3.2. METHODES D'EVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHE

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99% conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au front office. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress test*.

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR EN RISQUE *TRADING* (VAR)



• 3.2.1. VaR Moyenne

La VaR moyenne sur l'année 2010 s'établit à 35 M EUR contre une moyenne annuelle de 42 M EUR en 2009.

Cette légère baisse en moyenne recouvre une évolution aux tendances différentes : une stabilité sur les deux premiers trimestres de l'exercice suivie d'une hausse sur les deux derniers trimestres.

La hausse observée au 3^e trimestre 2010 résulte d'une baisse significative de la compensation des différentes catégories de risques, les positions prises ayant été, compte tenu de la normalisation des marchés, globalement moins défensives et donc plus sensibles aux *scenarii* de mai 2010.

Au 4^e trimestre 2010 lors des tensions sur les périphériques européens, la prise de nouvelles positions défensives a permis de maintenir la VaR à un niveau faible malgré l'introduction du facteur de risque dividendes implicites.

• 3.2.2. Méthode de calcul de la VaR

Développé à compter de fin 1996, le Modèle Interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du Capital Réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 *scenarii* ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99% est le plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique : dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués.

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99% ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra-day* ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de facteurs de risque plus détaillés, et la non intégration de certains facteurs de risque notamment liée à la difficulté d'obtenir un historique quotidien.

Le Groupe contrôle les limites du modèle de VaR en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un *back-testing* (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99% ;
- complétant le système de VaR par des mesures en *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires.

Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement est couvert par un calcul en VaR, (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que certaines activités de la Banque de détail et de la Banque Privée à l'étranger.

• 3.2.3. La mesure du risque en *stress tests*

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading*).

Cette mesure en *stress test* s'appuie sur 19 *scenarii* historiques, ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques parmi lesquels figure le « *scenario* théorique Société Générale de crise financière » (dit aussi « Généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 19 *scenarii* historiques et des 8 *scenarii* théoriques ;
- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers du Groupe. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu des 27 *scenarii* historiques et théoriques ;
- les différents *scenarii* de *stress test* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

Dans le cadre des révisions régulières, un nouveau *scenario* théorique « crise des GIPE (Grèce, Italie, Irlande, Portugal, Espagne) » a été mis en œuvre à compter du 25 octobre 2010 : sur les facteurs de risque les plus impactés par la crise de la dette souveraine européenne d'avril/mai 2010 (*spreads* de crédit souverains, cours et volatilités des actions...), ce *scenario* reprend les chocs observés ; sur les autres facteurs de risque (*spreads* de crédit corporate, dividendes...), il reprend les niveaux du *scenario* « Généralisé ».

• 3.2.4. Les *stress tests* historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit...) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 19 *scenarii* historiques.

● 3.2.5. Les *stress tests* théoriques

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers...). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 8 *scenarii* théoriques.

■ 4. Les risques structurels de taux et de change

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend toutes les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre de l'ensemble des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de *trading* n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de concentrer les risques de taux et de change au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-dessus, et de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées.

Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio Tier 1 aux variations des taux de change.

4.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Au sein de la Direction financière du Groupe, le Département de la gestion du bilan exerce un contrôle de niveau 2 sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

- Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale :
 - valide le dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels,
 - revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés par la Direction financière.
- Le Département de la gestion du bilan, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :
 - du recensement des risques structurels (risques de taux, de change, de liquidité) du Groupe,
 - de la définition des méthodes, des procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques,
 - de la validation des modèles et méthodes utilisés par les entités,
 - de la proposition des limites de risque,
 - de la consolidation et du *reporting* des risques structurels.
- Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels.

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le *reporting* qu'il effectue auprès du Département de la gestion du bilan du Groupe est réalisé *via* un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM (*Asset-Liability Management*) *ad-hoc* responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

4.2. RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

● 4.2.1. Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

A cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 1 Md EUR, elle représente un montant égal à 2,5% des fonds propres prudentiels.

• 4.2.2. Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1%.

Par ailleurs, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2010, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 2,5% des fonds propres prudentiels et est restée très largement sous sa limite fixée à 1 Md EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 3 ans, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. A fin décembre 2010, la

sensibilité de la valeur économique des réseaux en France (Société Générale et Crédit du Nord), issue de leurs actifs et passifs libellés en euros ressort à -248 M EUR ;

- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de -153 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1%) au 31 décembre 2010. Ces entités représentent 83% des encours de crédits clientèle du Groupe.

(En M EUR)

Inférieure à un an	entre 1 et 5 ans	au-delà de 5 ans	Sensibilité totale
13	(46)	(120)	(153)

4.3. RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

• 4.3.1. Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il possède des positions de bilan significatives (dollar américain, couronne tchèque, livre sterling, yen japonais...). A cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Pour les autres devises, la politique du Groupe vise à réduire autant que possible les positions de change structurelles.

• 4.3.2. Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Le Département de la gestion du bilan du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2010, la gestion des positions de change structurelles dans les devises fortes a permis d'insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par une limite de variation de 5 points de base en cas de variation de 10% d'une des principales devises).

4.4. LA COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Afin de couvrir certains risques de marché de la Banque de Financement et d'Investissement, le Groupe a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie selon les risques ou les instruments financiers à couvrir.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80%-125%. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

• Couverture de juste valeur

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de *scenarii* probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

• Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à taux variable fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

La Banque de Financement et d'Investissement est exposée à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en termes de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre, seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

Durée restant à courir au 31 décembre 2010 (En M EUR)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts	1 958	401	1 409	621	4 389
Transactions hautement probables	29	45	61	76	211
Autres (changes...)	-	66	294	-	360
Total	1 987	512	1 764	697	4 960

Durée restant à courir au 31 décembre 2009 (En M EUR)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts	110	252	576	22	960
Transactions hautement probables	3	38	91	145	277
Autres (changes...)	-	-	136	-	136
Total	113	290	803	167	1 373

• Couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

■ 5. Le risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Une position de liquidité structurelle se définit comme résultant de l'échéancement de l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, selon leur profil de liquidité, déterminé soit à partir de la maturité contractuelle des opérations, soit, pour les postes à durée indéterminée, à partir d'une maturité modélisée à l'aide d'historiques de comportements ou à partir d'une maturité conventionnelle.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

5.1. ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires. Le Département de la gestion

du bilan du Groupe est responsable du pilotage de la liquidité du Groupe en liaison avec la Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement.

- Le Conseil d'administration notamment à travers le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est régulièrement informé des problématiques relatives à la gestion du risque de liquidité.
- Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :
 - valide les principes d'organisation et de pilotage de ce risque,
 - examine les *reportings* sur ce risque qui lui sont fournis par le Département de la gestion du bilan,
 - revoit les *scenarii* de crise de liquidité et le dispositif de limites,
 - valide les programmes de financement du Groupe.
- Le Comité exécutif du Groupe :
 - valide la politique de tarification interne de la liquidité.
- Le Département de la gestion du bilan du Groupe dépendant de la Direction financière du Groupe :
 - définit les normes de gestion du risque de liquidité,
 - valide les modèles utilisés par les entités,
 - assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le *reporting* de ce risque,
 - valide les *scenarii* de crise de liquidité,
 - définit les programmes de financement du Groupe,
 - propose la politique de tarification interne de la liquidité.

- La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement est responsable de la gestion de la liquidité à court terme (moins d'un an) dans le cadre de limites définies par le Comité financier. En liaison avec le Département de la gestion du bilan du Groupe, elle réalise des *scenarii* de stress de liquidité.
- Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité.

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès des centres de trésorerie (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur *reporting* sur le risque de liquidité structurel au Groupe.

5.2. OBJECTIF DU GROUPE

L'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante et de s'assurer qu'il pourra faire face à des situations de crise.

Les principes de gestion de liquidité du Groupe sont pour l'essentiel les suivants :

- une gestion aussi centralisée que possible du risque de liquidité du Groupe à travers le retournement des positions de liquidité des entités (excédents et besoins de liquidité) sur les centres de trésorerie du Groupe ;
- une gestion centralisée des ressources de marché à travers des accès au marché concentrés sur les principaux centres de trésorerie du Groupe (Paris, New-York, Londres, Tokyo, Hong Kong et Singapour) ;
- une diversification des sources de financement tant géographique que sectorielle ;
- une gestion optimisée des ressources par le recours à un nombre réduit d'émetteurs au sein du Groupe (Société Générale S.A., SG Acceptance NV, SG North America, Société Générale SCF,...) ;
- un encadrement de la liquidité court terme s'appuyant sur l'encadrement réglementaire et, sur le périmètre des principales trésoreries Société Générale, sur des *scenarii* de stress internes.

5.3. MESURE ET SUIVI DE LA LIQUIDITE

Le dispositif de suivi de la liquidité du Groupe prévoit :

- une analyse du profil de risque de liquidité structurel du Groupe et de sa déformation au cours du temps :

L'analyse du profil de risque de liquidité structurel repose sur les *reportings* des différentes entités détaillant leurs encours du bilan et du hors-bilan par devise et par durée restant à courir.

Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actifs et de passifs. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

Les échéances des passifs et engagements contractuels par durée restant à courir sont présentées dans la note 31.

Les émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main de l'émetteur sont prises en compte dans les échéanciers de remboursement à leur première date de *call* pour les émissions subordonnées, à leur maturité contractuelle pour les émissions structurées (un suivi spécifique est opéré sur les montants de remboursement de ces émissions).

- une analyse des besoins de financement du Groupe issus des prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financement adaptées ;
- un suivi de la diversification des ressources :

Société Générale entretient un éventail de sources de financement largement diversifié : une importante base de dépôts clientèle qui constitue une part significative des ressources à moyen et long terme d'une part, des ressources de marché d'autre part.

S'agissant de sa base de dépôts, le Groupe s'appuie sur la collecte des Réseaux de Banque de détail (France et étranger) et du dispositif de Banque Privée.

S'agissant des ressources de marché à moyen et long terme, le Groupe conduit une politique de *funding* diversifiée s'appuyant sur diverses natures de dette, de supports d'émissions, de devises, de bassins d'investisseurs.

En 2010, le Groupe a refinancé le renouvellement de sa dette arrivant à maturité au cours de l'année ainsi que la croissance de ses activités, grâce à un programme actif d'émissions sur les marchés de capitaux largement diversifié (émissions de placements privés standard ou structurés et d'émissions « *benchmarks* » tant subordonnées que seniors), grâce également à un effort supplémentaire de collecte de dépôts.

- un suivi du risque de remboursement anticipé de sa dette à moyen et long terme :

Les programmes d'émission du Groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait générer un risque de remboursement anticipé lié à la dégradation du crédit du groupe Société Générale.

La part des émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main des investisseurs est non significative.

- des analyses de *scenarii* de crise de liquidité ;
- un pilotage de la liquidité à long terme prudent :

Le plan de financement à long terme vise à maintenir une impasse de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

La politique d'émission vise à exécuter le plan de financement de manière régulière et non opportuniste.

- un pilotage de la liquidité à court terme conservateur :

La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement gère par délégation la liquidité à court terme du Groupe et pilote son impasse de liquidité, évaluée dans des *scenarii* de stress, au regard des actifs éligibles aux opérations de refinancement des banques centrales.

Un Comité de liquidité hebdomadaire, présidé par le Directeur financier et réunissant le Directeur des risques, le Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement, le Trésorier de la Banque de Financement et d'Investissement et le Responsable de la gestion du bilan, examine la situation de liquidité à court terme de la banque et prend les décisions de pilotages en fonction du contexte de marché par délégation du Comité financier.

- une gestion active des gisements d'actifs éligibles :

Le Groupe vise à optimiser la gestion des actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement (opérations de refinancement des banques centrales, société de crédit foncier, titrisations...) au moyen d'un outil centralisé qui recense les actifs mobilisables afin de permettre une allocation optimale et une gestion sécurisée de ces gisements.

Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois est calculé mensuellement. Il concerne le périmètre de Société Générale S.A. En 2010, Société Générale a systématiquement eu un coefficient de liquidité supérieur au minimum requis réglementairement.

5.4. ADAPTATION DE L'ARCHITECTURE DU DISPOSITIF DE PILOTAGE DE LA LIQUIDITE AUX FUTURES CONTRAINTES BALE 3

Le Groupe a travaillé activement à l'adaptation des principes et modalités de gestion interne de la liquidité adaptés aux futures contraintes Bâle 3, dont le texte a été publié par le Comité de Bâle en décembre 2010. Les ratios de liquidité réglementaires, qui doivent entrer en vigueur respectivement le 1^{er} janvier 2015 pour le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) et le 1^{er} janvier 2018 pour le NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) deviendront en effet une composante complémentaire du dispositif de pilotage de la liquidité interne du Groupe.

Celui-ci reposera ainsi, à la cible, sur l'encadrement et le suivi :

- des exigences réglementaires (LCR et NSFR, en plus du ratio de liquidité d'ores et déjà fixé par le régulateur français) ;

- des volumes et de la structure des refinancements externes sur les marchés de capitaux, ainsi que des besoins de financement interne des divisions, métiers et entités du Groupe ;
- des impasses statiques pour suivre les positions de transformation détaillée des divisions, métiers et entités du Groupe ;
- des *stress tests* internes de liquidité, déterminés à partir de *scenarii* propres au Groupe.

6. Gestion du capital et respect des ratios réglementaires

6.1. INFORMATION QUALITATIVE

• Description de la manière dont le Groupe gère son capital

La politique d'utilisation des fonds propres répond à trois priorités : à objectif de capitalisation donné, assurer la croissance interne, la croissance externe et maintenir une politique cohérente et lisible vis-à-vis des actionnaires (en matière de versements de dividendes et de rachats d'actions notamment).

Pour ce faire, le groupe Société Générale définit un objectif de capital en fonction d'un ensemble de facteurs internes au Groupe (*rating* cible, *business mix*, profil de risque et stratégie du Groupe) et externes (niveau de fonds propres de la concurrence, attentes du marché, capitalisation minimum attendue par le régulateur). Le capital est également dimensionné pour couvrir des pertes extrêmes calculées à travers des *stress tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer sa résilience à des *scenarii* de crises macro-économiques.

Le maintien de cet objectif est assuré par la planification financière : elle simule l'équilibre des ressources par rapport aux besoins en fonds propres et les actions sur le capital (émissions, rachats). La gestion du capital s'appuie sur les données collectées dans le cadre du budget et du plan stratégique du Groupe qui sont actualisées *a minima* sur base trimestrielle.

• Respect des ratios

Le ratio de solvabilité obéit aux modalités de calcul déterminées par l'Autorité de contrôle prudentiel (ratio de solvabilité Bâle 2). Il est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance.

Les fonds propres prudentiels, composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, sont calculés conformément au règlement n° 90-02 du CRBF en vigueur. Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100% des fonds propres de base. Par ailleurs,

les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50% des fonds propres de base. Les instruments hybrides (innovants et non innovants) sont limités à 35% des fonds propres de base, sachant que les instruments hybrides à caractère « innovant » sont assujettis à des conditions rigoureuses et limités à un maximum de 15% de ces mêmes fonds propres de base.

Le ratio de solvabilité représente le montant des fonds propres disponibles pour couvrir l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8% des risques exprimés en termes d'expositions pondérées pour ce qui concerne les risques de crédit et d'exigences de fonds propres multipliées par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels, calculés à partir de modèles internes pour lesquels le Groupe a obtenu dès 2007 l'autorisation de la Commission bancaire.

Bâle 2 a introduit de nouvelles déductions applicables pour moitié sur les fonds propres de base et pour moitié sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, insuffisance de provisions, positions de titrisation).

Au cours de l'année 2010, le groupe Société Générale a respecté les ratios prudentiels de solvabilité. Le groupe Société Générale se conforme par ailleurs à l'instruction n° 2005-04 relative à la surveillance complémentaire des conglomérats financiers.

6.2. DONNEES QUANTITATIVES

A fin 2010, le total des fonds propres prudentiels s'établit à 40 506 M EUR.

Fonds propres prudentiels Bâle 2 (En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Capitaux propres comptables part du Groupe	46 421	42 204
Estimation des dividendes prévisionnels	(1 484)	(392)
Participations ne donnant pas le contrôle y compris actions de préférence	4 554	4 634
Estimation des dividendes prévisionnels relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle	(242)	(250)
Déductions prudentielles	(10 383)	(9 239)
Total des fonds propres de base	38 866	36 957
Déductions Bâle 2	(3 503)	(2 264)
Total des fonds propres Tier 1	35 363	34 693
Fonds propres complémentaires	12 491	12 974
Autres déductions	(7 348)	(5 671)
Total des fonds propres prudentiels	40 506	41 996

Note 5

Caisse et banques centrales

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Caisse	2 525	2 476
Banques centrales	11 556	11 918
Total	14 081	14 394

Note 6

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

■ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2010				31.12.2009			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) (*)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) (*)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) (*)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) (*)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) (*) (1)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) (*) (1)	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Portefeuille de transaction								
Effets publics et valeurs assimilées	46 205	607	-	46 812	38 314	3 721	-	42 035
Obligations et autres instruments de dettes (1)	11 856	6 298	8 042	26 196	13 262	11 342	8 494	33 098
Actions et autres instruments de capitaux propres (2)	73 577	7 837	24	81 438	62 269	10 795	14	73 078
Autres actifs financiers	1	73 982	249	74 232	2	44 951	35	44 988
Sous-total portefeuille de transaction (1)	131 639	88 724	8 315	228 678	113 847	70 809	8 543	193 199
<i>dont titres prêtés</i>				12 114				7 804
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat								
Effets publics et valeurs assimilées	21	233	-	254	143	239	-	382
Obligations et autres instruments de dettes	6 988	559	22	7 569	5 745	377	17	6 139
Actions et autres instruments de capitaux propres (2)	13 610	1 973	118	15 701	15 050	1 726	105	16 881
Autres actifs financiers	-	11 961	240	12 201	90	5 781	466	6 337
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	20 619	14 726	380	35 725	21 028	8 123	588	29 739
<i>dont titres prêtés</i>				-				-
Instruments de taux d'intérêt	22	105 417	1 569	107 008	32	97 579	1 537	99 148
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				78 459				75 857
FRA				537				479
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				1				2
Options de gré à gré				19 697				15 378
Caps, floors, collars				8 314				7 432
Instruments de change	201	27 116	123	27 440	210	23 159	53	23 422
<i>Instruments fermes</i>				21 967				19 374
<i>Instruments conditionnels</i>				5 473				4 048
Instruments sur actions et indices	416	19 697	1 249	21 362	1 019	18 671	1 638	21 328
<i>Instruments fermes</i>				961				1 651
<i>Instruments conditionnels</i>				20 401				19 677
Instruments sur matières premières	318	10 815	366	11 499	360	11 424	365	12 149
<i>Instruments fermes-Futures</i>				9 298				9 468
<i>Instruments conditionnels</i>				2 201				2 681
Dérivés de crédit	-	21 627	1 381	23 008	-	16 059	4 728	20 787
Autres instruments financiers à terme	146	44	250	440	123	24	238	385
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				130				65
<i>Instruments de gré à gré</i>				310				320
Sous-total dérivés de transaction	1 103	184 716	4 938	190 757	1 744	166 916	8 559	177 219
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat (1)	153 361	288 166	13 633	455 160	136 619	245 848	17 690	400 157

(1) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

(2) Y compris les OPCVM.

(*) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2010				31.12.2009			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) (*)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) (*)	Valorisation principalement des données non observables de marché (N3) (*)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) (*)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) (*) (3)	Valorisation principalement des données non observables de marché (N3) (*) (3)	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Portefeuille de transaction								
Dettes représentées par un titre (3)	-	11 019	16 341	27 360	-	15 407	18 712	34 119
Dettes sur titres empruntés	576	53 711	33	54 320	64	37 181	11	37 256
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	5 448	311	-	5 759	4 082	708	-	4 790
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	2 259	92	-	2 351	2 948	37	2	2 987
Autres passifs financiers	-	60 830	480	61 310	-	37 022	44	37 066
Sous-total portefeuille de transaction (3) (4)	8 283	125 963	16 854	151 100	7 094	90 355	18 769	116 218
Instruments de taux d'intérêt (3)	7	105 186	2 076	107 269	25	95 228	2 818	98 071
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				78 035				74 002
FRA				548				473
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				23				35
Options de gré à gré				19 008				15 020
Caps, floors, collars				9 655				8 541
Instruments de change	187	27 423	134	27 744	215	22 095	16	22 326
<i>Instruments fermes</i>				22 449				18 425
<i>Instruments conditionnels</i>				5 295				3 901
Instruments sur actions et indices	157	24 090	1 172	25 419	936	22 731	1 775	25 442
<i>Instruments fermes</i>				1 402				2 009
<i>Instruments conditionnels</i>				24 017				23 433
Instruments sur matières premières (3)	391	11 087	449	11 927	570	10 933	654	12 157
<i>Instruments fermes-Futures</i>				9 757				9 516
<i>Instruments conditionnels</i>				2 170				2 641
Dérivés de crédit (3)	-	19 602	1 346	20 948	-	15 579	1 469	17 048
Autres instruments financiers à terme	99	1 781	1	1 881	55	1 505	1	1 561
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				101				20
<i>Instruments de gré à gré</i>				1 780				1 541
Sous-total dérivés de transaction (3)	841	189 169	5 178	195 188	1 801	168 071	6 733	176 605
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat (3) (4) (5)	460	11 491	724	12 675	789	7 953	1 188	9 930
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat (3)	9 584	326 623	22 756	358 963	9 684	266 379	26 690	302 753

(*) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(3) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2010			31.12.2009		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
<i>(En M EUR)</i>						
Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat (4) (5)	12 676	13 674	(998)	9 930	10 628	(698)

(4) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré une charge de 427 M EUR au 31 décembre 2010. Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles sur la base de données de marché incluant notamment la courbe du CDS Société Générale et tenant compte de la maturité résiduelle des passifs concernés.

(5) Constitué essentiellement par des EMTN indexés.

Mouvements sur les actifs financiers à la juste valeur par résultat dont la valorisation est de Niveau 3^(*) (basée sur des paramètres non observables)

	Portefeuille de transaction			Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			Instruments dérivés de transaction						Total instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽⁶⁾
	Obligations et autres instruments de dettes ⁽⁶⁾	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme	
(En M EUR)													
Solde au 1^{er} janvier 2010 ⁽⁶⁾	8 494	14	35	17	105	466	1 537	53	1 638	365	4 728	238	17 690
Acquisitions	1 043	35	-	5	15	9	383	48	90	46	455	-	2 129
Cessions/Remboursements	(1 940)	(26)	-	-	-	(3)	(183)	(1)	(201)	(165)	(1 090)	-	(3 609)
Transfert vers Niveau 2 ^(*)	(325)	-	-	-	-	(368)	(113)	(2)	(152)	-	(1 285)	-	(2 245)
Transfert depuis Niveau 2 ^(*)	68	-	-	-	-	106	34	10	-	2	277	-	497
Gains et pertes de la période ⁽⁷⁾	131	1	211	-	(2)	30	(193)	(14)	(139)	316	(1 754)	(12)	(1 425)
Différences de change	415	-	3	-	-	-	6	10	62	10	111	24	641
Variations de périmètre et autres	156	-	-	-	-	-	98	19	(49)	(208)	(61)	-	(45)
Solde au 31 décembre 2010	8 042	24	249	22	118	240	1 569	123	1 249	366	1 381	250	13 633

Mouvements sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat dont la valorisation est de Niveau 3^(*) (basée sur des paramètres non observables)

	Portefeuille de transaction				Instruments dérivés de transaction						Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat ⁽⁶⁾	Total instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽⁶⁾
	Dettes représentées par un titre ⁽⁶⁾	Dettes sur titres empruntés	Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	Autres passifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt ⁽⁶⁾	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières ⁽⁶⁾	Dérivés de crédit ⁽⁶⁾	Autres instruments financiers à terme		
(En M EUR)												
Solde au 1^{er} janvier 2010 ⁽⁶⁾	18 712	11	2	44	2 818	16	1 775	654	1 469	1	1 188	26 690
Emissions	3 559	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	3 561
Rachats/reventes	(993)	-	(1)	428	219	1	37	(77)	428	-	(20)	22
Remboursements	(2 744)	(7)	-	-	-	-	-	(175)	-	-	(308)	(3 234)
Transfert vers Niveau 2 ^(*)	(1 437)	(3)	-	(3)	(947)	(2)	(219)	(36)	(9)	-	(64)	(2 720)
Transfert depuis Niveau 2 ^(*)	44	-	-	9	268	39	1	7	-	-	-	368
Gains et pertes de la période ⁽⁷⁾	(857)	33	-	2	(238)	35	(480)	(90)	(471)	-	(31)	(2 097)
Différences de change	(3)	(1)	-	-	(44)	2	56	19	104	-	(41)	92
Variations de périmètre et autres	60	-	(3)	-	-	43	2	(28)	-	-	-	74
Solde au 31 décembre 2010	16 341	33	-	480	2 076	134	1 172	449	1 346	1	724	22 756

(6) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

(7) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

(*) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Note 7

Instruments dérivés de couverture

	31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En M EUR)</i>				
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	7 408	8 623	4 794	6 641
FRA	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>				
Options sur marchés organisés	-	-	-	73
Options de gré à gré	42	-	172	-
Caps, floors, collars	111	-	1	-
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	203	36	145	19
Change à terme	-	1	13	13
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments conditionnels sur actions et indices</i>	5	3	23	6
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	318	333	284	408
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	16	209	31	125
Change à terme	2	50	-	56
Autres instruments financiers				
<i>Instruments sur marchés organisés</i>	57	12	98	7
Total	8 162	9 267	5 561	7 348

Note 8

Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2010				31.12.2009			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) (*)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) (*)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) (*)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) (*)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) (*)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) (*)	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Activité courante								
Effets publics et valeurs assimilées	22 115	2 144	-	24 259	14 330	1 620	-	15 950
<i>dont créances rattachées</i>				401				242
<i>dont dépréciation</i>				(24)				(27)
Obligations et autres instruments de dettes	54 713	12 292	556	67 561	46 462	15 509	747	62 718
<i>dont créances rattachées</i>				1 037				957
<i>dont dépréciation</i>				(632)				(403)
Actions et autres instruments de capitaux propres (1)	7 171	589	264	8 024	6 949	620	268	7 837
<i>dont créances rattachées</i>				2				2
<i>dont perte de valeur</i>				(2 193)				(2 103)
Sous-total activité courante	83 999	15 025	820	99 844	67 741	17 749	1 015	86 505
Titres actions détenus à long terme	1 040	611	2 341	3 992	1 665	171	2 092	3 928
<i>dont créances rattachées</i>				13				5
<i>dont perte de valeur</i>				(726)				(799)
Total des actifs financiers disponibles à la vente	85 039	15 636	3 161	103 836	69 406	17 920	3 107	90 433
<i>dont titres prêtés</i>				114				202

(*) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(1) Y compris les OPCVM.

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2010	31.12.2009
<i>(En M EUR)</i>		
Solde au 1^{er} janvier	90 433	81 723
Acquisitions	95 492	105 714
Cessions/remboursements (*)	(83 030)	(100 724)
Reclassements et variations de périmètre	327	446
Gains et pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres (**)	(1 005)	5 175
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	(225)	(238)
<i>Dont : augmentation</i>	(260)	(433)
<i>reprise</i>	43	264
<i>autres</i>	(8)	(69)
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	(218)	(1 802)
Variation des créances rattachées	249	117
Différences de change	1 813	22
Solde au 31 décembre	103 836	90 433

(*) Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

(**) L'écart avec la rubrique « Réévaluation des actifs disponibles à la vente de la période » de la note 28 provient essentiellement de la variation du poste assurances-dotations nettes participation aux bénéfices différée.

■ Variation du stock d'actifs disponibles à la vente dont la valorisation est de Niveau 3^(*) (basée sur des paramètres non observables)

(En M EUR)	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Titres actions détenus à long terme	Total
Solde au 1^{er} janvier 2010	747	268	2 092	3 107
Acquisitions	134	3	234	371
Cessions/remboursements	(44)	(11)	(228)	(283)
Transfert vers Niveau 2 ^(*)	(152)	-	-	(152)
Transfert depuis Niveau 2 ^(*)	-	-	30	30
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres	24	2	10	36
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	(79)	-	-	(79)
<i>Dont : augmentation</i>	<i>(80)</i>	-	-	<i>(80)</i>
<i>reprise</i>	<i>1</i>	-	-	<i>1</i>
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	-	-	(36)	(36)
Variation des créances rattachées	1	-	9	10
Différences de change	-	2	66	68
Variations de périmètre et autres	(75)	-	164	89
Solde au 31 décembre 2010	556	264	2 341	3 161

(*) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Note 9

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes et prêts		
<i>à vue et au jour le jour</i>		
Comptes ordinaires	15 320	15 144
Prêts et comptes au jour le jour et autres	4 402	4 636
Valeurs reçues en pension au jour le jour	4	6
<i>à terme</i>		
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	21 635	20 127
Prêts subordonnés et participatifs	570	707
Valeurs reçues en pension à terme	324	453
Créances rattachées	213	142
Total brut	42 468	41 215
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(141)	(178)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(10)	(29)
Réévaluation des éléments couverts	74	63
Total net⁽²⁾	42 391	41 071
Titres reçus en pension livrée	27 877	26 584
Total	70 268	67 655
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	70 372	67 564

(1) Au 31 décembre 2010, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 327 M EUR contre 378 M EUR au 31 décembre 2009.

(2) Les prêts et créances sur les établissements de crédit des entités acquises en 2010 s'élèvent à 242 M EUR.

Note 10

Prêts et créances sur la clientèle

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	9 156	9 504
Autres concours à la clientèle ^{(1) (2)}		
Crédits de trésorerie	106 925	99 437
Crédits à l'exportation	10 642	8 537
Crédits à l'équipement	62 815	61 614
Crédits à l'habitat	99 305	89 204
Autres crédits	67 723	63 951
Sous-total	347 410	322 743
Comptes ordinaires débiteurs	14 901	15 342
Créances rattachées	1 417	1 382
Total brut	372 884	348 971
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(13 496)	(10 977)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(1 227)	(1 145)
Réévaluation des éléments couverts	765	576
Total net ⁽³⁾	358 926	337 425
Valeurs reçues en pension	59	175
Titres reçus en pension livrée	12 913	6 943
Total des prêts et créances sur la clientèle	371 898	344 543
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	378 068	343 612

(1) Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Clientèle non financière		
Entreprises	156 737	144 265
Particuliers	131 492	120 391
Collectivités locales	10 385	11 310
Professions libérales	10 716	10 578
Gouvernements et Administrations Centrales	6 970	6 247
Autres	1 927	2 223
Clientèle financière	29 183	27 729
Total	347 410	322 743

(2) Au 31 décembre 2010, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 24 868 M EUR, dont 3 692 M EUR sur les portefeuilles reclassés, contre 22 431 M EUR au 31 décembre 2009, dont 3 557 M EUR sur les portefeuilles reclassés.

(3) Le montant net des créances à la clientèle des entités acquises en 2010 s'élève à 2 883 M EUR.

Note 11

Portefeuilles reclassés

Le Groupe a procédé au 1^{er} octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non dérivés hors des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* et *Actifs financiers disponibles à la vente*. Ces reclassements ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

Le Groupe a identifié au sein de ses portefeuilles de transaction et d'actifs disponibles à la vente un certain nombre d'actifs financiers qui n'étaient plus, au 1^{er} octobre 2008, négociables sur un marché actif. Le Groupe a alors décidé de reclasser à cette date, dans la catégorie *Prêts et créances*, les actifs financiers ainsi identifiés qu'il a désormais la capacité et

l'intention de détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.

Par ailleurs, la dégradation exceptionnelle des marchés a conduit le Groupe à reclasser en *Actifs financiers disponibles à la vente*, en date du 1^{er} octobre 2008, des instruments financiers enregistrés initialement en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* dans la mesure où ces instruments n'étaient désormais plus détenus à des fins de transaction.

Aucun actif financier n'a été reclassé dans la catégorie *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* au titre de ces amendements.

Les actifs financiers reclassés ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Aucun reclassement n'a été opéré au cours de l'exercice 2010.

Le volume et les incidences de ces reclassements sont les suivants :

Portefeuilles de destination (En M EUR)	Juste valeur	Valeur	Juste	Valeur	Valeur
	au 31.12.2010 (*)	comptable au 31.12.2010 (*)	valeur au 31.12.2009	comptable au 31.12.2009	comptable en date de reclassement (1 ^{er} octobre 2008)
Titres disponibles à la vente	567	568	737	737	969
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 795	4 754	6 467	6 353	6 345
Prêts et créances sur la clientèle	17 415	17 965	15 547	17 512	21 293
Total	22 777	23 287	22 751	24 602	28 607

	AU 31.12.2010
Résultat de la période relatif aux actifs reclassés	
enregistré en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(15)
enregistré en Produit net bancaire	972
enregistré en coût net du risque	(565)

	AU 31.12.2010	AU 31.12.2009
Variation de juste valeur		
qui aurait été enregistrée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si les instruments n'avaient pas été reclassés (**)	(51)	676
qui aurait été enregistrée en Produit net bancaire si les instruments n'avaient pas été reclassés (**)	1 135	(1 571)

(*) Montants des remboursements et des cessions intervenus depuis le 1^{er} janvier 2010 : respectivement 1 279 M EUR et 1 315 M EUR.

Les taux d'intérêt effectifs au 31 décembre 2010 des actifs reclassés sont compris entre 0,87% et 6,18%.

La somme des cash-flows attendus au titre de ces actifs est de 27 382 M EUR.

(**) Incluant les reclassements correspondant aux activités d'assurance dont l'impact aurait été neutralisé par la participation aux bénéfices différée à hauteur de -40 M EUR en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et de 7 M EUR en Produit net bancaire.

Note 12

Opérations de location financement et assimilées

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Location financement immobilier	7 983	7 518
Location financement mobilier	21 632	21 764
Créances rattachées	70	72
Total brut ⁽¹⁾	29 685	29 354
Dépréciation sur créances individualisées	(563)	(493)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(7)	(7)
Réévaluation des éléments couverts	-	2
Total net	29 115	28 856
Juste valeur des créances de location financement et assimilées	29 333	29 122

(1) Au 31 décembre 2010, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 1 540 M EUR contre 1 398 M EUR au 31 décembre 2009.

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Montant des investissements bruts	32 991	32 983
à moins d'un an	8 261	8 502
de un à cinq ans	17 306	17 484
à plus de cinq ans	7 424	6 997
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	28 090	28 346
à moins d'un an	7 412	7 390
de un à cinq ans	14 482	14 885
à plus de cinq ans	6 196	6 071
Produits financiers non acquis	3 306	3 629
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	1 595	1 008

Note 13

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Effets publics et valeurs assimilées	1 614	1 738
Cotés	1 579	1 702
Non cotés	-	-
Créances rattachées	35	36
Obligations et autres instruments de dettes	273	387
Cotés	265	344
Non cotés	6	41
Créances rattachées	2	2
Dépréciation	(5)	(3)
Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 882	2 122
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 902	2 162

Note 14

Actifs et passifs d'impôts

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Créances d'impôts exigibles	578	553
Actifs d'impôts différés	4 867	4 940
<i>dont sur éléments du bilan</i>	4 632	4 723
<i>dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents</i>	235	217
Total	5 445	5 493

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Dettes d'impôts exigibles	813	593
Passifs d'impôts différés	530	830
<i>dont sur éléments du bilan</i>	500	848
<i>dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents</i>	30	(18)
Total	1 343	1 423

Note 15

Autres actifs

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	26 186	20 934
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	2 073	1 973
Charges payées ou comptabilisées d'avance	845	928
Autres débiteurs divers	14 626	13 849
Total brut	43 730	37 684
Dépréciation	(224)	(246)
Total net	43 506	37 438

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

Note 16

Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
ACTIFS	64	375
Immobilisations et écarts d'acquisition	7	17
Actifs financiers	51	59
Créances	1	295
<i>Dont : créances sur les établissements de crédit</i>	<i>1</i>	<i>38</i>
<i>créances sur la clientèle</i>	<i>-</i>	<i>249</i>
<i>autres</i>	<i>-</i>	<i>8</i>
Autres actifs	5	4
PASSIFS	6	261
Provisions	-	3
Dettes	-	254
<i>Dont : dettes envers les établissements de crédit</i>	<i>-</i>	<i>7</i>
<i>dettes envers la clientèle</i>	<i>-</i>	<i>233</i>
<i>autres</i>	<i>-</i>	<i>14</i>
Autres passifs	6	4

Note 17

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2009	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre et reclas- sements (1)	Valeur brute au	Cumul des amortis- sements et des dépré- ciations des éléments d'actifs au 31.12.2009	Dotations aux amortis- sements de l'année 2010	Déprécia- tions de l'année 2010	Reprises d'amortis- sements de l'année 2010	Variation de périmètre et reclas- sements (1)	Valeur nette au	Valeur nette au 31.12.2009
					31.12.2010						31.12.2010	
Immobilisations incorporelles												
Logiciels, frais d'études informatiques	1 528	107	(19)	(122)	1 494	(1 209)	(153)	-	17	197	346	319
Immobilisations générées en interne	1 731	13	(3)	(507)	1 234	(1 308)	(183)	-	3	700	446	423
Immobilisations en cours	322	218	(2)	(249)	289	-	-	-	-	-	289	322
Autres	702	13	(3)	(22)	690	(226)	(38)	(1)	2	16	443	476
Sous-total	4 283	351	(27)	(900)	3 707	(2 743)	(374)	(1)	22	913	1 524	1 540
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	4 273	66	(39)	176	4 476	(1 234)	(130)	-	19	(1)	3 130	3 039
Immobilisations en cours	530	522	(12)	(184)	856	-	-	-	-	-	856	530
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés	11 529	3 717	(3 132)	74	12 188	(3 581)	(1 964)	7	1 653	(10)	8 293	7 948
Autres	5 240	239	(198)	5	5 286	(3 588)	(425)	(9)	123	173	1 560	1 652
Sous-total	21 572	4 544	(3 381)	71	22 806	(8 403)	(2 519)	(2)	1 795	162	13 839	13 169
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	565	1	(4)	(2)	560	(128)	(17)	-	2	-	417	437
Immobilisations en cours	25	7	-	-	32	-	-	-	-	-	32	25
Sous-total	590	8	(4)	(2)	592	(128)	(17)	-	2	-	449	462
Total immobilisations corporelles et incorporelles	26 445	4 903	(3 412)	(831)	27 105	(11 274)	(2 910)	(3)	1 819	1 075	15 812	15 171

(1) Dont différences de change résultant de la conversion des états financiers en devises : montant brut : 262 M EUR, amortissements : -122 M EUR.

■ Location simple

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
à moins d'un an	2 031	1 288
de un à cinq ans	3 957	3 810
à plus de cinq ans	22	16
Total des paiements minimaux futurs à recevoir	6 010	5 114

Note 18

Ecart d'acquisition par pôles et sous-pôles

(En M EUR)	Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs							Total Groupe
	Réseaux France	Réseaux Internationaux	Services Financiers Spécialisés et Assurances	Banque de Financement et d'Investissement	Gestion d'Actifs	Banque Privée	Services aux Investisseurs et Courtage	
Valeur brute au 31.12.2009	291 (*)	3 438	1 372	101 (*)	443 (*)	314	967 (*)	6 926
Acquisitions et autres augmentations (Cf. note 2)	513	-	9	-	162	-	-	684
Cessions et autres diminutions	-	-	(50)	(1)	-	-	-	(51)
Différence de change	1	114	51	4	41	41	7	259
Valeur brute au 31.12.2010	805	3 552	1 382	104	646	355	974	7 818
Dépréciations au 31.12.2009	-	(264)	(42)	-	-	-	-	(306)
Pertes de valeur	-	(65) (**)	-	-	-	-	-	(65)
Différence de change et autres variations	-	(15)	(1)	-	-	-	-	(16)
Dépréciations au 31.12.2010	-	(344)	(43)	-	-	-	-	(387)
Valeur nette au 31.12.2009	291(*)	3 174	1 330	101 (*)	443 (*)	314	967 (*)	6 620
Valeur nette au 31.12.2010	805	3 208	1 339	104	646	355	974	7 431

(*) Les montants à l'ouverture ont été retraités suite aux changements de pôles suivants :

- Boursorama est passé du pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs au pôle Réseaux France,
- Fortune Fund Management est passé du pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs au pôle Banque de Financement et d'Investissement.

(**) Compte tenu de la dégradation de l'environnement grec, le Groupe a décidé de déprécier la part de l'écart d'acquisition de l'UGT « Réseaux internationaux Union européenne + pré-Union européenne » affecté à sa filiale Geniki. Par ailleurs, le Groupe avait constaté une provision pour couvrir des facteurs de risques spécifiques identifiés au moment de l'acquisition de Geniki. Les incertitudes relatives à ces facteurs de risques ayant été levées au cours de l'exercice 2010, le Groupe a décidé de reprendre cette provision. Cette dernière ayant été constituée à l'occasion de l'acquisition, sa reprise est présentée sur la ligne « pertes de valeur sur les écarts d'acquisition » du compte de résultat. Au 31 décembre 2010, l'effet net présenté sur la ligne « pertes de valeur sur les écarts d'acquisition » du compte de résultat s'élève à 1 M EUR.

En date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. Les unités génératrices de trésorerie constituent le niveau le plus fin utilisé par la Direction afin de déterminer le retour sur investissement d'une activité. Le Groupe a retenu une segmentation en 13 unités génératrices de trésorerie, homogène avec le pilotage du Groupe en grands métiers.

Le Groupe réalise au 31 décembre un test annuel de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à la dépréciation des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée selon la méthode la plus appropriée, notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés nets de l'impôt

(discounted cash-flows) appliquée globalement à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie, et non au niveau de chaque entité juridique.

Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'unité génératrice de trésorerie et sont déterminés sur la base d'un plan d'affaires de cette dernière élaboré à partir des budgets prévisionnels à trois ans approuvés par la Direction.

Le taux d'actualisation utilisé correspond à un coût du capital calculé selon la méthode du « Capital Asset Pricing Model ». Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Pour les entités implantées dans des pays émergents, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'Etat dans la monnaie de rattachement.

Des tests de sensibilité sont réalisés, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme la rentabilité, la croissance à long terme ou le taux d'actualisation. Au 31 décembre 2010, aucun de ces tests de sensibilité n'a conduit à ce que la valeur

comptable d'une unité soit supérieure à sa valeur recouvrable. Ainsi, une variation de 25 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution de la valeur recouvrable de 2,9% sans entraîner aucune dépréciation d'UGT.

Au 31 décembre 2010, la liste des UGT retenues par le Groupe s'établit comme suit :

		31.12.2010		
		Ecart d'acquisition (Valeur brute comptable)	Dépréciations	Ecart d'acquisition (Valeur nette comptable)
UGT	Pôle/Sous-Pôle			
Crédit du Nord	Réseaux France	568		568
Réseaux Société Générale	Réseaux France	237		237
Réseaux Internationaux Union européenne + pré-Union européenne	Réseaux Internationaux	1 993	(65)	1 928
Réseaux Internationaux Russie	Réseaux Internationaux	1 110	(279)	831
Réseaux Internationaux Autres	Réseaux Internationaux	449		449
Services Financiers Assurances	Services Financiers Spécialisés et Assurances	10		10
Services Financiers aux particuliers	Services Financiers Spécialisés et Assurances	796	(43)	753
Services Financiers aux entreprises	Services Financiers Spécialisés et Assurances	400		400
Services Financiers Location automobile	Services Financiers Spécialisés et Assurances	176		176
Banque de Financement et d'Investissement	Banque de Financement et d'Investissement	104		104
Gestion d'Actifs	Gestion d'Actifs	646		646
Banque Privée	Banque Privée	355		355
Services aux Investisseurs et Courtage	Services aux Investisseurs et Courtage	974		974

Note 19

Dettes envers les établissements de crédit

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009 (*)
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	7 986	8 846
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	8 784	9 842
Sous-total	16 770	18 688
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	44 564	54 874
Valeurs données en pension à terme	166	362
Sous-total	44 730	55 236
Dettes rattachées	128	231
Réévaluation des éléments couverts (*)	86	76
Titres donnés en pension	15 597	15 229
Total (*)	77 311	89 460
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	77 018	89 101

(*) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

Note 20

Dettes envers la clientèle

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	44 311	39 712
A terme	17 984	16 782
Sous-total	62 295	56 494
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	50 206	43 509
Particuliers	44 610	38 452
Clientèle financière	38 509	32 603
Autres ⁽¹⁾	16 169	8 609
Sous-total	149 494	123 173
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	45 610	41 168
Particuliers	19 283	19 197
Clientèle financière	23 501	24 184
Autres ⁽¹⁾	9 098	13 552
Sous-total	97 492	98 101
Dettes rattachées	1 014	1 156
Réévaluation des éléments couverts	102	143
Total dépôts clientèle ⁽²⁾	310 397	279 067
Valeurs données en pension à la clientèle	239	136
Titres donnés en pension à la clientèle	26 811	20 851
Total	337 447	300 054
Juste valeur des dettes envers la clientèle	337 694	300 617

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

(2) Le montant des dépôts clientèle des entités acquises en 2010 s'élève à 3 348 M EUR.

Note 21

Dettes représentées par un titre

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009 (*)
Bons de caisse	2 139	2 414
Emprunts obligataires	9 939	8 427
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	128 013	121 622
Dettes rattachées	748	652
Sous-total	140 839	133 115
Réévaluation des éléments couverts (*)	546	458
Total (*)	141 385	133 573
Dont montant des dettes à taux variable (*)	35 351	25 226
Juste valeur des dettes représentées par un titre	141 672	134 337

(*) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

Note 22

Autres passifs

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts de garantie reçus (1)	28 314	26 717
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	2 302	2 590
Autres opérations sur titres	28	35
Charges à payer sur engagements sociaux	2 932	2 597
Produits constatés d'avance	1 600	1 527
Autres créditeurs divers	19 827	15 334
Total	55 003	48 800

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

Note 23

Comptes et plans d'épargne-logement

■ 1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Plans d'épargne-logement (PEL)		
ancienneté de moins de 4 ans	3 001	2 828
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	5 193	4 616
ancienneté de plus de 10 ans	4 471	4 287
Sous-total	12 665	11 731
Comptes épargne-logement (CEL)	2 054	2 127
Total	14 719	13 858

■ 2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
ancienneté de moins de 4 ans	320	352
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	85	116
ancienneté de plus de 10 ans	18	31
Total	423	499

■ 3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2009	Dotations	Reprises	31.12.2010
Plans d'épargne-logement ancienneté de moins de 4 ans	-	15	-	15
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	18	28	-	46
ancienneté de plus de 10 ans	60	23	-	83
Sous-total	78	66	-	144
Comptes épargne-logement	12	-	8	4
Total	90	66	8	148

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan. Les taux d'intérêt longs

(auxquels est sensible le niveau de provisionnement) ayant baissé au cours de l'année 2010, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement des encours d'épargne-logement se monte à 1,01% des encours totaux au 31 décembre 2010.

■ 4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des *swaps* zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 24

Provisions et dépréciations

■ 1. Dépréciations d'actifs

(En M EUR)	Stock au 31.12.2009	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2010
Etablissements de crédit	178	14	(23)	(9)	(15)	(13)	141
Crédits à la clientèle	10 977	5 714	(2 223)	3 491	(1 433)	461	13 496
Créances de location financement et assimilées	493	366	(202)	164	(99)	5	563
Groupes d'actifs homogènes	1 181	708	(678)	30	-	33	1 244
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	3 332	477	(291)	186	-	57	3 575
Autres ⁽¹⁾	471	252	(209)	43	(48)	(39)	427
Total	16 632	7 531	(3 626)	3 905	(1 595)	504	19 446

(1) Dont dotations nettes relatives au risque de contrepartie : 267 M EUR.

■ 2. Provisions

(En M EUR)	Stock au 31.12.2009	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2010
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	13	11	(15)	(4)	-	-	(9)	-
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	187	778	(754)	24	-	-	15	226
Provisions sur avantages au personnel	724	286	(208)	78	-	-	(21)	781
Provisions fiscales	507	220	(39)	181	(262)	-	(15)	411
Autres provisions ^{(2) (3)}	880	142	(177)	(35)	(354)	1	116	608
Total	2 311	1 437	(1 193)	244	(616)	1	86	2 026

(2) Dont dotations nettes relatives au coût net du risque : 36 M EUR.

(3) Les autres provisions comprennent notamment les provisions PEL/CEL à hauteur de 148 M EUR au 31 décembre 2010 pour les Réseaux France (Cf. note 23).

Les conséquences estimées au 31 décembre 2010 des litiges et des risques fiscaux qui ont eu dans un passé récent ou qui sont susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du Groupe, son activité ou son résultat, ont été intégrées dans les comptes du Groupe.

Note 25

Avantages au personnel

■ 1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges sur ces régimes sont en 2010 de 614 M EUR (555 M EUR en 2009).

■ 2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

2.1. RECONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

	31.12.2010				31.12.2009			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
<i>(En M EUR)</i>								
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	370	52	296	718	411	45	206	662
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	(132)	-	-	(132)	(173)	-	-	(173)
Solde net du bilan	238	52	296	586	238	45	206	489
Ventilation du solde net du bilan								
Valeur actualisée des engagements financés	2 241	-	98	2 339	2 003	-	87	2 090
Juste valeur des actifs de financement	(1 814)	-	(54)	(1 868)	(1 593)	-	(49)	(1 642)
Solde des régimes financés A	427	-	44	471	410	-	38	448
Valeur actualisée des engagements non financés B	333	62	252	647	301	46	168	515
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	48	-	-	48	47	-	-	47
Pertes ou (gains) nets actuariels non comptabilisés	484	10	-	494	433	1	-	434
Actifs distincts	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(9)	-	-	(9)	(6)	-	-	(6)
Total des éléments non encore reconnus C	522	10	-	532	473	1	-	474
Solde net A+B-C	238	52	296	586	238	45	206	489

- Notes
- Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10% du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte en IAS19 (corridor).
 - Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes, des régimes d'indemnités de fin de carrière ainsi que des régimes mixtes (cash-balance). Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Dans le Groupe, il y a 145 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 40 pays. 80% des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 9 régimes qui se situent en France, Royaume-Uni, Allemagne, Etats-Unis et Suisse. Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont essentiellement des couvertures santé. Il y a 12 régimes localisés sur 6 pays, sachant que 41% des passifs bruts de ces régimes concernent des régimes situés en France et 46% des régimes situés en Afrique du Nord.
Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles de travail. Il y a environ 90 plans répartis sur 23 pays.
 - Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
 - Dans le cadre de la réforme des retraites 2010 en France, l'impact du recul de l'âge légal de la retraite sur les engagements est peu significatif pour les principales entités du Groupe et a été traité en écarts actuariels.
 - Les engagements au titre des avantages au personnel du Groupe ont évolué courant 2010 du fait de la vente d'Europe Computer Systemes (ECS) et de l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit (SMC).
 - En Norvège, la réforme des régimes de préretraite "AFP" a entraîné une forte diminution des engagements dans ce pays.
 - En Suisse, un processus d'harmonisation des régimes de retraite a été initié en 2010 et sera poursuivi en 2011.
 - Au Royaume-Uni, des opérations de rachat, de fusion et de rationalisation sont intervenues sur différents régimes.

2.2. CHARGES ACTUARIELLES DES REGIMES

(En M EUR)	2010				2009			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Coût des services de l'année y compris charges sociales	76	2	127	205	66	2	47	115
Cotisations salariales	(6)	-	-	(6)	(4)	-	-	(4)
Coût financier	119	2	6	127	121	2	7	130
Rendement attendu des actifs des régimes	(93)	-	(3)	(96)	(91)	-	(3)	(94)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	(1)	-	-	(1)	24	-	-	24
Ecart actuariels	36	-	15	51	14	(1)	12	25
Effet des liquidations/réductions de services futurs	(1)	5	-	4	1	-	1	2
Effet du changement du plafond d'actifs	1	-	-	1	1	-	-	1
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges du régime	131	9	145	285	132	3	64	199

2.3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI COMPTABILISES AU BILAN

• 2.3.1. Variations de la valeur actuelle des obligations

(En M EUR)	2010			2009		
	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes		Régimes de retraite	Autres régimes	
Valeur au 1^{er} Janvier	2 304	46	2 350	2 047	43	2 090
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	76	2	78	66	2	68
Coût financier	119	2	121	121	2	123
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	153	9	162	312	5	317
Conversion en devises	58	-	58	30	-	30
Prestations servies	(135)	(2)	(137)	(250)	(4)	(254)
Coût des services passés générés dans l'exercice	1	-	1	7	-	7
Modification du périmètre de consolidation	8	-	8	12	-	12
Transferts, réductions et autres	(10)	5	(5)	(41)	(2)	(43)
Valeur au 31 décembre	2 574	62	2 636	2 304	46	2 350

• 2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

	2010			2009		
	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes		Régimes de retraite	Autres régimes	
<i>(En M EUR)</i>						
Valeur au 1^{er} Janvier	1 593	-	1 593	1 541	-	1 541
Rendement attendu des actifs de régime	93	-	93	91	-	91
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	72	-	72	96	-	96
Conversion en devises	45	-	45	26	-	26
Cotisations salariales	6	-	6	4	-	4
Cotisations patronales	102	-	102	59	-	59
Prestations servies	(91)	-	(91)	(165)	-	(165)
Modification du périmètre de consolidation	1	-	1	13	-	13
Transferts, liquidations et autres	(7)	-	(7)	(72)	-	(72)
Valeur au 31 décembre	1 814	-	1 814	1 593	-	1 593

2.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DE FINANCEMENT DES REGIMES

• 2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 37% d'obligations, 47% d'actions, 1% de monétaire et 15% autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 141 M EUR dont 9 M EUR non reconnus.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2011 sont estimées à 64 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

• 2.4.2. Rendements réels des actifs de régime

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

	2010				2009			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs des régimes	165	-	4	169	187	-	5	192

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5.

2.5. PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31.12.2010	31.12.2009
Taux d'escompte		
Europe	4,27%	5,12%
Amériques	5,78%	6,60%
Asie-Océanie-Afrique	3,97%	4,41%
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,08%	2,61%
Amériques	2,11%	2,16%
Asie-Océanie-Afrique	1,66%	1,90%
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement		
Europe	5,36%	5,73%
Amériques	6,50%	6,50%
Asie-Océanie-Afrique	5,99%	6,16%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	1,75%	1,68%
Amériques	2,00%	2,00%
Asie-Océanie-Afrique	1,95%	1,70%
Taux de croissance des dépenses médicales		
Europe	4,08%	4,33%
Amériques	NA	NA
Asie-Océanie-Afrique	5,52%	4,55%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	10,8	10,0
Amériques	9,1	9,2
Asie-Océanie-Afrique	11,4	11,5

Notes

- Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actuelle des obligations (DBO) à l'exception des rendements attendus des actifs qui sont des moyennes pondérées par la juste valeur des actifs.
- Depuis 2004, la courbe des taux d'actualisation utilisée est celle des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observée mi-octobre. Pour les durations où ces taux ne sont pas disponibles, une interpolation est réalisée à partir des taux d'Etat zéro coupon (source Reuters) auxquels est ajouté un spread de taux correspondant à une estimation de la prime de risque exigée sur les obligations corporate notées AA. Une observation complémentaire de ces taux est effectuée début décembre pour ajustement éventuel.
- Les taux d'inflation sont déterminés, pour les échéances principales, par la mesure de l'écart entre les taux des obligations non indexées sur inflation et les taux des obligations indexées à une même échéance.
- L'amplitude des taux de rendement attendus des actifs est liée à la composition des actifs. D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif. Pour les actifs couvrant les régimes français, les taux de rendement à long terme retenus sont de 6,8% pour les actions, 3,4% pour les obligations et 2,6% pour le monétaire. Au Royaume-Uni, les taux de rendement retenus pour les actions sont de 7,6% et pour les obligations de 4,4%.
- La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.

2.6. ANALYSE DES SENSIBILITES DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	2010			2009		
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
<i>(En pourcentage de l'élément mesuré)</i>						
Variation de +1% du taux d'escompte						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-13%	-14%	-8%	-12%	-14%	-8%
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-23%	-44%	-1%	-23%	-30%	-1%
Variation de +1% du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement						
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre N+1	1%	NA	1%	1%	NA	1%
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-14%	NA	-4%	-15%	NA	-4%
Variation de +1% du taux de croissance net d'inflation des masses salariales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	4%	NA	5%	3%	NA	5%
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	18%	NA	7%	11%	NA	8%
Variation de +1% du taux de croissance des dépenses médicales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	NA	16%	NA	NA	10%	NA
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	NA	72%	NA	NA	16%	NA

Note

- Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements (impact sur la valeur actuelle des obligations), ou par la juste valeur des actifs ou par la charge N+1 attendue (impact sur le total net des charges).

2.7. AJUSTEMENTS LIES A L'EXPERIENCE AU TITRE DES REGIMES DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Valeur actuelle de l'obligation	2 574	2 304	2 047	2 344	2 512
Juste valeur des actifs de régime	1 814	1 593	1 541	2 071	2 075
Déficit/(négalif : excédent)	760	711	506	273	437
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négalif : gain)	(50)	55	17	49	(11)
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négalif : gain), en % de l'obligation	-1,9%	2,4%	0,8%	2,1%	-0,4%
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négalif : gain)	(72)	(95)	532	68	(67)
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négalif : gain), en % de l'actif	-4,0%	-6,0%	34,5%	3,3%	-3,2%

Note 26

Dettes subordonnées

(En M EUR)

Devises d'émission	2011	2012	2013	2014	2015	Autres	Encours 31.12.2010	Encours 31.12.2009 (*)
Titres subordonnés								
EUR	201	690	342	369	932	5 936	8 470	9 138
USD	-	-	-	-	56	1 439	1 495	1 387
GBP	-	-	-	-	-	697	697	676
Autres devises	-	-	-	9	-	-	9	93
Sous-total	201	690	342	378	988	8 072	10 671	11 294
Dettes subordonnées								
EUR	8	-	-	-	-	47	55	55
Autres devises	-	-	-	-	-	179	179	179
Sous-total	8	-	-	-	-	226	234	234
Dettes rattachées	260						260	278
Total hors réévaluation des éléments couverts	469	690	342	378	988	8 298	11 165	11 806
Réévaluation des éléments couverts (*)							858	749
Total (*)							12 023	12 555

(*) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 9 981 M EUR au 31 décembre 2010 (11 388 M EUR au 31 décembre 2009).

Note 27

Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis

■ 1. Actions ordinaires émises par Société Générale S.A.

(En nombre d'actions)

	31.12.2010	31.12.2009
Actions ordinaires	746 421 631	739 806 265
Dont actions détenues en propre avec droits de vote (1)	21 306 663	20 963 637
Dont actions détenues par le personnel	54 025 794	52 775 564

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction.

Au 31 décembre 2010, le capital de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 933 027 039 EUR et se compose de 746 421 631 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale S.A. a procédé au cours du premier semestre 2010 à une augmentation de capital d'un montant de 3 M EUR assortie d'une prime d'émission de 77 M EUR. Cette émission

d'actions ordinaires était relative à l'exercice par les actionnaires de l'option de distribution des dividendes 2009 en actions Société Générale.

Au cours du deuxième semestre, dans le cadre du Plan mondial d'actionariat salarié, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital réservée au personnel pour un montant de 5 M EUR assortie d'une prime d'émission de 153 M EUR.

■ 2. Instruments de capitaux propres émis

2.1. TITRES SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Date d'émission	Montant	Rémunération
1 ^{er} juillet 1985	69,657 M EUR	TMO -0,25% avec TMO = Moyenne Arithmétique des Taux Moyen Obligataire de la période du 01.06 au 31.05 précédant chaque échéance
24 novembre 1986	247,8 M USD	Moyenne des taux de dépôt EuroDollar 6 mois communiqués par les banques de référence +0,075%
30 juin 1994	15 000 M JPY	5,385% jusqu'en décembre 2014 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans +1,25% jusqu'en décembre 2019 puis taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans +2% pour les échéances suivantes
30 décembre 1996	10 000 M JPY	3,936% jusqu'en septembre 2016 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans +2,0%
27 mars 2007	350 M GBP	5,75% jusqu'en mars 2012 puis pour les échéances suivantes Libor GBP 3 mois +1,10%

2.2. ACTIONS DE PREFERENCE EMISES PAR LES FILIALES

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par les filiales sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2010, le montant des actions de préférence émises par les filiales du Groupe et présentées parmi les participations ne donnant pas le contrôle est de 968 M EUR. Au cours du premier semestre, les actions de préférence qui avaient été émises par une filiale au premier semestre 2000 pour un montant de 500 M EUR ont été remboursées.

Date d'émission	Montant	Rémunération
4 ^e trimestre 2001 (clause de step up au bout de 10 ans)	335 M USD	6,302%, à partir de 2011 Libor USD 3 mois +1,92%/an
4 ^e trimestre 2001 (clause de step up au bout de 10 ans)	90 M USD	Libor USD 3 mois +0,92%, à partir de 2011 Libor 3 mois +1,92%/an
4 ^e trimestre 2003 (clause de step up au bout de 10 ans)	650 M EUR	5,419%, à partir de 2013 Euribor 3 mois +1,95%/an

2.3. TITRES SUPER SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

Date d'émission	Montant	Rémunération
26 janvier 2005	1 000 M EUR	4,196%, à partir de 2015 Euribor 3 mois +1,53%/an
5 avril 2007	200 M USD	Libor USD 3 mois +0,75%/an, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75%/an
5 avril 2007	1 100 M USD	5,922%, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75%/an
19 décembre 2007	600 M EUR	6,999%, à partir de 2018 Euribor 3 mois +3,35%/an
22 mai 2008	1 000 M EUR	7,76%, à partir de 2013 Euribor 3 mois +3,35%/an
12 juin 2008	700 M GBP	8,875%, à partir de 2018 Libor GBP 3 mois +3,4%/an
27 février 2009	450 M USD	Libor USD 3 mois +6,77%/an
4 septembre 2009	1 000 M EUR	9,375%, à partir de 2019 Euribor 3 mois +8,901%/an
7 octobre 2009	1 000 M USD	8,75%

Les mouvements relatifs aux TSDI et aux TSS enregistrés dans les *Réserves consolidées* sont détaillés ci-dessous :

(En M EUR)	TSS	TSDI	Total
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	163	13	176
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne distribution 2010)	474	37	511

3. Distribution de dividendes

Le montant de dividendes distribués en 2010 par le Groupe s'élève à 976 M EUR et se décompose de la manière suivante :

(En M EUR)	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Actions ordinaires	182	197	379
<i>Dont payé en actions</i>	80	-	80
<i>Dont payé en numéraire</i>	102	197	299
Autres instruments de capitaux propres	511	86	597
Total	693	283	976

Note 28

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En M EUR)	31.12.2010	Période	31.12.2009
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Ecarts de conversion ⁽¹⁾	(303)	925	(1 228)
Ecarts de réévaluation de la période		925	
Recyclage en résultat		-	
Réévaluation des actifs disponibles à la vente ⁽²⁾	(501)	78	(579)
Ecarts de réévaluation de la période		465	
Recyclage en résultat		(387)	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	129	(125)	254
Ecarts de réévaluation de la période		(125)	
Recyclage en résultat		-	
Montants transférés dans la valeur de l'élément couvert		-	
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	15	5	10
Impôts	200	(34)	234
TOTAL	(460)	849	(1 309)

(En M EUR)	31.12.2010			31.12.2009		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
Ecarts de conversion	(303)		(303)	(1 228)		(1 228)
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	(501)	243	(258)	(579)	281	(298)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	129	(39)	90	254	(46)	208
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	15	(4)	11	10	(1)	9
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(660)	200	(460)	(1 543)	234	(1 309)
Part du groupe			(556)			(1 279)
Participations ne donnant pas le contrôle			96			(30)

(1) La variation sur l'année 2010 de l'écart de conversion en part du Groupe s'élève à 792 M EUR.

Cette variation est principalement liée à l'appréciation par rapport à l'Euro du Dollar US pour 356 M EUR, du Rouble pour 66 M EUR, de la Livre sterling pour 39 M EUR, du Yen pour 90 M EUR, de la Couronne tchèque pour 91 M EUR et du Yuan pour 44 M EUR que vient partiellement compenser la dépréciation par rapport à l'Euro du Dinar serbe pour -20 M EUR.

La variation de l'écart de conversion dans les participations ne donnant pas le contrôle s'élève à 133 M EUR.

Elle s'explique essentiellement par l'appréciation de la Couronne tchèque par rapport à l'Euro pour 55 M EUR, du Rouble pour 52 M EUR et du Dollar US pour 23 M EUR.

(2) Les écarts de réévaluation des actifs disponibles à la vente s'élèvent à -501 M EUR.

La décomposition des écarts de réévaluation des actifs disponibles à la vente se présente comme suit :

(En M EUR)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	936	(192)	744
Gains et pertes latents sur instruments de dette disponibles à la vente	479	(1 720)	(1 241)
Gains et pertes latents sur actifs reclassés en prêts et créances	-	-	-
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	92	(96)	(4)
<i>dont sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	<i>1 056</i>	<i>(51)</i>	
<i>dont sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	<i>1 889</i>	<i>(1 764)</i>	
<i>dont participation aux bénéfices différés</i>	<i>(2 853)</i>	<i>1 719</i>	
Total	1 507	(2 008)	(501)

Note 29

Engagements

■ 1. Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	20 852	12 141
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾		
Facilités d'émission	-	20
Ouvertures de crédits confirmés	149 886	131 270
Autres	1 804	2 126
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	4 971	3 418
Donnés à la clientèle ^{(1) (2)}	57 307	59 042
Engagements sur titres		
Titres à livrer	27 186	20 882

(1) Au 31 décembre 2010, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation s'élèvent respectivement à 12 350 M EUR et 1 073 M EUR.

(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

ENGAGEMENTS RECUS

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	65 542	44 336
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	64 853	56 859
Autres engagements reçus ⁽³⁾	116 935	104 549
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	26 877	20 788

(3) Dont garanties reçues d'Etat, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 52 750 M EUR au 31 décembre 2010 contre 41 604 M EUR au 31 décembre 2009. Le solde correspond notamment aux titres et valeurs reçus en garantie pour 1 783 M EUR au 31 décembre 2010 contre 5 619 M EUR au 31 décembre 2009.

2. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En M EUR)	31.12.2010		31.12.2009	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	8 919 944	264 886	7 482 943	211 061
Contrats à terme de taux	1 722 178	1 236	1 600 011	851
<i>Instruments conditionnels</i>	2 773 229	7 582	2 650 018	8 498
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>	1 741 860	10 999	1 223 930	18 912
<i>Instruments conditionnels</i>	562 377	-	456 456	-
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>	68 633	-	81 441	-
<i>Instruments conditionnels</i>	640 945	36	648 626	80
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>	140 867	-	120 885	-
<i>Instruments conditionnels</i>	70 369	-	71 344	-
Dérivés de crédit	1 405 304	-	1 287 612	-
Autres instruments financiers à terme	3 252	942	2 753	755

Opérations de titrisation

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs, et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Au 31 décembre 2010, il existe 4 véhicules non consolidés (Barton, Antalis, Homes et Ace Australia) structurés par le Groupe pour le compte de la clientèle ou des investisseurs. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 9 397 M EUR (10 986 M EUR à fin 2009).

L'absence de contrôle de ces véhicules par le Groupe est régulièrement testée au regard des critères d'appréciation applicables aux entités *ad-hoc* (Cf. note 1). Au 31 décembre 2010, aucun de ces véhicules n'est consolidé, le Groupe n'en ayant pas le contrôle et n'étant pas exposé à la majorité des risques et avantages qui leur sont liés.

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de réhaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 1 073 M EUR (542 M EUR à fin 2009). Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 12 350 M EUR à cette même date (13 515 M EUR à fin 2009).

Note 30

Actifs remis et reçus en garantie

■ 1. Actifs remis en garantie

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs	96 260	90 767
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers	25 446	20 373
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors-bilan	608	522
Total	122 314	111 662

Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès de la Banque de France).

La rubrique « actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers » enregistre essentiellement les dépôts de garantie.

■ 2. Actifs reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Juste valeur des titres reçus en pension livrée	40 882	33 526

Note 31

Echéances par durée restant à courir

■ Echéances contractuelles des passifs financiers⁽¹⁾

(En M EUR au 31.12.2010)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Banques centrales	2 777	-	1	-	-	2 778
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	119 759	13 928	19 542	16 600	-	169 829
Dettes envers les établissements de crédit	65 073	2 879	3 590	2 981	-	74 523
Dettes envers la clientèle	279 429	20 678	31 578	4 882	-	336 567
Dettes représentées par un titre	74 154	29 320	25 913	12 263	-	141 650
Dettes subordonnées	123	426	2 431	8 349	21	11 350
Total Ressources	541 315	67 231	83 055	45 075	21	736 697
Engagements de financement donnés	69 011	40 050	51 654	11 088	-	171 803
Engagements de garanties donnés	23 339	8 809	17 170	13 551	-	62 869
Total des engagements donnés	92 350	48 859	68 824	24 639	-	234 672

(1) Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts provisionnels et hors dérivés.

■ Provisions techniques des entreprises d'assurance⁽²⁾

(En M EUR au 31.12.2010)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Provisions techniques des entreprises d'assurance	2 665	5 627	18 796	55 582	-	82 670

(2) Echéancement des montants comptables.

■ Echéances notionnelles des engagements sur instruments financiers dérivés⁽³⁾

(En M EUR au 31.12.2010)	ACTIF				PASSIF			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt								
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps	2 873 393	3 330 096	2 981 341	9 184 830	-	-	-	-
Contrats à terme de taux	631 372	204 227	142	835 741	689 884	197 656	134	887 674
<i>Instruments conditionnels</i>	308 890	550 593	473 003	1 332 486	352 949	592 335	503 041	1 448 325
Instruments de change								
<i>Instruments fermes</i>	1 101 699	443 054	208 107	1 752 860	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	156 838	78 527	46 817	282 182	172 001	68 432	39 762	280 195
Instruments sur actions et indices								
<i>Instruments fermes</i>	20 055	3 950	1 139	25 144	40 092	2 438	958	43 488
<i>Instruments conditionnels</i>	126 708	148 002	20 464	295 174	161 712	163 820	20 274	345 806
Instruments sur matières premières								
<i>Instruments fermes</i>	58 072	12 716	2 388	73 176	54 626	12 840	225	67 691
<i>Instruments conditionnels</i>	18 735	16 162	369	35 266	19 608	15 091	403	35 102
Dérivés de crédit	58 937	493 873	142 759	695 569	64 530	486 341	158 863	709 734
Autres instruments financiers à terme	1 640	375	28	2 043	1 584	488	79	2 151

(3) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances contractuelles des instruments financiers.

Note 32

Opérations en devises

(En M EUR)	31.12.2010				31.12.2009			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	702 413	705 745	24 725	23 471	611 269	604 162	2 334	3 805
USD	235 002	262 582	24 981	23 735	224 235	259 341	19 970	24 546
GBP	30 573	35 453	3 284	4 404	31 852	31 750	2 703	4 598
JPY	31 734	30 631	6 218	8 526	23 688	17 855	4 239	2 844
AUD	7 093	5 586	2 039	1 759	17 723	16 931	2 256	2 172
CZK	25 892	26 071	208	134	24 701	25 878	132	148
RUB	13 720	7 162	48	307	11 508	10 305	120	105
RON	5 625	6 183	381	303	5 386	5 872	65	155
Autres devises	80 020	52 659	6 808	5 884	73 339	51 607	9 033	7 232
Total	1 132 072	1 132 072	68 692	68 523	1 023 701	1 023 701	40 852	45 605

Note 33

Activités d'assurance

■ Provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	16 798	16 761
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	65 268	57 274
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	604	416
Total	82 670	74 451
Participation aux bénéfices différée ⁽¹⁾	(1 068)	(320)
Part des réassureurs	(371)	(323)
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	81 231	73 808

(1) Conformément à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008, un test de recouvrabilité de la Provision pour participation aux bénéfices différée active (PBDA) qui permet de vérifier que l'imputation du montant de la PBDA sur les participations futures des assurés est fortement probable, a été réalisé.

Le calcul de la PBDA repose sur la prise en compte de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur historique. Le test de recouvrabilité qui repose sur des projections de flux de trésorerie s'appuyant sur différentes hypothèses économiques de collecte et de rachats historiques est probant puisque les résultats obtenus n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-value latente.

Dans un second temps, des projections de flux de trésorerie ont été réalisées à partir de plusieurs scénarii de stress combinant ou non des baisses de chiffre d'affaires et/ou des augmentations des rachats, des hausses des taux et baisses des marchés actions.

Ainsi dans des scénarii de hausse de taux (immédiate et maintenue sur l'horizon de projection), de baisse brutale des marchés actions, de baisse du chiffre d'affaires allant jusqu'à 30% ou 50% et de hausse des lois de rachats amenant à multiplier par 2 ou 3 les rachats observés sur l'exercice de clôture, les ventes d'actifs nécessaires pour faire face aux besoins de liquidité sur l'horizon de projection ne génèrent pas de moins-values sur la base de la situation d'inventaire. Enfin une dégradation de 10% supplémentaire de ces hypothèses serait sans effet sur la probité du test de recouvrabilité.

■ Tableau de variations des provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture 01.01.2010 (hors participation aux bénéfices différée)	16 761	57 274	416
Charge des provisions d'assurance	90	5 601	187
Revalorisation des contrats en unités de compte	390	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	(103)	-	-
Transferts et arbitrages	(426)	426	-
Entrées de portefeuilles	-	95	-
Participation aux résultats	83	1 844	-
Autres	3	28	1
Provisions de clôture 31.12.2010 (hors participation aux bénéfices différée)	16 798	65 268	604

Conformément à la norme IFRS 4 et aux principes du Groupe, le *Liability Adequacy Test* (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2010. Ce test a pour objectif de vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants, en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques similaires à ceux utilisés pour nos modèles de gestion actif-passif. Le résultat de ce test au 31 décembre 2010 est probant.

■ Placements nets des entreprises d'assurance

(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)	31.12.2010	31.12.2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	22 096	21 806
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	7 450	6 053
Actions et autres instruments de capitaux propres	14 646	15 753
Prêts et Créances sur établissements de crédits	8 739	6 837
Actifs financiers disponibles à la vente	58 780	52 524
Effets publics et valeurs assimilées	395	340
Obligations et autres instruments de dettes	51 015	44 912
Actions et autres instruments de capitaux propres	7 370	7 272
Placements immobiliers	392	399
Total ⁽²⁾	90 007	81 566

(2) Les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte sont maintenus au bilan consolidé du Groupe, traitement qui n'a pas d'incidence significative sur ce dernier.

■ Résultat technique des activités d'assurance

(En M EUR)	2010	2009
Primes	13 777	10 713
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(13 959)	(12 114)
Produits nets des placements	3 029	2 316
Autres produits (charges) nets techniques	(2 402)	(540)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-groupe	445	375
Élimination des opérations intra-groupe ⁽³⁾	231	167
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-groupe	676	542

(3) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

■ Produits nets de commissions

(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)	2010	2009
Commissions et honoraires reçus		
Chargements d'acquisition	305	216
Chargements de gestion	652	585
Autres	39	82
Commissions et honoraires payés		
Chargements d'acquisition	(322)	(266)
Chargements de gestion	(293)	(217)
Autres	(42)	(31)
Total des commissions et honoraires	339	369

■ Gestion des risques d'assurance

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques techniques, notamment le risque de souscription liée aux risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non-vie comme en prévoyance, les bénéficiaires sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée lors de l'élaboration des tarifs. Les dérives peuvent être liées à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées (rachats, transferts,...), les modifications de l'environnement macro-économique, les pandémies, les catastrophes naturelles, la mortalité, la morbidité, la longévité... ;
- les risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif-passif : en assurance-vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne-métier assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de *reportings* réguliers auprès des Directions générales des entités concernées et des Directions générales des lignes-métiers.

En matière de **risques de tarification et de dérive de la sinistralité**, quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'Audits Qualité et d'Audit Interne pluriannuelles. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
- suivi des ratios sinistres/primes réalisé à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de survenance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou survenus mais non déclarés) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;

- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.

Concernant **la maîtrise des risques liés aux marchés financiers**, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...), sont étudiés au sein de la Branche Finances et Risques de la ligne-métier assurances. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction générale du Groupe lors d'un comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse sont organisées autour de quelques grands principes :

- Gestion des risques actif/passif :
 - surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la durée du passif rapportée à la durée de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques de liquidité ;

- surveillance particulière sur les flux de rachat et simulations de *scenarii* de stress ;
- surveillance étroite des marchés action et simulations de *scenarii* de stress ;
- couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) par des instruments financiers.
- Gestion des risques financiers, sous formes de limites :
 - limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction entre émetteurs souverains et privés) ;
 - limites de *rating* (ex. : AAA : min 45%, min 27% sur les Etats et garanties d'Etat) ;
 - limites par types d'actifs (ex : actions, private equity).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers *scenarii* de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de stress tests et de modélisations stochastiques.

Note 34

Produits et charges d'intérêts

(En M EUR)	2010	2009
Opérations avec les établissements de crédits	1 592	2 092
Comptes à vue et prêts interbancaires	1 259	1 626
Titres et valeurs reçus en pension	333	466
Opérations avec la clientèle	16 448	16 899
Créances commerciales	737	1 068
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	14 968	14 949
Comptes ordinaires débiteurs	683	815
Titres et valeurs reçus en pension	60	67
Opérations sur instruments financiers	8 685	9 900
Actifs financiers disponibles à la vente	3 059	3 080
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	79	91
Prêts de titres	27	41
Dérivés de couverture	5 520	6 688
Opérations de location financement	1 569	1 654
Location financement immobilier	251	274
Location financement mobilier	1 318	1 380
Total produits d'intérêts	28 294	30 545
Opérations avec les établissements de crédits	(1 292)	(2 014)
Emprunts interbancaires	(1 148)	(1 793)
Titres et valeurs donnés en pension	(144)	(221)
Opérations avec la clientèle	(6 307)	(6 789)
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 076)	(1 205)
Autres dettes envers la clientèle	(5 070)	(5 358)
Titres et valeurs donnés en pension	(161)	(226)
Opérations sur instruments financiers	(8 724)	(10 100)
Dettes représentées par des titres	(1 708)	(2 289)
Dettes subordonnées et convertibles	(539)	(589)
Emprunts de titres	(54)	(66)
Dérivés de couverture	(6 423)	(7 156)
Autres charges d'intérêts	(1)	(7)
Total charges d'intérêts ⁽²⁾	(16 324)	(18 910)
Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés	443	404
(1) Détail des autres concours à la clientèle (En M EUR)		
Crédits de trésorerie	6 011	6 241
Crédits à l'exportation	257	248
Crédits d'équipement	2 431	2 645
Crédits à l'habitat	4 207	4 113
Autres crédits à la clientèle	2 062	1 702
Total	14 968	14 949

(2) Ces charges intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat qui sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (Cf. note 36). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

Note 35

Produits et charges de commissions

(En M EUR)	2010	2009 (*)
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	277	254
Opérations avec la clientèle	2 821	2 890
Opérations sur titres	626	684
Opérations sur marchés primaires	111	326
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	875	885
Engagements de financement et de garantie	804	692
Prestations de services (*)	4 202	4 410
Autres (*)	322	304
Total des produits	10 038	10 445
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	(316)	(293)
Opérations sur titres	(487)	(558)
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(727)	(758)
Engagements de financement et de garantie	(89)	(77)
Autres	(934)	(947)
Total des charges	(2 553)	(2 633)

(*) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés le 31 décembre 2009.

Ces produits et charges de commissions incluent :

(En M EUR)	2010	2009 (*)
Les produits de commissions hors TIE ⁽¹⁾ liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	4 207	4 177
Les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues (*)	2 434	2 549
Les charges de commissions hors TIE ⁽¹⁾ liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(89)	(77)
Les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(822)	(878)

(1) Taux d'intérêt effectif.

(*) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés le 31 décembre 2009.

Note 36

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En M EUR)	2010	2009
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	8 743	13 374
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	180	118
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	(3 500)	(9 022)
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	(471)	(772)
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	(2 110)	(4 171)
Résultat net sur instruments de couverture en juste valeur	761	-
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(712)	(123)
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	1	(4)
Résultat net des opérations de change	2 449	1 602
Total ^{(1) (2)}	5 341	1 002

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

(2) Cf. note 6 pour le montant relatif aux instruments dont la valorisation est de niveau 3.

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente comme suit :

(En M EUR)	2010	2009
Montant restant à comptabiliser en résultat au 1 ^{er} janvier	823	849
Montant généré par les nouvelles transactions de la période	362	647
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période	(389)	(673)
<i>Amortissement</i>	(227)	(530)
<i>Passage à des paramètres observables</i>	(54)	(14)
<i>Arrivée à échéance ou à terminaison</i>	(140)	(122)
<i>Différences de change</i>	32	(7)
Montant restant à comptabiliser en résultat au 31 décembre	796	823

Ce montant est enregistré en compte de résultat au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

Note 37

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(En M EUR)	2010	2009
Activité courante		
Plus-value de cession ⁽¹⁾	227	316
Moins-value de cession ⁽²⁾	(149)	(285)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(110)	(1 673)
Participation aux bénéfices différée sur actifs financiers disponibles à la vente des filiales d'assurance	23	1 664
Sous-total	(9)	22
Titres à revenu variable détenus à long terme		
Plus-value de cession	174	86
Moins-value de cession	(25)	(34)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(107)	(129)
Sous-total	42	(77)
Total	33	(55)

(1) Dont 143 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2010.

(2) Dont -89 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2010.

Note 38

Produits et charges des autres activités

(En M EUR)	2010	2009
Produits des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	57	38
Activités de location immobilière	81	136
Activités de location mobilière	5 956	5 976
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	13 568	12 131
Sous-total	19 662	18 281
Charges des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	(3)	-
Activités de location immobilière	(37)	(27)
Activités de location mobilière	(4 267)	(4 474)
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(14 084)	(12 773)
Sous-total	(18 391)	(17 274)
Total net	1 271	1 007

Note 39

Frais de personnel

(En MEUR)	2010	2009
Rémunérations du personnel	(6 853)	(6 454)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(1 287)	(1 243)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(616)	(555)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(125)	(134)
Autres charges sociales et fiscales	(397)	(412)
Participation, intéressement, abondement et décote	(281)	(359)
Total	(9 559)	(9 157)
	2010	2009
Effectif moyen		
France	58 455	59 381
Etranger	102 249	100 763
Total	160 704	160 144

Note 40

Plans d'avantages en actions

■ 1. Montant de la charge enregistrée en résultat

(En M EUR)	2010			2009		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	-	-	-	-	55,1	55,1
Charges nettes provenant des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions	304,5	92,3	396,8	171,3	174,2	345,5

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans réglés en titres et sur les plans réglés en espèces.

2. Description des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions - Société Générale

2.1. Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2010 sont brièvement décrits ci-dessous

2.1.1. Options d'achat et de souscription

Emetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale pour TCW	Société Générale	Société Générale pour TCW	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	2003	2004	2005	2006	2006	2007	2007	2008	2009	2010
Type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options de souscription	options de souscription	options de souscription
Autorisation des actionnaires	23.04.2002	23.04.2002	29.04.2004	29.04.2004	29.04.2004	30.05.2006	30.05.2006	30.05.2006	27.05.2008	27.05.2008
Décision du Conseil d'administration	22.04.2003	14.01.2004	13.01.2005	18.01.2006	25.04.2006	19.01.2007	18.09.2007	21.03.2008	09.03.2009	09.03.2010
Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	4 110 798	4 267 021	4 656 319	1 738 329	154 613	1 418 916	135 729	2 328 128	1 344 552 ⁽⁴⁾	1 000 000
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	22.04.2003 - 22.04.2006	14.01.2004 - 14.01.2007	13.01.2005 - 13.01.2008	18.01.2006 - 18.01.2009	25.04.2006 - 25.04.2009	19.01.2007 - 19.01.2010	18.09.2007 - 18.09.2010	21.03.2008 - 31.03.2011	09.03.2009 - 31.03.2012	09.03.2010 - 31.03.2014
Conditions de performance	non	non	non	non	non	non sauf mandataires sociaux	non	oui ⁽⁵⁾	oui ⁽⁵⁾	oui ⁽⁵⁾
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ⁽¹⁾⁽⁵⁾	44,81	60,31	64,63	93,03	107,82	115,6	104,17	63,6	23,18	43,64
Décote	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	sans objet
Prix d'attribution (En EUR) ⁽¹⁾	44,81	60,31	64,63	93,03	107,82	115,6	104,17	63,6	23,18	41,2
Options non attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options exercées au 31.12.2010	3 299 863	727 877	53 340	2 174	-	-	-	-	411	-
Options perdues au 31.12.2010	810 935	173 138	321 853	125 017	39 728	269 932	31 142	132 567	109 869	8 291
Options restantes au 31.12.2010	-	3 366 006	4 281 126	1 611 138	114 885	1 148 984	104 587	2 195 561	914 272	991 709
Nombre d'actions réservées au 31.12.2010	-	3 366 006	⁽²⁾	⁽²⁾	114 885	⁽²⁾	104 587	-	-	-
Cours des actions réservées (En EUR)	-	45,67	⁽²⁾	⁽²⁾	109,71	⁽²⁾	105,69	-	-	-
Valeur des actions réservées (En M EUR)	-	154	⁽²⁾	⁽²⁾	13	⁽²⁾	11	-	-	-
1 ^{re} date de cession	22.04.2007	14.01.2008	13.01.2009	18.01.2010	25.04.2009	19.01.2011	18.09.2010	21.03.2012	31.03.2013	31.03.2014
Période d'interdiction de cession	1 an	1 an	1 an	1 an	-	1 an	-	1 an	1 an	-
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	25%	21%	17%	16%	17%	18%	21%	24%	27%	26% ⁽⁶⁾
Méthode de valorisation utilisée	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006, au 1^{er} trimestre 2008 et au 4^e trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les plans 2005, 2006 et 2007 ont été couverts par l'achat d'options d'achat.

(3) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Au 31 décembre 2010, il est estimé que les conditions de performance sur BNPA 2010 des options 2008 ne devraient pas être atteintes.

(4) Dont 320 000 options attribuées initialement aux mandataires sociaux qui y ont renoncé.

(5) Moyenne des 20 dernières cotations pour les plans 2003 à 2009 et cours de clôture du titre à l'attribution pour le plan 2010.

(6) Si la condition sur le ROE est non remplie, la juste valeur prenant en compte la condition sur le TSR est égale à 7%.

• 2.1.2. Attribution gratuite d'actions

Emetteur	Société Générale		Société Générale		Société Générale		
Année	2007	2008	2009	2010			
Type de plan	attribution gratuite d'actions		attribution gratuite d'actions		attribution gratuite d'actions		
Autorisation des actionnaires	30.05.2006	30.05.2006	27.05.2008	27.05.2008			
Décision du Conseil d'administration	19.01.2007	21.03.2008	20.01.2009	09.03.2010			
Nombre d'actions attribuées ⁽⁷⁾	903 916	3 143 595	3 155 781	4 200 000			
Modalités de règlement	titres SG		titres SG		titres SG		
Période d'acquisition des droits	19.01.2007 - 31.03.2009 19.01.2007 - 31.03.2010	21.03.2008 - 31.03.2010 21.03.2008 - 31.03.2011	20.01.2009 - 31.03.2012 ⁽⁸⁾	Sous-plan n°1 : 09.03.2010 - 31.03.2013 ⁽⁹⁾	Sous-plan n°2 : 09.03.2010 - 31.03.2013 ⁽¹¹⁾		
Conditions de performance	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires		oui ⁽⁸⁾	oui ⁽⁸⁾	condition de performance pour une liste d'attributaires ⁽⁸⁾	condition de performance pour une liste d'attributaires ⁽⁸⁾	
Conditions en cas de départ du Groupe	perte		perte	perte	perte		
Conditions en cas de licenciement	perte		perte	perte	perte		
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien		maintien	maintien	maintien		
Cas de décès	maintien 6 mois		maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois		
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ⁽⁷⁾	116,61	58,15	23,36	43,64			
Actions livrées au 31.12.2010	800 228	1 337 641	919	267			
Actions perdues au 31.12.2010	103 688	365 275	146 198	356 462			
Actions restantes au 31.12.2010	-	1 440 679	3 008 664	3 843 271			
Nombre d'actions réservées au 31.12.2010	-	1 440 679	3 008 664	3 843 271			
Cours des actions réservées (En EUR)	-	100,88	60,98	47,71			
Valeur des actions réservées (En M EUR)	-	145	183	183			
1 ^{re} date de cession	31.03.2011	31.03.2012	31.03.2014	31.03.2015	31.03.2014		
	31.03.2012	31.03.2013			31.03.2015		
Période d'interdiction de cession	2 ans		2 ans	2 ans	2 ans		
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	durée d'acquisition 2 ans : 86% durée d'acquisition 3 ans : 81%		durée d'acquisition 2 ans : 87% durée d'acquisition 3 ans : 81%		78%	durée d'acquisition 2 ans : 86% durée d'acquisition 3 ans : 82% ⁽¹⁰⁾	
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage		Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage		

(7) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006, au 1^{er} trimestre 2008 et au 4^e trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(8) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Au 31 décembre 2010, il est estimé que les conditions de performance sur BNPA 2010 des attributions 2008 ne devraient pas être atteintes.

(9) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée d'un an et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des actions.

(10) Si la condition sur le ROE est non remplie, la juste valeur prenant en compte la condition sur le TSR est égale à 16%.

(11) Conformément à l'arrêté publié en France le 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement, la charge relative aux instruments de capitaux propres attribués aux salariés professionnels des marchés financiers est enregistrée en résultat sur la période d'acquisition des droits à compter du 1^{er} janvier 2009.

2.2. Statistiques sur les plans d'options Société Générale

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2010 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options plan 2003	Nombre d'options plan 2004	Nombre d'options plan 2005	Nombre d'options plan 2006	Nombre d'options plan 2006 TCW	Nombre d'options plan 2007	Nombre d'options plan 2007 TCW	Nombre d'options plan 2008	Nombre d'options plan 2009	Nombre d'options plan 2010	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)	Fourchette des prix d'exercice (En EUR)
Options existantes au 01.01.2010	1 361 690	3 407 641	4 358 759	1 646 465	134 947	1 371 191	121 263	2 273 726	924 155	-				
Options attribuées durant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000				
Options perdues durant la période	-	41 635	77 633	35 327	20 062	222 207	16 676	78 165	9 883	8 291				
Options exercées durant la période	756 552	-	-	-	-	-	-	-	-	-			46,48	44,81
Options échues durant la période	605 138	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Options existantes au 31.12.2010	-	3 366 006	4 281 126	1 611 138	114 885	1 148 984	104 587	2 195 561	914 272	991 709	27 mois	13,30		
Options exerçables au 31.12.2010	-	3 366 006	4 281 126	1 611 138	114 885	1 148 984	104 587	-	-	-				

Notes

- Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options SG sont les suivantes :

	2003-2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'intérêt sans risque	3,8%	3,3%	3,3%	4,2%	4,2%	3,0%	2,9%
Volatilité future de l'action	27%	21%	22%	21%	38%	55%	29%
Taux de perte de droits	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Taux de distribution des dividendes (% du prix d'exercice)	4,3%	4,3%	4,2%	4,8%	5,0%	3,5%	1,3%
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 29% en 2010. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

■ 3. Description des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions – TCW

3.1. Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe TCW au cours de la période se terminant le 31 décembre 2010 sont brièvement décrits ci-dessous

● 3.1.1. Options d'achat et de souscription

Emetteur	TCW	TCW	TCW
Année	2005	2006	2007
Type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat
Autorisation des actionnaires	01.07.2005	01.09.2006	30.09.2007
Décision du Conseil d'administration	01.07.2005	01.09.2006	30.09.2007
Nombre d'options attribuées	2 753 708	2 385 515	2 468 849
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	actions SG	actions SG	actions SG
Période d'acquisition des droits	01.07.2005 - 30.06.2010	01.09.2006 - 31.08.2011	30.09.2007 - 29.09.2012
Conditions de performance	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	perte	perte	perte
Cas de décès	maintien partiel avec acquisition accélérée	maintien partiel avec acquisition accélérée	maintien partiel avec acquisition accélérée
Prix du titre à l'attribution (En EUR)	41,35	36,95	33,32
Décote	13,48	5,64	5,12
Prix d'attribution (En EUR)	27,87	31,31	28,20
Options non attribuées	-	-	-
Options exercées au 31.12.2010	894 304	339 574	190 911
Options perdues au 31.12.2010	1 213 846	1 052 098	1 141 993
Options restantes au 31.12.2010	645 558	993 843	1 135 945
1 ^{re} date de cession	01.08.2007	01.11.2008	01.11.2009
Période d'interdiction de cession	néant	néant	néant
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	66%	41%	38%
Méthode de valorisation utilisée	black & scholes	black & scholes	black & scholes

- 3.1.2. Attribution gratuite d'actions

Emetteur	TCW
Année	2010
Type de plan	attribution gratuite de titres
Autorisation des actionnaires	14.04.2010
Décision du Conseil d'administration	14.04.2010
Nombre d'actions attribuées	4 819 000
Modalités de règlement	titres TCW assortis d'une garantie de liquidité en actions SG
Période d'acquisition des droits	date d'octroi - 30.04.2015 ⁽¹²⁾
Conditions de performance	oui sur l'EBITDA pour une partie des attributions
Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Conditions en cas de licenciement	maintien partiel avec vesting accéléré
Cas de décès	vesting accéléré
Actions livrées au 31.12.2010	-
Actions perdues au 31.12.2010	13 333
Actions restantes au 31.12.2010	4 805 667
1 ^{re} date de cession	5 ans après la date d'attribution
Période d'interdiction de cession	fonction de la période d'acquisition

(12) Les actions ont été attribuées en mai, août et décembre 2010. Les périodes d'acquisition relatives à ces 3 attributions sont composées chacune de 4 tranches, les premières tranches se terminant au 30 avril 2012, les dernières tranches se terminant au 30 avril 2015.

3.2. Statistiques sur les plans d'options TCW

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe TCW au cours de la période se terminant le 31 décembre 2010 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options total	Nombre d'options plan 2005	Nombre d'options plan 2006	Nombre d'options plan 2007	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)	Fourchette des prix d'exercice (En EUR)
Options existantes au 01.01.2010	4 444 293	1 199 661	1 497 353	1 747 279				
Options attribuées durant la période	-	-	-	-				
Options perdues durant la période	1 602 459	487 615	503 510	611 334				
Options exercées durant la période	66 488	66 488	-	-			39,24	38,93-39,55
Options échues durant la période	-	-	-	-				
Options existantes au 31.12.2010	2 775 346	645 558	993 843	1 135 945	35 mois	15,07		
Options exerçables au 31.12.2010	1 403 738	645 558	454 693	303 487				

Notes

- Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options de TCW sont les suivantes :

	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007
Taux d'intérêt sans risque	4%	5%	5%
Volatilité future de l'action	31%	28%	22%
Taux de perte de droits	5%	0%	0%
Taux de distribution des dividendes	0%	0%	0%
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans

- la volatilité future a été estimée par la volatilité historique d'entreprises américaines cotées appartenant au même secteur d'activité et diverses maturités.
Puis un calcul a été réalisé sur la médiane des volatilités historiques sur 5 ans.
La juste valeur reflète les performances futures de la société.
- en raison des modalités particulières de ce plan, réglé en actions Société Générale, aucune couverture n'a été expressément souscrite.

4. Description du plan d'attribution gratuite d'actions bénéficiant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe à la réussite du programme Ambition SG 2015, le Conseil d'administration du 2 novembre 2010 a décidé d'attribuer 40 actions gratuites à chaque collaborateur du Groupe (près de 159 000 personnes concernées dans 79 pays). Cette attribution est soumise à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des actions et d'interdiction de cession est fonction de la localisation de l'entité dans laquelle travaille le collaborateur :

- en France : la période d'acquisition s'étend du 2 novembre 2010 au 29 mars 2013 pour la première tranche soit 16

actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2014 pour la deuxième tranche soit 24 actions. De plus, ces actions sont soumises à une période d'interdiction de cession de 2 ans.

- à l'international : du 2 novembre 2010 au 31 mars 2015 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2016 pour la deuxième tranche soit 24 actions. Il n'y a pas de période d'interdiction de cession.

Les conditions de performance sont décrites dans la partie " Ressources Humaines – Intéressement, participation et Plan mondial d'actionnariat salarié".

S'agissant d'un plan par émission d'actions, il n'y a pas d'actions réservées au 31 décembre 2010.

Le cours du titre à l'attribution (en euros) s'élève à 42,1 EUR. La méthode utilisée pour déterminer les justes valeurs repose sur

un modèle d'arbitrage. Les justes valeurs (en % du titre à l'attribution) s'établissent à :

- en France : 85% pour la première tranche et 82% pour la deuxième tranche,
- à l'international : 82% pour la première tranche et 79% pour la deuxième tranche.

Dans les pays où l'attribution d'actions est impossible ou trop complexe, les collaborateurs bénéficieront d'un équivalent actions en cash indexé sous les mêmes conditions de présence et de performance que pour l'attribution en titres.

Une hypothèse de turn-over annuel a été prise en compte pour la détermination de la charge du plan ; elle s'établit en moyenne à 3,5% par an sur la population éligible au plan en France et à 11% sur la population éligible au plan à l'international.

■ 5. Informations sur les autres plans sur capitaux propres

Les plans sur capitaux propres autres que les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2010 ont les caractéristiques suivantes :

ATTRIBUTION D' ACTIONS SG AVEC DECOTE

Plan mondial d'actionariat salarié

Au titre de la politique d'actionariat salarié du Groupe, Société Générale a proposé le 20 avril 2010 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 36,98 EUR décoté de 20% par rapport à la moyenne des

20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

4 291 479 actions ont été souscrites. La charge de ce plan pour le Groupe est nulle. En effet, le modèle de valorisation utilisé qui est conforme aux préconisations du Conseil national de la comptabilité sur les plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié à la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui le blocage sur 5 ans. Or, la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale observés pendant la période de souscription (du 11 mai au 26 mai) étant inférieure au coût d'acquisition des titres par le salarié, ce modèle de valorisation conduit à une valeur unitaire nulle de l'avantage.

PLAN 2010 D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS TCW REGLE EN ESPECES

En 2010, dans le cadre du rachat de Metropolitan West Asset Management, TCW a mis en place en faveur de salariés de cette société, un plan de fidélisation comprenant une attribution gratuite d'actions sous condition de présence avec période d'acquisition de droits étalée sur 5 ans. Ce plan est assorti d'une garantie de liquidité en espèces.

PLAN D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DU GROUPE BOURSORAMA

La charge 2010 du plan de stock-options et d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2008 est de 0,5 M EUR après prise en compte des pertes d'options de l'année qui s'élèvent à 117 670, des pertes d'actions de l'année qui s'établissent à 19 062 et des attributions d'actions de l'année égales à 75 478.

Note 41

Coût du risque

(En M EUR)

	2010	2009
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	(3 963)	(5 371)
Pertes non couvertes	(359)	(359)
sur créances irrécouvrables	(312)	(268)
sur autres risques	(47)	(91)
Récupérations	198	143
sur créances irrécouvrables	197	132
sur autres risques	1	11
Autres risques		
Dotations nettes aux autres provisions	(36)	(261)
Total ⁽¹⁾	(4 160)	(5 848)

(1) Dont -696 M EUR relatifs aux actifs gérés en extinction au 31 décembre 2010 contre -1 398 M EUR au 31 décembre 2009.

Note 42

Impôts sur les bénéfices

(En M EUR)	2010	2009
Charge fiscale courante	(1 425)	(1 387)
Charge fiscale différée	(117)	1 695
Total de la charge d'impôt ⁽¹⁾	(1 542)	308

(1) La réconciliation entre le taux d'impôt normalif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

	2010	2009
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition (En M EUR)	5 724	827
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3%)	34,43%	34,43%
Différences permanentes	-1,78%	-6,06%
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-0,14%	-21,98%
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-5,20%	-32,70%
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	-0,37%	-10,99%
Taux effectif Groupe	26,94%	-37,30%

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33% ; s'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5%. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43% pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 1,72% compte tenu de la nature des opérations concernées.

Note 43

Résultat par action

(En M EUR)	2010	2009
Résultat net part du Groupe	3 917	678
Résultat net attribuable aux Titres super subordonnés	311	313
Résultat net attribuable aux Titres subordonnés à durée indéterminée	25	25
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions de préférence émises par Société Générale S.A.	-	60
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	3 581	280
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	721 724 753	624 488 571
Résultat par action ordinaire (en EUR)	4,96	0,45

(En M EUR)	2010	2009
Résultat net part du Groupe	3 917	678
Résultat net attribuable aux Titres super subordonnés	311	313
Résultat net attribuable aux Titres subordonnés à durée indéterminée	25	25
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions de préférence émises par Société Générale S.A.	-	60
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	3 581	280
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	721 724 753	624 488 571
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs ⁽²⁾	3 436 912	2 332 455
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	725 161 665	626 821 026
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	4,94	0,45

Le montant du dividende versé en 2010 au titre de l'exercice 2009 s'élève à 0,25 EUR par action.

(1) Hors actions d'autocontrôle.

(2) Le nombre d'actions retenu dans les éléments dilutifs est calculé selon la méthode du « rachat d'actions » et prend en compte les attributions d'actions gratuites et les plans d'options de souscription d'actions. Les plans d'options de souscription d'actions ont un effet dilutif dépendant du cours moyen de l'action Société Générale qui s'élève en 2010 à 41,61 EUR. Au 31 décembre 2010, dans ce contexte, seul le plan d'options de souscription d'actions sans condition de performance de 2009 présente un effet dilutif. Le nombre d'actions retenu au titre des éléments dilutifs comprend également les actions gratuites attribuées sans condition de performance des plans 2008, 2009 et 2010. Les caractéristiques de l'ensemble des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites sont indiquées dans la note 40.

Note 44

Transactions avec les parties liées

■ 1. Définition

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président – Directeur général et les 3 Directeurs Généraux Délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles Société Générale exerce une influence notable.

1.1. Rémunération des dirigeants

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Avantages à court terme	6,3	7,9
Avantages postérieurs à l'emploi	0,3	0,1
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	0,3	1,8
Total	6,9	9,8

Le Document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe.

1.2. Transactions avec les parties liées personnes physiques

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2010, qui s'élèvent au total à 26,9 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

1.3. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par le groupe Société Générale aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2010 en application de la norme IAS 19 aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des mandataires sociaux de Société Générale (MM. Cabannes, Sammarcelli, Sanchez Incera et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 5,5 M EUR.

■ 2. Entités associées⁽¹⁾

Encours actifs avec les parties liées

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22	142
Autres actifs	1 813	831
Total encours actifs	1 835	973

Encours passifs avec les parties liées

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Passifs à la juste valeur par résultat	76	186
Dettes envers la clientèle	33	1 528
Autres passifs	2 405	672
Total encours passifs	2 514	2 386

Produit net bancaire avec les parties liées

(En M EUR)	2010	2009
Intérêts et assimilés	(10)	(11)
Commissions	206	30
Résultat net sur opérations financières	(3)	17
Produit net des autres activités	7	-
Produit net bancaire	200	36

Engagements avec les parties liées

(En M EUR)	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement donnés	-	298
Engagements de garantie donnés	46	1 964
Engagements sur instruments financiers à terme	6 245	3 395

(1) Entités consolidées en intégration proportionnelle et en mise en équivalence.

Note 45

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	PAYS	METHODE (*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
FRANCE						
BANQUES						
BANQUE DE POLYNESIE ⁽¹⁾	France	IG	72,10	72,10	72,10	72,10
BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN	France	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
CREDIT A L'INDUSTRIE FRANCAISE (CALIF)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CREDIT DU NORD ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEBANQUE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG CALEDONNIENNE DE BANQUE ⁽¹⁾	France	IG	90,10	90,10	90,10	90,10
SG DE BANQUE AUX ANTILLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG ASSET MANAGEMENT BANQUE ⁽⁷⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES FRANCE ⁽¹⁾	France	IG	98,25	98,25	98,25	98,25
INTER EUROPE CONSEIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
INTERGA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
JS CREDIT FUND ⁽⁵⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
LYXOR ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORBEO	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SG ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM AI CREDIT PLUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM AI CREDIT PLUS OPPORTUNITES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE RETIREMENT SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SCF	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AMUNDI GROUP ⁽¹⁾	France	ME	24,93	25,00	25,00	25,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE (*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
FINANCEMENTS SPECIALISES						
AIR BAIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TEMSYS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD INTERNATIONAL SA ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BULL FINANCE	France	IG	51,35	51,35	51,35	51,35
CAFIREC ⁽⁶⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS ⁽¹⁾	France	IG	99,88	99,88	99,88	99,88
DISPONIS	France	IG	99,94	99,94	100,00	100,00
EVALPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FENWICK LEASE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FONTANOR ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FRANFINANCE ⁽¹⁾	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
FRANFINANCE LOCATION	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
GENECAL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENECOMI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LINDEN SAS ⁽⁷⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
ORPAVIMOB	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
RUSFINANCE SAS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAGEMCOM LEASE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOFRAFI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFIMUR	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFINANCEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ECONOMISANT L'ENERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGLEASE FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOLOCVI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FCT RED & BLACK – GUARANTEED HOME LOANS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FCT RED & BLACK FRENCH SMALL BUSINESS 2010-1 ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT ⁽³⁾	France	ME	35,00	-	35,00	-
SOCIETE GENERALE FHF ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE (*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
FCC ALBATROS	France	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
FINAREG	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENE ACT 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEFINANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEVAL ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENINFO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LIBECAP	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE ALSACIENNE ET LORRAINE DE VALEURS, D'ENTREPRISES ET DE PARTICIPATIONS	France	IG	51,42	51,42	51,42	51,42
LA FONCIERE DE LA DEFENSE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SG CAPITAL DEVELOPPEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG CONSUMER FINANCE ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES HOLDING ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFIM HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGENAL PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPARTICIPATIONS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPLUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE CAPITAL PARTENAIRES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
VOURIC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIETES DE COURTAGE						
BOURSORAMA SA ⁽¹⁾	France	IG	57,78	55,78	57,78	55,78
CLICKOPTIONS ⁽⁷⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
GASELYS ⁽⁸⁾	France	ME	-	49,00	-	49,00
SOCIETE GENERALE ENERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EURO CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE (*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
SG OPTION EUROPE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG SECURITIES (PARIS) SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NEWEDGE GROUP (1)	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SOCIETES FONCIERES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER						
GALYBET	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEFIM (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEFIMMO (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORIENT PROPERTIES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPROM (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPHIA-BAIL	France	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
SOCIETES DE SERVICE						
COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EUROPE COMPUTER SYSTEMES SA (1) (6)	France	IG	-	100,00	-	100,00
PARIS REGLEMENT LIVRAISON	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE DE CONTROLE ET DE GESTION FINANCIERE- SOCOGEFI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IMMOBILIER D'EXPLOITATION						
COMPAGNIE FONCIERE DE LA MEDITERRANEE (CFM) (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ELEAPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEGIS I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEGIS II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEVALMY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEMARCHE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGECAMPUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC ALICANTE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC CHASSAGNE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
OPERA 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SI DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE PERIVAL I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE PERIVAL II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE (*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
SOGE PERIVAL III	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE PERIVAL IV	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFONTENAY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGINFO – SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE DES TERRAINS ET IMMEUBLES PARISIENS (STIP)	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
VALMINVEST	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCE						
SG DE COURTAGE ET DE REASSURANCE (GENECAR)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORADEA VIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGECAP (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGESSUR	France	IG	100,00	65,00	100,00	65,00
EUROPE						
BANQUES						
BRD – GROUPE SOCIETE GENERALE (1)	Roumanie	IG	59,37	59,37	59,37	59,37
BANKA SOCIETE GENERALE ALBANIA SH.A. (1)	Albanie	IG	85,82	75,01	85,82	75,01
BANK REPUBLIC (1)	Géorgie	IG	81,18	80,00	81,18	80,00
GENIKI (1)	Grèce	IG	88,44	53,97	88,44	53,97
KOMERCNI BANKA A.S (1)	République tchèque	IG	60,44	60,44	60,44	60,44
SOCIETE GENERALE BANK NEDERLAND N.V.	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EXPRESS BANK (1)	Bulgarie	IG	99,69	99,69	99,69	99,69
SG HAMBROS LIMITED (HOLDING) (1)	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG PRIVATE BANKING SUISSE SA (1)	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	Serbie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BSGV (1)	Russie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST LUXEMBOURG (1)	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG PRIVATE BANKING MONACO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SKB BANKA (1)	Slovenie	IG	99,72	99,70	99,72	99,70
SG CYPRUS LTD (12)	Chypre	ME	-	51,00	-	51,00
SG PRIVATE BANKING BELGIQUE (1)	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SPLITSKA BANKA	Croatie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE (*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
SGSS SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ROSBANK (1)	Russie	IG	74,89	65,33	74,89	65,33
MOBIASBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE	Moldavie	IG	79,77	79,72	87,90	87,85
PODGORICKA BANKA SG GROUP (2)	Monténégro	IG	90,56	-	90,56	-
SOCIETES FINANCIERES						
BRD FINANCE IFN S.A.	Roumanie	IG	80,09	80,09	100,00	100,00
BRIGANTIA INVESTMENTS B.V. (1)	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	80,00	80,00
CLARIS 4 (10)	Jersey	IG	-	-	-	-
CO-INVEST LBO MASTER FUND LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES LUXEMBOURG	Luxembourg	IG	99,21	99,21	100,00	100,00
HALYSA S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IRIS II (10)	Irlande	IG	-	-	-	-
IVEFI SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LIGHTNING ASSET FINANCE LIMITED	Irlande	IG	100,00	51,00	100,00	51,00
LYXOR MASTER FUND	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORION SHARED LIQUIDITY FUND B.V. (5)	Pays-Bas	IG	-	100,00	-	100,00
PARSIFAL LTD (10)	Grande-Bretagne	IG	-	-	-	-
SGA SOCIETE GENERALE ACCEPTANCE N.V. ("SGA")	Curacao	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM IBERIA AV, SAU (11)	Espagne	ME	-	100,00	-	100,00
LYXOR ASSET MANAGEMENT (IRELAND) LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG D'ARBITRAGE ET DE PARTICIPATION SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBF S.A.	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE CONSUMER FINANCE HOLDING HELLAS S.A. (1)	Grèce	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EFFEKTEN	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANCE IRELAND LTD	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE IMMOBEL (1)	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED (1)	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG WERTPAPIERHANDELSGESELLSCHAFT MB (4)	Allemagne	IG	-	100,00	-	100,00
SOCIETE EUROPEENNE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE (*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
VERI SG FONDS	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CODEIS SECURITIES S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LLC PROSTOFINANCE	Ukraine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FCT RED & BLACK CONSUMER 2008-1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MILO FOREIGN DEBT FUND	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MILO FDF INVESTORS CV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
THE TURQUOISE FUND	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
THE TURQUOISE II FUND	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PILLAR CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPECIALISES						
AXUS SA/NV ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE A/S ⁽¹⁾	Danemark	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AXUS FINLAND OY ⁽¹⁾	Finlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AXUS ITALIANA SRL	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AXUS NEDERLAND BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE AS ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE AB ⁽¹⁾	Suède	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ADRIA LEASING SPA ⁽⁹⁾	Italie	IG	-	100,00	-	100,00
ALD AUTOLEASING D GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE GROUP PLC ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE SRO	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD INTERNATIONAL SAS & CO. KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD LEASE FINANZ GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG ALD AUTOMOTIVE PORTUGAL SOCIEDADE GERAL DE COMERCIO E ALUGUER DE BENZ SA	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE SA ⁽¹⁾	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AXUS LUXEMBOURG SA ⁽⁹⁾	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
DC MORTGAGE FINANCE NETHERLAND BV ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EIFFEL LIMITED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE (*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
ESSOX SRO	République tchèque	IG	79,85	79,85	100,00	100,00
EURO BANK SPOLKA AKCYJNA	Pologne	IG	99,52	99,44	99,52	99,44
FIDITALIA SPA (1)	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FRAER LEASING SPA	Italie	IG	73,43	67,75	73,43	67,75
SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O.	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT LEASING POLSKA SP ZOO	Pologne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GEFA GESELLSCHAFT FÜR ABSATZFINANZIERUNG MBH (1)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GEFA LEASING GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
HANSEATIC BANK GMBH & CO KG	Allemagne	IG	75,00	75,00	75,00	75,00
MONTALIS INVESTMENT BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT FINANCE IRELAND LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE INTERNATIONAL GMBH (1)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE SCHWEIZ AG	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE SA & CO KG	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FACTORING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANS AS (1)	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG HOLDING DE VALORES Y PARTICIPACIONES	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING XII (1)	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE ITALIA HOLDING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGELEASE B.V. (1)	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PEMA KFZ-HANDELS GMBH (1)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MILFORD	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NEW ESPORTA HOLDING LIMITED (1)	Grande-Bretagne	IG	90,18	96,77	90,18	96,77
SGSS DEUTSCHLAND KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT MBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE LIMITED (1) (2)	Grande-Bretagne	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIETES DE COURTAGE						
SG ENERGIE UK LIMITED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES UK LTD	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE (*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
ASSURANCES						
GENERAS	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
INORA LIFE LTD	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
KOMERCNI POJISTOVNA A.S	République tchèque	IG	80,62	80,62	100,00	100,00
SOGE LIFE	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE CAP LIFE INSURANCE	Russie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE RE SA (2)	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
CATALYST RE INTERNATIONAL LTD (2)	Bermudes	IG	100,00	-	100,00	-
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT						
BANQUES						
BANKY FAMPANDROSOANA VAROTRA SG	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
SG DE BANQUES AU BURKINA	Burkina Faso	IG	51,19	51,19	52,53	52,53
SG DE BANQUE EN GUINEE EQUATORIALE	Guinée Equatoriale	IG	52,44	52,44	57,24	57,24
NATIONAL SOCIETE GENERALE BANK	Egypte	IG	77,17	77,17	77,17	77,17
SOCIETE GENERALE ALGERIE	Algérie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE DE BANQUE AU CAMEROUN	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
SG DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE (1)	Côte d'Ivoire	IG	73,25	73,25	73,25	73,25
SG DE BANQUES EN GUINEE	Guinée	IG	57,94	57,94	57,94	57,94
SG DE BANQUE AU LIBAN (1)	Liban	ME	19,00	19,00	19,00	19,00
SG DE BANQUES AU SENEGAL	Sénégal	IG	64,45	64,45	64,87	64,87
SG MAROCAINE DE BANQUES (1)	Maroc	IG	56,91	56,91	56,91	56,91
SG-SSB LIMITED	Ghana	IG	52,24	52,24	52,24	52,24
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Tunisie	IG	57,20	57,20	52,34	52,34
FINANCEMENTS SPECIALISES						
ALD AUTOMOTIVE SA MAROC	Maroc	IG	43,54	43,54	50,00	50,00
SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER « EQDOM »	Maroc	IG	46,31	46,31	54,92	54,92
SOGELEASE EGYPT	Egypte	IG	70,87	70,87	80,00	80,00
SOCIETE GENERALE DE LEASING AU MAROC	Maroc	IG	74,15	74,15	100,00	100,00
ASSURANCES						
LA MAROCAINE VIE	Maroc	IG	88,86	85,97	99,98	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE (*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
AMERIQUE						
BANQUES						
BANCO SG BRAZIL SA ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BANCO PECUNIA S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	70,00	100,00	70,00
SOCIETE GENERALE (CANADA) ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BANCO CACIQUE S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
SG AMERICAS, INC. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG CAPITAL TRUST I ⁽⁵⁾	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
SG WARRANTS NV	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TCW GROUP INC ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
THE TURQUOISE FUND LTD	Iles Caïmans	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE ENERGIE (USA) CORP.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
THE GLOBAL COMMODITIES FINANCE FUND LIMITED ⁽⁴⁾	Iles Caïmans	IG	-	100,00	-	100,00
FINANCEMENTS SPECIALISES						
MAKATEA JV INC.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	66,67	66,67
REXUS L.L.C.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	70,83	70,83
SG ASTRO FINANCE L.P. ⁽⁵⁾	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
SG CONSTELLATION CANADA LTD.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANCE, INC.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG PREFERRED CAPITAL III, L.L.C. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE USA CORP.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
SOCIETE GENERALE COMMODITIES PRODUCTS, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LYXOR ASSET MANAGEMENT HOLDING CORP. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE (*)	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2010	au 31.12.2009	au 31.12.2010	au 31.12.2009
ASIE ET OCEANIE						
BANQUES						
SG AUSTRALIA HOLDINGS LTD ^{(1) (4)}	Australie	IG	-	100,00	-	100,00
SG PRIVATE BANKING (JAPAN) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE (CHINA) LIMITED	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
FORTUNE SGAM FUND MANAGEMENT CO LTD	Chine	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
IBK-SG ASSET MANAGEMENT CO. LTD ⁽⁶⁾	Corée du Sud	IP	-	50,00	-	50,00
SG ASIA (HONG-KONG) LTD	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE COURTAGE						
SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG) ⁽¹⁾	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

(1) Sociétés effectuant une sous-consolidation.

(2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2010.

(3) Entités désormais consolidées en direct.

(4) Sociétés déconsolidées en 2010.

(5) Entités liquidées en 2010.

(6) Entités cédées sur 2010.

(7) Transmission universelle de patrimoine avec Société Générale S.A.

(8) Transmission universelle de patrimoine avec Généfinance.

(9) Transmission universelle de patrimoine avec Fraer Leasing Spa.

(10) Entités ad hoc contrôlées en substance par le Groupe.

(11) Entité désormais sous consolidée au sein de Amundi Group.

(12) Entité désormais sous consolidée au sein de SG de Banque au Liban.

Note 46

Information sectorielle

■ Information sectorielle par pôle et sous-pôle

	Réseaux France ^{(1) (4)}		Réseaux Internationaux		Services Financiers Spécialisés et Assurances	
	2010	2009 ^(*)	2010	2009 ^(*)	2010	2009 ^(*)
<i>(En M EUR)</i>						
Produit net bancaire	7 791	7 466	4 930	4 749	3 539	3 239
Charges générales d'exploitation ⁽⁶⁾	(5 058)	(4 911)	(2 769)	(2 681)	(1 841)	(1 818)
Résultat brut d'exploitation	2 733	2 555	2 161	2 068	1 698	1 421
Coût du risque	(864)	(970)	(1 340)	(1 298)	(1 174)	(1 224)
Résultat d'exploitation	1 869	1 585	821	770	524	197
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	8	13	11	6	(12)	(54)
Gains nets sur autres actifs	6	2	1	7	(5)	(16)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	1	-	-	(44)
Résultat courant avant impôts	1 883	1 600	834	783	507	83
Impôts sur les bénéfices	(637)	(540)	(156)	(155)	(148)	(48)
Résultat net	1 246	1 060	678	628	359	35
Participations ne donnant pas le contrôle	13	53	186	169	16	9
Résultat net part du Groupe	1 233	1 007	492	459	343	26

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

	Gestion d'Actifs ⁽²⁾		Banque Privée		Services aux Investisseurs et Courtage ⁽¹⁾	
	2010 ⁽³⁾	2009 ^(*)	2010	2009 ^(*)	2010	2009 ^(*)
<i>(En M EUR)</i>						
Produit net bancaire	477	646	699	829	1 094	1 059
Charges générales d'exploitation ⁽⁶⁾	(457)	(656)	(551)	(526)	(994)	(1 046)
Résultat brut d'exploitation	20	(10)	148	303	100	13
Coût du risque	(3)	-	(4)	(38)	-	(2)
Résultat d'exploitation	17	(10)	144	265	100	11
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	100	-	-	-	-	-
Gains nets sur autres actifs	(1)	(1)	-	-	-	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	116	(11)	144	265	100	11
Impôts sur les bénéfices	(5)	4	(33)	(60)	(33)	(4)
Résultat net	111	(7)	111	205	67	7
Participations ne donnant pas le contrôle	-	3	-	-	-	1
Résultat net part du Groupe	111	(10)	111	205	67	6

(*) L'ensemble des résultats des métiers présenté ci-dessus a été arrêté en prenant en compte une allocation de fonds propres normatifs de 7% sur les encours pondérés Bâle 2 début de période (contre auparavant 6% sur les encours moyens de la période), complétés des consommations additionnelles de fonds propres prudentiels générées par chaque métier (déductions impactant les fonds propres Tier 1 Bâle 2) et, le cas échéant, des exigences propres aux activités d'assurances.

(En M EUR)	Banque de Financement et d'Investissement ^{(2) (4) (5)}		Hors Pôles ⁽⁵⁾		Groupe Société Générale	
	2010	2009 ^(*)	2010	2009 ^(*)	2010	2009 ^(*)
Produit net bancaire ⁽⁷⁾	7 836	7 028	52	(3 286)	26 418	21 730
Charges générales d'exploitation ⁽⁶⁾	(4 706)	(3 981)	(169)	(147)	(16 545)	(15 766)
Résultat brut d'exploitation	3 130	3 047	(117)	(3 433)	9 873	5 964
Coût du risque	(768)	(2 320)	(7)	4	(4 160)	(5 848)
Résultat d'exploitation	2 362	727	(124)	(3 429)	5 713	116
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	9	52	3	(2)	119	15
Gains nets sur autres actifs	(6)	(7)	16	726	11	711
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	2	1	(42)
Résultat courant avant impôts	2 365	772	(105)	(2 703)	5 844	800
Impôts sur les bénéfices	(625)	(93)	95	1 204	(1 542)	308
Résultat net	1 740	679	(10)	(1 499)	4 302	1 108
Participations ne donnant pas le contrôle	10	16	160	179	385	430
Résultat net part du Groupe	1 730	663	(170)	(1 678)	3 917	678

(*) L'ensemble des résultats des métiers présenté ci-dessus a été arrêté en prenant en compte une allocation de fonds propres normatifs de 7% sur les encours pondérés Bâle 2 début de période (contre auparavant 6% sur les encours moyens de la période), complétés des consommations additionnelles de fonds propres prudentiels générées par chaque métier (déductions impactant les fonds propres Tier 1 Bâle 2) et, le cas échéant, des exigences propres aux activités d'assurances.

(1) Boursorama précédemment présentée dans le pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs est dorénavant intégrée aux Réseaux France.

(2) Les activités de gestion structurée, indicielle et alternative de SGAM Alternative Investments sont rattachées à celles de Lyxor Asset Management, et à ce titre intégrées aux métiers de la Banque de Financement et d'Investissement à compter du 1^{er} janvier 2010.

(3) A compter du 1^{er} janvier 2010, la contribution financière d'Amundi (pôle de gestion d'actifs détenu à 25% par Société Générale et à 75% par Crédit Agricole) est présentée en « Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence ».

(4) Le Groupe a adapté son organisation au premier trimestre 2009. L'ensemble des filiales immobilières précédemment rattachées à la Banque de Financement et d'Investissement, à l'exception d'ODIPROM, rejoint les Réseaux France. Les entités transférées sont notamment GENEFIM, SOGEPROM et GENEFIMMO ainsi que leurs filiales respectives.

(5) Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre (+427 M EUR au 31 décembre 2010) et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances (-59 M EUR au 31 décembre 2010) sont rattachés au Hors Pôles.

En outre, les entités SGAM AI CREDIT PLUS et SGAM AI CREDIT PLUS OPPORTUNITES, précédemment rattachées au Hors Pôles, rejoignent la Banque de Financement et d'Investissement. D'autre part, le Groupe a transféré un portefeuille de titres classé en titres disponibles à la vente et en titres détenus jusqu'à l'échéance du Hors Pôles à la Banque de Financement et d'Investissement.

(6) Y compris dotations aux amortissements.

(7) Ventilation du Produit net bancaire par activité de la Banque de Financement et d'Investissement :

(En M EUR)	2010	2009 ^{(*) (8)}
Global Markets	5 021	7 338
Financement et Conseil	2 744	2 510
Actifs gérés en extinction	71	(2 820)
Total Produit net bancaire	7 836	7 028

(*) L'ensemble des résultats des métiers présenté ci-dessus a été arrêté en prenant en compte une allocation de fonds propres normatifs de 7% sur les encours pondérés Bâle 2 début de période (contre auparavant 6% sur les encours moyens de la période), complétés des consommations additionnelles de fonds propres prudentiels générées par chaque métier (déductions impactant les fonds propres Tier 1 Bâle 2) et, le cas échéant, des exigences propres aux activités d'assurances.

(8) La ventilation du Produit net bancaire par activité a été alignée sur la nouvelle organisation du pôle "Banque de Financement et d'Investissement".

	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers Spécialisés et Assurances		Banque de Financement et d'Investissement	
	31.12.2010	31.12.2009 ⁽¹⁰⁾	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009 ⁽¹¹⁾
(En M EUR)								
Actifs sectoriels	191 428	182 566	92 875	87 443	136 449	127 431	609 795	533 004
Passifs sectoriels ⁽⁹⁾	150 997	133 656	73 081	71 426	89 910	81 189	611 663	567 148

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Services aux Investisseurs et Courtage		Total Branche		Hors Pôles ^(*)		Groupe Société Générale	
	31.12.2010	31.12.2009 ⁽¹¹⁾	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009 ⁽¹⁰⁾	31.12.2010	31.12.2009 ⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009 ⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾
(En M EUR)												
Actifs sectoriels	2 941	3 503	20 678	18 963	50 003	44 477	73 622	66 943	27 903	26 314	1 132 072	1 023 701
Passifs sectoriels ⁽⁹⁾	650	706	24 755	25 012	65 940	60 337	91 345	86 055	64 101	37 389	1 081 097	976 863

(*) Les actifs ou passifs ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le bilan du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés au Hors Pôles.

(9) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(10) Boursorama, précédemment présentée dans le pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs est dorénavant intégrée aux Réseaux France.

(11) L'entité Fortune Fund Management, précédemment rattachée au sous-pôle Gestion d'Actifs, est dorénavant intégrée au pôle Banque de Financement et d'Investissement.

■ Information sectorielle par zone géographique

Décomposition du PNB par zone géographique

	France		Europe		Amériques	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
(En M EUR)						
Produits nets d'intérêts et assimilés	6 345	5 581	4 029	3 994	726	1 311
Produits nets de commissions	4 506	4 750	1 764	1 772	692	826
Résultat net des opérations financières	1 873	(1 315)	2 058	1 977	823	(126)
Autres produits nets d'exploitation	354	318	956	711	(35)	(39)
Produit net bancaire	13 078	9 334	8 807	8 454	2 206	1 972

	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
(En M EUR)								
Produits nets d'intérêts et assimilés	159	125	909	818	120	135	12 288	11 964
Produits nets de commissions	137	131	368	315	18	18	7 485	7 812
Résultat net des opérations financières	577	374	82	48	(39)	(11)	5 374	947
Autres produits nets d'exploitation	3	1	(5)	1	(2)	15	1 271	1 007
Produit net bancaire	876	631	1 354	1 182	97	157	26 418	21 730

Décomposition des agrégats bilantiels par zone géographique

	France		Europe		Amériques	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
(En M EUR)						
Actifs sectoriels	813 508	708 038	159 882	158 745	117 275	107 429
Passifs sectoriels ⁽¹²⁾	770 503	669 480	153 416	152 584	118 411	107 601

	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
(En M EUR)								
Actifs sectoriels	18 000	15 263	23 222	20 522	185	13 704	1 132 072	1 023 701
Passifs sectoriels ⁽¹²⁾	17 463	14 829	21 161	18 804	143	13 565	1 081 097	976 863

(12) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

Note 47

Honoraires des Commissaires aux comptes

Montants des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2010 :

(En M EUR)	2010	2009
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	30	32
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	3	8
Total	33	40

■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, l'évaluation des écarts d'acquisition, ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.
- Dans le contexte de volatilité des marchés financiers qui reste élevée et d'un environnement encore incertain :
 - Votre société détaille dans la note 3 ses expositions directes et indirectes sur certains secteurs, le processus mis en place pour les apprécier ainsi que les modalités retenues pour valoriser certains instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement de ces expositions et à leurs valorisations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note précitée.
 - Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.

- De même, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.
- Comme indiqué dans la note 3, votre société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Peuch-Lestrade

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Laurent Jean-Marc Mickeler